CH. BUTTIN

Le Guet de Genève

AU XVme SIÈCLE

ET

l'Armement de ses Gardes



GENÈVE
LIBRAIRIE KÜNDIG
Libraire de l'Institut

ANNECY
IMPRIMERIE J. ABRY
Editeur

1910

CH. BUTTIN

Le Guet de Genève

AU XVme SIÈCLE

ET

l'Armement de ses Gardes



GENÈVE
LIBRAIRIE KÜNDIG
Libraire de l'Institut

ANNECY
IMPRIMERIE J. ABRY
Editeur

1910

(Extrait de la *Revue Savoisienne*, années 1907-1909.)

AVANT-PROPOS

On trouvera peut-être exagérée l'importance que nous avons donnée dans l'essai qui suit à l'étude de l'Armement des Gardes de Genève ; mais les armes et armures mises en cause présentaient des questions si peu connues jusqu'ici que nous n'avons pu résister au désir de les élucider aussi complètement que possible.

La Brigandine *notamment qui fut au XIV*[e] *siècle ces fameuses* plates *prises par tous les commentateurs pour le harnois blanc (l'armure rigide) ;* la salade, *presque toujours confondue avec l'armet ;* le vouge *enfin, dont les archéologues ont appliqué le nom à des choses si différentes ; tout se réunissait pour nous engager à justifier, dans la mesure de nos forces, la primitive devise de Genève :* Post tenebras spero lucem.

Laissant de côté la compilation des ouvrages modernes qui n'a servi que trop souvent à perpétuer des

erreurs, nous avons toujours basé nos assertions sur des documents écrits ou figurés aussi contemporains que possible des époques étudiées.

Chaque texte est toujours précédé de sa date, et accompagné de sa référence en note ; pour l'iconographie, lorsque nous n'avons pu donner l'époque précise du tableau, nous avons mentionné les dates extrêmes de la vie du peintre ; enfin nous avons indiqué l'endroit où se trouve chaque œuvre citée.

Nous ne savons si nous aurons réussi à apporter à la solution de ces intéressants problèmes un peu plus de lumière ; mais peut-être voudra-t-on bien nous savoir gré de l'avoir entrepris, et juger notre effort avec indulgence.

LE GUET DE GENÈVE
AU XVE SIÈCLE

I. — Les Registres du Conseil de Genève.

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève publie en ce moment *Les Registres du Conseil de Genève* [1], source précieuse de renseignements pour l'histoire de la région, et mine abondante de documents pour l'archéologie.

Le tome I a été publié, avec la collaboration de MM. Dufour-Vernes, archiviste d'Etat, Alfred Covelle, docteur en droit, et Alfred Cartier, secrétaire général du service des Musées, par M. Emile Rivoire qui en a pris généreusement tous les frais à sa charge pour permettre à la Société d'histoire de continuer cette utile publication. Il embrasse la période comprise entre le 26 février 1409 et le 6 février 1461, soit les délibérations consignées dans les volumes manuscrits 1 à 4.

Il y a malheureusement dans cette partie des lacunes qu'il est utile de signaler aux travailleurs cherchant un renseignement à date précise. A partir de février 1430, pendant une année, les délibérations sont consignées en une ligne, parfois en trois mots d'une concision peu élogieuse pour le travail des syndics : « parvum fuit factum ». Puis, pendant onze ans on ne trouve même plus ces résumés insuffisants ; il n'y a rien jusqu'en février 1442. A ce moment les procès-verbaux sont de nouveau rédigés pendant quelques années de façon assez étendue, pour cesser encore complètement en août 1447. Ils reprennent enfin en février 1457, cette fois pour ne plus s'interrompre.

Le tome II, dû aux soins de MM. Dufour-Vernes et Victor Van Berchem va du 10 février 1461 au 9 février 1477 et comprend les volumes manuscrits 5 à 7.

Un index très étendu des noms propres et des noms de choses présentant quelque intérêt termine et complète chaque volume. Chacun des mots répertoriés dans cet index est suivi du chiffre de toutes les pages du volume dans lesquelles il se trouve ; on peut regretter peut-être que ce chiffre ne soit pas accompagné d'une brève indication mentionnant en deux mots

1. *Registres du Conseil de Genève*, Genève, Henry Kündig, vol. I, 1900 ; vol. II, 1906, in-8°.

les circonstances diverses dans lesquelles se rencontre le mot répertorié. Le travail des rédacteurs eut été sans doute considérablement augmenté, mais les recherches eussent été singulièrement facilitées par ce système que nous avons vu adopter pour la table de plusieurs ouvrages du même genre. Il a d'ailleurs été employé dans une certaine mesure par les rédacteurs de l'index du second volume qui ont multiplié les références d'un article à l'autre et créé dans les articles consacrés à des noms de choses de nombreuses subdivisions.

A une époque où l'histoire ne veut plus avancer que preuves en main, une semblable publication répond à un besoin réel, et on ne saurait trop louer les courageux travailleurs qui n'ont pas craint de s'atteler à une si lourde tâche. Le lecteur que n'effrayent pas la lecture quelque peu aride du latin barbare du xv[e] siècle et les répétitions fastidieuses mais inévitables de détails sans portée voit se dérouler jour par jour sous ses yeux l'histoire de Genève, à cette période des plus intéressantes où s'affirmaient déjà ses aspirations à la liberté.

Les destinées de Genève étaient alors intimément liées à celles de la Savoie, et ces deux volumes présentent pour nous un puissant intérêt. Hâtons-nous de dire d'ailleurs que cet intérêt ne se borne pas à Genève et à la Savoie, et que tous ceux que passionnent l'histoire et l'archéologie du xv[e] siècle y trouveront leur compte. Il n'est pas de détail de la vie civile, militaire ou religieuse que l'on n'arrive à reconstituer par le rapprochement des délibérations.

Nous avons tenté nous-même d'en extraire une monographie : **Le Guet de Genève au XV[e] siècle,** ou les Gardes chargés de la police de la ville, leur armement et leurs fournisseurs. On pourra juger, par les renseignements que nous y avons trouvés sur ce sujet, quelle richesse documentaire présentent aux travailleurs ces Registres du Conseil.

Dans la plupart des cas, nous n'avons pas eu à chercher ailleurs, et, lorsque nos renvois en note se bornent à indiquer le volume et la page, ils se réfèrent exclusivement à cet ouvrage. Toutefois, pour la période allant d'août 1447 à février 1457, les registres présentant, comme nous l'avons dit, une lacune, nous avons dû pour la combler consulter quelques comptes des archives de Genève, et aussi l'excellent ouvrage de M. Fréd. Borel : *Les Foires de Genève.* Nous avons également, pour expliquer en quoi consistait l'armement des Gardes, cité quelques ouvrages spéciaux.

Presque toujours il nous a paru suffisant de donner la traduction plus ou moins abrégée des passages cités. Pour les questions relatives à l'armement cependant, nous avons cru devoir parfois reproduire le texte. Les documents relatifs aux armes sont rares, et nous avons pensé en les mentionnant intégralement être agréable aux archéologues qui ne pourraient se procurer l'ouvrage cité.

Malgré quelques achats d'armes milanaises, on verra dans un de nos chapitres que la ville de Genève comptait alors pas mal d'armuriers et pouvait trouver chez elle la plus grande partie de l'équipement de ses Gardes.

Nous avons cru enfin devoir rechercher dans les collections publiques ou particulières les derniers vestiges de cet équipement dont il est demeuré à Genève même d'assez nombreux restes.

Puisse ce modeste essai encourager les historiens et les archéologues à venir puiser à la source mise à leur disposition par les infatigables érudits auxquels nous devons la publication des Registres du Conseil de Genève.

II. — **Les Gardes de la Ville.**

Il est à tout instant question, dans les délibérations du Conseil de Genève, des Gardes chargés de la police de la ville (Vigiles). Ces fonctionnaires soldats semblent jouer un rôle d'une certaine importance dans la vie civile de cette époque, et il nous a paru intéressant de rechercher en quoi consistaient leurs fonctions et quels étaient leurs privilèges. Sur ce point comme sur tant d'autres les registres du Conseil nous ont fourni les renseignements les plus complets et les plus détaillés.

Et d'abord ces Gardes se recrutaient, à ce qu'il semble, parmi les bourgeois de Genève seulement ; chaque fois qu'un nouveau garde entre en fonction, s'il n'est déjà bourgeois, il est, dans la délibération qui le nomme, investi du droit de bourgeoisie et en acquitte les droits. Il en est ainsi, par exemple, le 30 mars 1462 pour Pierre de Truel [1], le 23 juillet 1473 pour Girard Bajolaz [2] et le 15 juillet 1474 pour Mermet du Nant [3], fournier de la ville, qui tous trois sont créés en même temps Gardes et bourgeois.

1. Vol. II, p. 97.
2. Ibid., p. 205.
3. Ibid., p. 288.

Ils prêtaient toujours serment en entrant en fonctions. La plupart des délibérations prises à ces occasions se contentent de mentionner que les Gardes ont prêté le serment d'usage [1], sans s'expliquer autrement sur cette formalité. Heureusement, celle du mardi 8 février 1446 nous a conservé le texte de ce serment :

« Juraverunt more solito officium suum exercere et nemi-
« nem opprimere racione sui officii [2]. »

Choisis et nommés par les syndics [3], ils leur étaient exclusivement soumis. Parfois, quelques-uns des conseillers, désignés à cet effet, étaient délégués spécialement « ad regendum et gubernandum quoscumque vigilles [4] » ; dans les grandes circonstances même les syndics faisaient mieux, et, payant de leur personne, ils se relayaient pour passer eux-mêmes la nuit avec les Gardes [5].

Le Conseil veillait d'ailleurs avec un soin jaloux à ce qu'aucun de ces Gardes ne relevât d'une autre autorité que la sienne. L'un d'eux étant devenu « officiarius, videlicet cliens » de l'Evêque de Genève, et ayant d'ailleurs confessé le fait, reçut l'ordre de restituer immédiatement les armes que la ville lui avait confiées (21 janvier 1474) [6].

Comme on le voit, déjà à cette époque le Conseil de Genève ne perdait aucune occasion de revendiquer son indépendance ; il semble même que les idées d'indépendance gagnaient aussi les Gardes, et il n'était pas toujours facile de maintenir parmi eux cette discipline qui fait, dit-on, « la force principale des armées ». Le 5 octobre 1462 le Conseil fut saisi d'une plainte à ce sujet [7] ; et le 3 mai 1474, nous voyons casser et remplacer quelques Gardes « quia sunt rumorosi et superbi [8] ». Latin à part, ce « motif », comme disent nos troupiers, figurerait avec avantage dans le « rapport » d'un moderne sergent-major à son capitaine.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, pas même les délits qui amènent aujourd'hui un militaire coupable devant le Conseil de guerre ; quinze ans auparavant, le 31 juillet 1459, un autre

1. Vol. I, p. 126, 168, 393, 400, etc.
2. « Ils ont juré d'exercer leurs fonctions suivant la coutume établie et de « n'opprimer personne par le moyen de ces fonctions. » Vol. I, p. 157.
3. Vol. I, p. 343 et passim.
4. Vol. II, p. 115.
5. Vol. I, p. 382.
6. Vol. II, p. 243-244.
7. Ibid., p. 136.
8. Ibid., p. 273.

Garde, Etienne de Tiria, avait été accusé et convaincu d'avoir vendu son uniforme et mis ses armes en gage [1]. On se contenta de le casser et de le condamner à restitution.

Enfin, le 28 février 1475, les gardes Louis Brant et Pierre Pachod furent également cassés [2] ; mais le secrétaire a omis de nous laisser les motifs de cette dégradation.

Pendant la première moitié du xve siècle, les délibérations ne nous fournissent aucun moyen de déterminer le nombre des Gardes. Mais nous voyons, dans le compte de l'année 1452, le trésorier Barth. Vincent payer, le 2 mai de cette année, à Georges Capelli, marchand milanais, le prix de 8 salades, 8 cuirasses, 8 paires de brassards et de gantelets destinés aux Gardes [3] « pour être portés de nuit pour la garde de la ville ».

Il est donc à présumer qu'à cette époque ces Gardes étaient au nombre de huit. Peu après, ils durent être augmentés de moitié, car le 15 octobre 1459 un nouvel achat est fait pour renouveler leur armement et tout, cette fois, est commandé par douzaine [4]. Il en est ainsi jusqu'en 1460 ; les achats faits pendant cette période continuent à être faits pour douze Gardes [5]. La délibération du 15 février 1460 nous a conservé le nom des douze qui furent ce jour-là nommés ou confirmés dans leurs fonctions ; Voici ces noms [6], parmi lesquels on trouvera ceux de plusieurs familles existant encore à Genève :

Jean de Marteret ; Jacques Chabod ; Louis Brand ; Robert Baudet ; Jean Pimel ; Nicod Cochons ; Etienne de Thiria [7] ; Robert du Crest ou Ducret ; Jean Voland ; Aymon Truge ; Nycod Munitiez ; Aymon Cotier.

Le mardi 11 mars 1460, leur nombre fut une fois encore augmenté de moitié et porté à dix-huit, les six supplémentaires devant être spécialement chargés de la garde des faubourgs [8]. Les habitants des faubourgs furent d'ailleurs exclusivement taxés pour le payement du salaire de ces nouveaux Gardes [9].

Ce nombre, suffisant pour l'ordinaire ne l'était plus en

1. Vol. I, p. 324.
2. Vol. II, p. 352.
3. *Arch. de Genève,* 3e compte de Barth. Vincent, f° 20, v°. Nous avons dû chercher ce renseignement en dehors des Registres du Conseil qui présentent une lacune d'août 1447 à février 1457.
4. Vol. I, p. 342.
5. Vol. II, p. 381 et 396.
6. Vol. I, p. 393.
7. Alias de Tiria. C'est celui que nous avons vu casser six mois auparavant pour avoir vendu son uniforme. Il paraît qu'il s'était réhabilité.
8. Vol. I, p. 401 et 402.
9. Ibid., p. 401.

temps de troubles ou lorsqu'on craignait une attaque nocturne. En ce cas les Gardes étaient accidentellement renforcés de gardes supplémentaires pris sans doute dans la milice civique de Genève [1] ; parfois même, ce renfort pouvait aller à vingt-cinq hommes [2].

Le mardi 23 octobre 1442, c'est bien autre chose ; le Conseil adjoint aux Gardes deux cents hommes d'armes à cheval, armés de pied en cap d'armures blanches et une torche à la main ! Il s'agit cette fois de recevoir dignement l'Empereur Frédéric qui arrivait d'Allemagne par Ripaille et Thonon ; Genève voulait faire à son auguste visiteur une réception digne de lui [3].

Hors ces circonstances exceptionnelles, il semble que les dix-huit Gardes suffisaient parfaitement pour faire face aux exigences de leur service qui, comme on va le voir, était assez compliqué. Ils étaient tenus, sur réquisition, d'escorter les syndics [4] et de garder les prisonniers détenus [5] ; ils devaient aussi tenir en état de propreté les rues et places de la ville [6]. C'étaient eux encore qui sonnaient la cloche aux heures nocturnes et ils recevaient pour ce service vingt-quatre florins par trimestre [7] ; ils sonnaient également « pro securitate temporis et eciam pro missâ mercurianâ [8] ».

Ils avaient enfin le privilège, bien rétribué d'ailleurs, de porter la litière du Duc de Savoie lorsqu'il venait chasser sur ses terres de Genève [9].

Mais, à part ces charges exceptionnelles de leurs fonctions, leurs attributions étaient nettement définies : elles consistaient dans la police de la ville [10]. Tout travail en dehors de cette police leur était payé à part [11], et ils étaient dispensés des corvées. Nous les voyons notamment le 7 février 1475 dispensés de travailler aux fossés des fortifications [12].

Il semble d'ailleurs que la ville n'était pas chiche de gratifications à leur égard, et la délibération du 3 janvier 1458 mentionne spécialement leurs étrennes, *dix-huit sols* [13].

1. Vol. II, p. 294, 310, etc.
2. Ibid., p. 309.
3. Vol. I, p. 148-150.
4. Ibid., p. 423.
5. Ibid., p. 125 et 479-480.
6. Ibid., p. 313.
7. Ibid., p. 196, 313, 475, etc. ; vol. II, p. 45, 59, 163, etc.
8. Vol. II, p. 239.
9. Ibid., p. 169.
10. Vol. I, p. 342-343. Cf. aussi, p. 93, 405, etc.
11. Ibid., p. 121, 281, 283, etc.
12. Vol. II, p. 344.
13. Vol. I, p. 254.

A une époque où l'uniforme n'existait encore nulle part, il semble que ce corps ait eu un uniforme [1] pour lequel la ville versait chaque année, à partir du jour où le nombre des Gardes eut été porté à dix-huit, une somme de trente florins « parvi ponderis » [2]. Nous savons même que le costume de chaque Garde revenait dans son ensemble à trente sols [3]. Si modeste que paraisse aujourd'hui cette somme, elle devait, à cette époque, être suffisante pour obtenir un uniforme convenable, et, tel qu'il était, cet uniforme faisait des envieux. Jacques Quiblet, charpentier de la ville, à qui un vêtement annuel avait été promis, avait sollicité et obtenu, le 11 janvier 1474, la faveur d'un costume semblable, « quemadmodum vigillibus presentis civitatis, videlicet usque ad valorem triginta grossorum [4] », et, un an après, il obtenait de nouveau d'être vêtu « ad instar vigillum [5] ».

Cette attribution à un charpentier de ce même costume nous indique qu'il s'agissait uniquement d'étoffes et que cet uniforme n'avait rien à faire avec l'armement des Gardes dont il n'a pas encore été fait mention. Nous allons chercher à élucider cette question, des plus importantes dans l'étude d'un corps d'hommes armés.

III. — L'armement des Gardes.

Le mardi 2 novembre 1462, le Conseil tint une réunion d'une importance exceptionnelle [6]. Philippe de Savoie [7] avisait les syndics de préparatifs d'armements en Dauphiné, près des frontières de Savoie. Il demandait aux Genevois de faire bonne garde et de se tenir prêts à résister à une attaque, le cas échéant.

Le Conseil prit de nombreuses mesures en conséquence de cet avis et ordonna notamment que les Gardes de la Cité fussent armés comme il convenait : « Item, quod vigilles armen- « tur condecenter [8]. »

1. Vol. I, p. 121, 123, 246, 279, 360, 363, 479, etc.
2. Vol. II, p. 71, 236, 323, 408, etc.
3. Ibid., p. 155.
4. Ibid., p. 241.
5. Ibid., p. 324.
6. Ibid., p. 151.
7. Philippe, 5e fils du duc Louis de Savoie, qui semblait exclu du trône par l'ordre de sa naissance, devait cependant y monter en 1496, après le règne de son frère Amédée IX, de ses neveux Philibert Ier et Charles Ier, et de son petit-neveu Charles II. Il fut le père de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère de François Ier.
8. Vol. II, p. 152.

Précédemment déjà, le 2 juillet de la même année, il avait été dit en Conseil que des gens armés venus de France se livraient à des incursions dans le pays où ils faisaient beaucoup de mal [1], et le Conseil, après avoir délibéré, avait pris diverses mesures de sûreté, et prescrit que les Gardes fissent leurs rondes en armes. « Item, quod vigilles vadant in armis [2]. »

Voyons, dans les délibérations prises en des circonstances où les syndics avaient eu à s'occuper de l'armement des Gardes, en quoi consistait cet armement, et ce que le Conseil entendait par ces mots : « armentur condecenter ».

Les huit cuirasses, huit salades, huit paires de brassards et de gantelets, achetés le 2 mai 1452 au Milanais Capelli, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, avaient été payés 61 florins et 4 gros. Voici, d'ailleurs, le texte de la dépense, intéressant à plus d'un titre, et qui nous montre Capelli fixé à Genève, où il devait tenir boutique d'armes milanaises. C'est un nom de plus à ajouter aux nombreux enfants de la cité lombarde qui, au xve et au xvie siècle, s'installèrent à l'étranger et y firent pénétrer les produits des maîtres milanais, comme nous l'avons constaté déjà dans une précédente étude [3].

« Item libravit honorabili viro Georgio Chapelli de Medio-
« lano, habitatori Gebenn., sexaginta unum florenos auri
« parvi ponderis et quatuor grossos bone monete curs. in
« civitate Gebenn. in quibus dicta communitas eidem Georgio
« tenebatur ex causa vendicionis octo loricarum, octo sala-
« darum et octo parium brasselletorum et gantelletorum per
« ipsum Georgium pridem dicte communitatis venditorum et
« per vigiles ipsius communitatis de nocte per villam porta-
« torum pro tuciori custodia ipsius civitatis, prout plenius
« constat mandato dictorum sindicorum, dato Gebennis, in
« domo communi in concilio ordinario ibidem celebrato, die
« martis secunda mensis maii anno Domini millesimo qua-
« tercentesimo quinquagesimo secundo, quod reddit una
« cum quictatione dicti Georgii a dorso ipsius mandati
« descripta.............. .... LXI ff et IV s [4].

1. Vol. II, p. 108.
2. Ibid., p. 109.
3. Ch. Buttin : *A propos d'un casque à trois crêtes*, note 9 (*Revue savoisienne*, 1897 ; tirage à part, Abry, Annecy, 1898).
4. Arch. de Genève, compte de la communauté, n° 4 ; 3e compte de Barth. Vincent, f° 20. v°.

M. Fréd. Borel, dans un ouvrage remarquablement documenté (*Les Foires de Genève*, p. 151 ; Genève, Georg, 1892) a cité ce passage ; mais il a traduit « brasselletorum » par *bracelets* et « loricarum » par *ceintures*.

Cet armement semble avoir suffi pendant quelques années, au moins pour la partie défensive. Mais, dès 1459, ce harnois un peu primitif fut jugé insuffisant et défectueux ; il demandait d'ailleurs à être complété, le nombre des Gardes ayant été, comme nous l'avons vu, porté à 12. Le mercredi 24 octobre 1459, le Conseil s'ajourna au lendemain pour discuter cette question [1] ; le lendemain, il fut décidé à l'unanimité que les douze Gardes recevraient douze brigantines et douze vouges qu'ils seraient tenus de porter jour et nuit [2]. En conséquence les douze Gardes déposèrent dans les mains de Claude de Pemis, gouverneur de l'artillerie, pour être remises en état, les armes qui leur avaient été confiées par la ville, savoir :

« Johannes Volandi reddidit unam saladam, quosdam bra-
« celletos et gantelletos, unam coctam et unum goardum ;

« Robertus de Cresto... unam saladam, unam coctam,
« quosdam bracelletos et gantelletos et unum vogium ;

« Aymo Jaquinodi... unam saladam, unam coctam, quos-
« dam bracelletos, et gantelletos et unum vogium ;

« Stephanus de Thiria... unam saladam, unam coctam,
« quosdam bracelletos, gantelletos, et unum vogium [3].

Louis Brand, Nicod Monitier, Jacques Chabod, Jean de Marteret, Jean Pimelli et Nycod Cochons déposent les mêmes armes que les précédents, et le lendemain les deux derniers, Robert Baudet et Aymony Cotier, qui n'avaient pu effectuer leur dépôt la veille, viennent apporter aussi leur salade, leur cotte, leurs brassards et gantelets, et enfin leur vouge [4].

Nous voilà renseignés : une salade, une cotte munie de brassards et gantelets pour armement défensif, un vouge pour arme offensive, voilà l'équipement de nos Gardes. Jusqu'en 1459 cette cotte n'était peut-être qu'un jaque, et en tout cas dut paraître insuffisante, car en conformité de la délibération du 25 octobre, que nous venons de mentionner, et d'une autre semblable prise le 6 janvier suivant [5], nous voyons le conseil étudier, le 25 janvier 1460, huit brigantines soumises à son examen [6], et nommer une commission pour faire l'acquisition des douze prescrites, qui furent achetées le 19 février suivant [7].

Ce sera désormais toujours les mêmes que nous trouverons

1. Vol. I, p. 342.
2. Ibid., ibid. ; cf. aussi p. 384.
3. Ibid., p. 344.
4. Ibid., p. 344.
5. Ibid., p. 381.
6. Ibid., p. 386.
7. Ibid., p. 396.

entre les mains des Gardes, chaque fois que leurs armes seront mentionnées. Parfois, l'une ou l'autre de ces pièces manque à l'énumération ; comme nous l'avons vu au chapitre précédent, le nombre des Gardes avait été augmenté, et il est probable que les nouveaux ne reçurent pas de suite leur armement complet.

Ainsi, le mardi 25 août 1461, Claude de Daliens est reçu Garde ; il reçoit « unum vojuz, unam ciladam et duos gante-« letos [1]. »

Il n'a donc d'autre arme défensive que le casque et les gantelets, et il en est de même pour un nommé Pyat Gay qui, le 21 septembre 1462 restitue les armes qu'il eut tant qu'il exerça les fonctions de Garde, soit « unam celadam, duos gantelletos « et unum vojuz, que arma ipse custodivit tamdiu quamdiu « ipse stetit convigil civitatis [2]. »

C'était insuffisant en présence d'incursions de bandes armées à travers le pays ; d'ailleurs, il y avait à pourvoir à l'armement des renforts que nous avons vu adjoindre aux Gardes. Aussi le 23 novembre de cette même année 1462, le Conseil, après avoir constaté l'insuffisance des armures appartenant à la ville, « concluditur sibi quod Civitas non habet arnesios [3] », décida l'achat de 12 nouvelles brigantines destinées aux Gardes : « Item, quod emantur duodecim brigantine pro vigilibus. Et « ita concluditur [4] ».

Nous avons parlé précédemment de la milice de la ville dans laquelle se prenaient les renforts accidentels des Gardes. On trouvera peut-être l'existence de cette milice incompatible avec cette constatation de la pénurie des armements de la ville ; mais Genève comptait pour cela sur l'initiative individuelle, d'ailleurs obligatoire. Chaque citoyen en effet était tenu, quels que fussent son métier et sa condition, d'être muni d'armes offensives et défensives « secundum ipsius facultatem [5] ».

Cet ordre est renouvelé chaque fois que le besoin s'en fait sentir [6] ou qu'une attaque semble possible, et, cette même année 1462, le 7 septembre, les Genevois s'étaient entendu rappeler cette injonction :

« Item fuit etiam dictum in consilio episcopali quod fiat una

1. Vol. II, p. 58.
2. Ibid., p. 134.
3. Ibid., p. 144.
4. Ibid., p. 145.
5. Vol. I, p. 396.
6. Ibid., p. 428.

« crida, videlicet quod quilibet sit munitus de arnesiis [1]. »

Quinze ans plus tard nous retrouvons semblable arrêté ordonnant à tous les citoyens d'être munis d'armes ; ceux qui n'en avaient pas devaient en acheter :

« Item eciam adeo quod si non habeant arnesium, quod « emant [2]. »

« Quod visitentur omnes cives burgenses et habitentes « Gebenn., quod sint fulciti arnesiis et aliis armorum gene- « ribus [3]. »

Il est donc certain que les citoyens suppléaient et devaient suppléer sur leurs ressources personnelles à l'insuffisance de l'équipement civique ; mais les armes fournies aux Gardes par la ville ne comprennent jamais d'autres pièces que celles que nous avons énoncées. Parfois l'armure de corps est appelée il est vrai *cocta* ou *lorica ;* mais, nous le verrons dans le chapitre suivant, il est à présumer qu'il n'y avait en ce cas que le mot de changé. L'armement ne comprend que ces quatre pièces au maximum et souvent même, comme nous l'avons vu déjà, l'une ou l'autre fait défaut. Nous allons passer en revue toutes les délibérations, autres que celles déjà citées, qui parlent de l'armement des Gardes, et nous verrons qu'il ne s'y rencontre rien autre.

Le vendredi 25 juillet 1474 la délibération accuse une nombreuse promotion de Gardes dont le premier est en même temps créé bourgeois de Genève. Les armes que chacun d'eux reçoit sont mentionnées en détail :

« Mermetus de Nanto... habuit loricam, saladam et vogium.

« Hugoninus Matelli... sibi fuerunt tradicti una lorica, una « salada et vogium.

« R. de Cresto... habuit unam loricam et unam saladam.

« Magnus Guillelmus... loricam, saladam et vogium.

« Jacobus Savoex... loricam, vogium et saladam.

« Jacobus Chabodi... loricam et saladam.

« Petrus Gaii... loricam, vogium et saladam.

« Bajolaz... saladam, loricam et vogium.

« Rossetti... saladam, vogium.

« Balaz... habuit salado *(sic)*, loricam et vogium.

« Guillelmus Miralieti... vogium, loricam et saladam [4]. »

1. Vol. II, p. 129.
2. Ibid., p. 325.
3. Ibid., p. 326. Cf. également vol II, pp. 328 à 339, le même ordre répété à toutes les délibérations en termes différents.
4. Vol. II, pp. 288-289.

Le secrétaire rédacteur de cette délibération ne mentionne ni brassards ni gantelets ; peut-être les juge-t-il compris dans l'expression « lorica ». Son successeur, chargé de consigner la délibération du 25 novembre 1475 est plus explicite :

« Robertus de Cresto habet unam saladam et unam coctam.

« Jo. de Petra, alias Balaz, unam saladam, unam coctam, « unum vogium et gantellos.

« Guillelmus Gotrosii, unam coctam, saladam et gantellos.

« Glaudius Perrodi, unam saladam, coctam et viogium.

« Jo. Matelli, unam coctam, saladam, gantellos et viogium.

« Ja. Chabodi, saladam, coctam, viogium et gantellos.

« Nycodus de Grangia, unam coctam, saladam et viogium.

« Mermetus Fornerius, unam coctam et saladam [1]. »

On le voit, les délibérations se répètent textuellement sur ce sujet et nous sommes désormais parfaitement renseignés sur l'armement de nos Gardes. Leurs armes défensives étaient loin sans doute de l'armure complète de cette époque, mais des gens de pied ne pouvaient porter qu'une demi-armure. Un auteur du xv[e] siècle nous peint d'ailleurs les Suisses comme méprisant l'armement défensif :

1500. « Ils dédaignent tellement la cuirasse, la salade et « l'écu que les capitaines seuls qui se placent au premier rang « ont une salade et un plastron de fer [2]. »

Quant à leur armement offensif qui ne comprenait que le vouge, il est probable, il est même certain qu'ils le complétaient par une arme de ceinture leur appartenant en propre ; une ordonnance du 13 avril 1459 qui défendait le port des épées et des poignards autorise chaque chef de famille à porter un braquemard [3] et sûrement les Gardes devaient en être munis. Ils jugeaient même cette arme suffisante pour les circonstances ordinaires, car ils ne se résignaient pas toujours à porter le vouge « de jour et de nuit » comme le Conseil l'avait ordonné et se faisaient pour cela fréquemment rappeler à l'ordre :

« De vigilibus non portantibus et non defferentibus eorum « vogia, concluditur quod omnes vigilles portent... vogia die « noctuque [4]. »

1. Vol. II, p. 419.
2. Paolo Giovio (mons.) : *Delle Istorie del suo tempo, tradotte da Domenichi*, liv. V, p. 53, Venezia, 1608.
3. Vol. I, p. 290.
4. Ibid., p. 384 et passim.

IV. — Brigandine, cuirasse ou cotte ?

Pour ceux de nos lecteurs peu familiarisés avec la science des armes anciennes, quelques explications relatives aux armes offensives et défensives dont nous avons parlé dans les chapitres qui précèdent ne seront peut-être pas inutiles ; il en est d'ailleurs pour lesquelles tout n'a pas été dit, à ce qu'il nous semble, et peut-être serons-nous amené à émettre à leur sujet des conclusions nouvelles. Nous devrons cette fois emprunter à d'autres ouvrages qu'aux Registres du Conseil de Genève les documents que nous aurons à donner à l'appui de ces explications, car les rédacteurs des délibérations se sont toujours contentés de mentionner seulement les armes citées, suffisamment connues alors pour que tout commentaire fût superflu.

Commençons par la pièce principale de l'armement défensif, celle qui forme le corps de l'armure. Une chose nous frappe tout d'abord : elle est appelée dans les délibérations du Conseil tantôt *brigantina*, tantôt *lorica*, tantôt *cocta*. Devons-nous voir dans ces désignations si diverses trois sortes d'armures ? Nous ne le pensons pas, et nous croyons que cette différence dans les termes provient uniquement du changement du scribe chargé de rédiger les délibérations des syndics.

Le premier terme, *brigantina*, brigandine, se trouve dans les comptes tenus par le notaire Nicod Breyset, qui avait été nommé bourgeois de Genève en 1456 et qui mourut en 1463 [1]. C'est le mot le plus exact, et celui qui a prévalu aujourd'hui dans le langage des archéologues pour désigner la sorte d'armure que portaient les gardes, composée, comme nous le verrons, d'une étoffe doublée intérieurement d'écailles d'acier. Breyset a su, mieux que ses successeurs, trouver le mot propre, sans doute parce que, comme nous l'établirons dans un des chapitres suivants, il fut en rapport avec le fabricant de ces brigandines qui devait nécessairement employer le terme technique.

*
* *

Le mot *lorica* se rencontre ensuite dans les comptes de Guillaume de Carro, également notaire, secrétaire du Conseil

1. *Registres du Conseil*, vol. I, p. v.

en 1473 et 1474 [1]. Ce mot qui signifie proprement cuirasse et qui a désigné à l'origine, en latin comme dans son équivalent français, une armure de cuir, n'était pas absolument exact pour désigner des brigandines. Il est cependant hors de doute qu'il s'agit bien en 1474 des mêmes armures que nous avons vu acheter en 1462. Nous avons vu à cette époque le Conseil constater que la ville ne possédait pas d'armures, et, à la suite de cette constatation, commander des brigandines ; aucune autre commande n'étant relevée dans les délibérations depuis cette époque, il est bien évident que le notaire de Carro employait le mot *lorica* comme terme générique pour désigner ces brigandines. Il n'y avait d'ailleurs pas de précision à cette époque dans la désignation des pièces d'armes, et ce notaire était fort excusable, des spécialistes ayant, avant et après lui, commis la même erreur, si erreur il y a. Le rédacteur anonyme du *Traité du Costume militaire en 1446* donne lui aussi les deux mots comme synonymes :

1446. « Item, l'autre faczon est de brigandines ou aultre-« ment dit *currassines* [2]. »

Curassine ou cuirassine, diminutif de cuirasse, traduit, avons-nous dit, lorica, et, en italien, corazzina est la traduction de l'espagnol loriga (la lorica latine) et du français brigandine [3]. En Savoie, à la porte de Genève, il n'était même pas besoin d'employer le diminutif ; le mot *cuirasse* s'appliquait couramment au xve siècle à la brigandine :

1420. « Item, a livré ledit Amyé à Janin de Corigniez pour « une *coyrasses* de guerre pour mondit seignieur, garnies de « tissu de grayne à les boucles dorées. . . . . . 20 escus.

« Item a livré ledit Amié à Coudan pour le drap de soye « pour couvrir lesdites autres *coyrasses*. . . . 15 escus [4]. »

Ces cuirasses garnies de tissu en graine ou couvertes de drap de soie sont évidemment des brigandines. Et de même le mot corazza ou quarazza était encore employé dans ce sens au xvie et au xviie siècle dans le val d'Aoste :

1575. « Una Armadura *de latte* detta *quarazza*, coperta di « veluto cremesi [5]. »

1. Vol. I, p. vi.
2. *Du Costume militaire des Français en 1446*, p. 8 et 9. (Edition de Belleval, Paris, Aubry, 1866.)
3. A. Angelucci : *Catalogo dell' Armeria reale*, p. 556, note 1. (Turin, Candeletti, 1890) ; le même : *Doc. inéd.*, vol. II, p. 514, note 35. (Turin, Candeletti, 1870.)
4. Max Bruchet : *Le Château de Ripaille*, Pièces justificatives, preuve XXIII, p. 364. (Paris, Delagrave, 1907.)
5. *Inventaire fait au Château d'Issogne* (val d'Aoste) en 1575. (Ms. aux archives du château de Châtillon.)

1617. « Una *corazza* coperta di veluto rosso [1]. »

Il est évident que ces *corazze* d'écailles de métal (latte) sous un revêtement de velours sont des brigandines.

Au reste, le mot *lorica* garda toujours un sens générique s'appliquant à toute défense de corps ; nous avons vu au chapitre III Georges Capelli recevoir en 1452 le prix de « octo loricarum » qui, bien évidemment, faisaient partie en 1462 des armures appelées alors *brigantinæ* et baptisées de nouveau loricæ en 1474 ; et, 60 ans après le notaire de Carro, Robert Estienne indiquait ainsi la traduction de ce mot :

1540. « *Lorica*. Ung halecret d'un homme de pied, ou la « cuirasse et le harnois d'ung homme d'armes ; une *brigan*- « *tine* ou cotte de mailles [2]. »

*
* *

Enfin le mot *cocta* a été employé par le notaire Claude Cavussin qui rédigeait les délibérations en 1475 et 1476 [3]. Pour les mêmes raisons, nous croyons que ce rédacteur a voulu par ce terme désigner les brigandines de 1462. Le mot *cotte* il est vrai désignait au XIIIe et au XIVe siècle une défense composée d'étoffes piquées, sans adjonction de métal :

1296. « Pour 4511 *cotes gamboisées* [4]. »

1304. « Si come de *cotes* faitices.

« De *coton à pointz entailliez* [5]. »

et aussi, du XIVe au XVIe siècle une cotte de mailles [6] ; mais de nombreux documents nous prouvent que ce terme a été souvent employé pour désigner la brigandine :

1351. « pour deux aunes de camocas de Lucques à or à « faire autres *cottes à plates* [7]. »

1352. « Une pièce et aune et demie de cendal vermeil des « fors, en grainne... pour faire *cotes à plattes* [8]. »

Ces cottes à plates de camocas et de cendal vermeil, soit en

1. *Inventaire fait au Château d'Issogne* en 1617-1618. (Mêmes archives.) Nous remercions vivement M. le Chanoine Frutaz, inspecteur des monuments historiques pour le val d'Aoste, grâce à la complaisance duquel nous avons pu consulter le riche dépôt d'archives du château de Châtillon.

2. ROB. ESTIENNE : *Thesaurus linguæ latinæ*, v° lorica. Cf. également V. GAY : *Glossaire archéol.*, p. 519, et ANGELUCCI : *Doc. inéd.*, vol. I, p. 4, note 5.

3. *Registres du Conseil*, vol. I, p. VI.

4. *Compte de Jehan Arrode*, ap. V. GAY : *Gloss.*, p. 451, col. 1.

5. GUILLAUME GUIART : *Branche des royaux lignages*, 2e partie, vers 8089.

6. Cf. V. GAY : *Gloss.*, p. 451, doc. de 1372, 1380, 1388, 1548, 1557.

7. DU CANGE : *Glossaire*, v° Cota, § cotte à armer. (Editio princeps, vol. I, col. 1246.

8. DOUET D'ARCQ : *Comptes de l'argenterie des Rois de France* ; 2e compte roy. d'Et. de Lafontaine, § 16, p. 142.

étoffe doublée d'écailles de fer sont évidemment des brigandines, et nous appelons d'ores et déjà l'attention sur ces *brigandines* au milieu du XIVe siècle, et sur ces *plates* qui sont des écailles de brigandine. Nous reviendrons dans un des chapitres suivants avec des documents plus nombreux et plus explicites sur ces deux questions de grande importance dans l'histoire de l'armement.

Pour le mot cotte employé dans le sens de brigandine, voici qui est plus clair encore : le trésorier du Duc de Bourgogne paye

le 11 août 1371. « à Phelippot de Carville, haubergier « demorant à Paris, pour l'achat d'une *cote d'acier* pour « Mgr., laquelle *a esté mise entre deux pourpoints* [1]. »

Le lendemain, le même trésorier paye encore à Regnaut Chevalier, tailleur du Duc,

le 12 août 1371. « pour la façon d'*un pourpoint* pour « Mgr, ouquel il y avoit une *cote d'acier* [2]. »

Et deux ans après,

1373. « à Phelipot de Calleville, pour tailler et eslonger « une *cote d'acier* et mettre unes manches pour Mgr, pour « garnir les cuissos de maille, et pour un camail d'acier pour « mond. Seigneur [3]. »

Il est clair que dans ces trois passages il ne peut être question que d'une brigandine, puisqu'on met cette défense de corps entre deux étoffes, qu'on la taille, et qu'on l'allonge. Ces actes en effet excluent l'idée de grandes pièces de fer, et il ne peut non plus s'agir de mailles, ce mot étant employé dans le même texte à propos des cuissots dont la garniture de mailles est nettement différenciée de la garniture d'acier de la cotte. Claude Cavussin pouvait donc tout au plus être taxé d'archaïsme dans le choix de ses mots.

*
* *

La brigandine au reste reçut d'autres noms encore ; nous la rencontrons en 1385 et 1390 sous le nom de *gazingan* [4] ; en 1556 elle était parfois appelée simplement écaille :

1556. « ... le chef, qui estoit armé d'une escaille couverte « de veleurs verd [5]. »

1. B. Prost : *Inventaires des Ducs de Bourgogne*, n° 1441, tome I, p. 262.
2. Id. : *Ibid.*, vol. I, p. 262, n° 1442.
3. B. Prost : *Op. cit.*, vol I, p. 339, n° 1820.
4. V. Gay : *Gloss.*, p. 768, col. 2.
5. Blaise de Montluc : *Commentaires*, tome I, liv. VI, p. 653. (Paris, Claude Barbin, 1661.)

Et vingt ans après nous la trouvons sous le nom de jacque, nom réservé dans les siècles précédents à un vêtement simplement matelassé et sans métal :

1576. « ung jacque d'*escaille* couvert de velour noir, picqué « de toutes pars de cloux blancs [1]. »

Comme nous avons eu bien souvent à le constater, la désignation des termes d'armes était extrêmement variable ; souvent on trouve de nombreux mots pour désigner une même chose, nous venons de le voir pour la brigandine ; souvent aussi le même mot s'applique à des choses très diverses, et nous le verrons dans un des chapitres suivants pour le vouge.

Remarquons en passant que chacun des secrétaires Breyset, de Carro et Cavussin ne varie pas pendant toute sa rédaction et applique toujours à l'armure des Gardes le terme qu'il a adopté une première fois.

On voudra bien excuser la longueur de cette dissertation philologique, indispensable pour identifier exactement l'armement des Gardes. Donc, *lorica*, *cocta* et *brigantina* désignaient un même vêtement de guerre, classé aujourd'hui sous le nom de brigandine.

V. — **La Brigandine. Technique, forme et décoration.**

Nous allons maintenant voir plus en détail en quoi consistait cette sorte d'armure ; mais, si nous nous bornions pour cela à chercher ce qu'étaient les brigandines du Guet de Genève, nous donnerions une bien fausse idée de cette défense de corps. La brigandine, en effet, fut portée en même temps par les plus riches seigneurs, comme par les soldats du rang le plus infime, et, naturellement, avec toute l'échelle des gradations dans son décor.

Bien que de nombreux auteurs aient parlé de la brigandine, la monographie de ce costume militaire, *basée uniquement sur des documents contemporains écrits ou figurés*, reste encore à faire. Nous nous efforcerons donc d'apporter notre contribution à l'édifice, sans perdre de vue toutefois l'étude du costume de nos Gardes chaque fois que les documents cités auront quelque rapport avec lui.

1. *Inventaire des meubles trouvez au Chasteau de Nomény, après le décès de Mgr de Vaudémont*, n° 91. (Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, p. 242 ; Nancy, Wiener, 1891.)

La brigandine se composait essentiellement d'un tissu plus ou moins riche, doublé intérieurement d'écailles de fer ou d'acier clouées à imbrication sur l'étoffe :

1446. « ... brigandines ou aultrement dit currassines, *couvertes et clouées par pièces petittes* [1]. »

1600. « La brigandine... *faite de lames de fer de la longueur « et largeur d'un bon doit :* clouées les unes sur les autres [2]. »

Bien que réduites en apparence au rôle de doublure, ces écailles étaient naturellement le principal dans une armure ; nous allons donc commencer notre étude par elles ; nous verrons ensuite quelles étoffes pouvaient les revêtir et quelle forme avait ce type d'armure.

Ces écailles, on le comprend, devaient être imbriquées de façon à ne laisser aucun vide ; les statuts des brigandiniers contemporains de nos Gardes sont très clairs à cet égard :

1481. « Que chacune lame des dites bringandines *soit mise « et chevauchée l'une sur l'autre,* tellement qu'on ne puisse « rien bouter entre deux lames, et aussy que les colez soient si « bons et souffisans que on les puisse bien garnir et dégarnir [3]. »

Ces écailles d'acier pouvaient, comme les armures de grande pièces de fer, être soit à l'épreuve des viretons de l'arbalète à tour et dites alors à toute épreuve ou à double épreuve, soit simplement à l'épreuve des flèches d'arc, et dites alors à demie épreuve ou à simple épreuve. Nous avons suffisamment étudié cette question dans un précédent ouvrage, comme aussi les poinçons d'épreuve dont ces écailles étaient alors revêtues, pour n'avoir pas à y revenir ici [4].

Exposées directement à la transpiration, puisqu'elles étaient à l'intérieur du costume, ces écailles étaient fort sujettes à l'oxydation. D'autre part, leur fourbissage était extrêmement difficile ; l'étoffe sur laquelle elles étaient fixées ne permettait ni de les fourbir comme une armure, ni de les rouler dans un baril plein de sable comme une cotte de mailles. Il fallait donc à tout prix les préserver de la rouille, et tous les moyens étaient pour cela mis en œuvre. Parfois on les recouvrait d'un vernis protecteur :

1. Ms. du *Costume militaire des Français en 1446,* édition de Belleval, p. 9.

2. Claude Fauchet : *De l'Ordonnance, Armes et Instruments desquels les François ont usé en leurs guerres,* p. 36 v°. (Paris, Périer, 1600.)

3. *Statuts des Brigandiniers et Haubergeonniers,* ap. Aug. Thierry ; *Tiers Etat,* II, p. 391.

Nous remercions vivement notre excellent ami M. J.-B. Giraud, conservateur des musées archéologiques de Lyon, qui a bien voulu nous indiquer ce texte.

4. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve,* ch. iv, p. 35 et suiv.

1408. « ... a livré au fiz Jehan de Saisseau le 22 jour de mars, « por *vernicier une cotte d'aciel* por Mons., fait marchié avec « ly présent Brullafer, 1 fl. [1]. »

Nous avons vu dans le chapitre précédent l'identification de la cotte d'acier avec la brigandine; celle dont il s'agit ici appartenait à Amédée VIII, comte de Savoie.

Ce vernissage semble au reste avoir été peu employé et n'est mentionné que très rarement ; on préférait, surtout pour les brigandines de luxe, argenter les écailles :

1443. « Pour unes brigantines *argentées*, couvertes de sa- « tin figuré, 34 l., 7 s., 6 d. [2]. »

1447. « 3 brigandines couvertes de satin cramoisy *et la gar-* « *nison argentée*, 30 l., 5 s. t. ;

« une autre brigandine couverte de satin cramoisy et *la garnison argentée*, 30 l., 5 s. t. [3]. »

Parfois même on allait jusqu'à les dorer, et même les dorer sur argenture préalable :

1447. à Balsarin de Trez, marchant de Milan,... huit bri- « gandines couvertes de velours et *les garnisons dorées*, à 48 l., « 2 s., 6 d. la pièce [4]. »

1459. « Don Federich de Lune luy envoya... douze brigan- « dines, dont les quatre estoient couvertes de veloux plain, « brochées et *garnies d'or*, les aultres quatre de veloux bleu, et « de diverses couleurs de damas, garnies *d'argent doré* [5]. »

Il est aisé de croire que ces splendeurs étaient bannies des brigandines de nos gardes ; la ville, souvent à court d'argent, ainsi que les délibérations le révèlent, n'allait pas payer un luxe bien inutile. Leurs écailles, au lieu d'être dorées ou argentées, devaient être simplement étamées ou cuivrées, moyen moins coûteux qui atteignait le même but, et qui était de longue date préconisé contre l'oxydation de la sueur pour les écailles des brigandines, ou celles des gantelets qui avaient la même contexture :

1296. « que nuls ne fasse gantelès de plate que les plates ne soient *estaimées* ou *coivrées*... [6]. »

1. Archives Camérales de Turin, Compte du Trés. gén. de Savoie, n° 55, f° 435.
2. *Compte de l'amiral Prégent de Coetivy* ; Chartrier de Thouars, ap. V. Gay : *Gloss.*, p. 219, col. 1.
3. *Chron. Mathieu d'Escouchy* ; éd. de Beaucourt, tome III, Preuves, p. 255. Ap. J.-B. Giraud : *Doc. pour servir à l'histoire de l'Armement*, vol. I, p. 182.
4. *Même compte, loc. cit.*
5. Antoine de La Sale : *L'Hystoire et plaisante Chronicque du Petit Jehan de Saintré*, chap. XLIII, p. 129. (Paris, Gosselin, 1843.)
6. *Ordonn. des métiers de Paris*, p. 371. Cf. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 762. J.-B. Giraud : *op. cit.*, vol. I, p. 182.

Si cet étamage est moins souvent mentionné que l'argenture ou la dorure, c'est qu'il n'augmentait pas le prix de la brigandine; nous voyons dans le compte précédemment cité qu'une brigandine commune coûtait 16 livres, une argentée 30 livres, une dorée 48 livres. D'ailleurs, comme il est facile de le vérifier par les pièces venues jusqu'à nous, l'étamage était la règle générale; il n'y avait donc à mentionner que les exceptions.

La solidité de l'ensemble dépendant de celle de l'étoffe qui reliait ces écailles, elles étaient soigneusement polies sur leurs bords pour éviter toute cause d'usure de cette étoffe :

1488. « Et pour tant que touche les brigandines,.... il faudra que lesd. lames soient limées tout à l'entour, *à ce que les étoffes durent plus longuement* [1]. »

Pour la même raison, les écailles étaient parfois séparées par d'autres écailles de cuir :

1488. « et seront icelles brigandines d'assier pour le tout et aussi toutes garnies de cuir entre les lames et la toille, c'est assavoir *en chacune rencontre de lames* [2]. »

Voyons maintenant ce qu'étaient les étoffes auxquelles ces écailles servaient de doublure, et comment elles y étaient fixées.

Les textes précédemment cités nous ont montré ces étoffes en velours, en damas, en satin et autres étoffes précieuses; destinées à de simples gardes, les brigandines de Genève n'avaient bien sûr rien de pareil. Si celles qu'on rencontre dans les inventaires sont généralement des pièces de luxe, c'est que les inventaires se faisaient plus souvent chez des seigneurs que chez des soldats. On y trouve d'ailleurs aussi la mention de brigandines recouvertes d'étoffes très simples :

1497. « Une vieillie brigantine couverte de *fustaine* [3]. »

1530. « Trois brigandines, deux couvertes de *fustaine* grise et l'autre de *fustaine* noir [4]. »

1530. « Une brigandine de *fustaine* tannée à escailles [5]. »

Et parfois aussi le cuir était mis à contribution :

1. *Statuts des Armuriers fourb. d'Angers*. Ordonn. des rois, t. XX, p. 156.
2. *Id.*, ibid.
3. P. Vayra : *Inventari dei Castelli di Ciamberi, Torino, e di Ponte d'Ain*, p. 107. (Torino, Bocca, 1883.)
4. *Inventaire des pièces estans en l'armurerye de Nre Souverain Seigneur qui est à Nancy* ; Bibl. nat., ms. 462 ; Recueil de doc. sur l'Hist. de Lorraine, p. 3. (Nancy, Wiener, 1891.)
5. Id., ibid. ; p. 8.

1411. « 3 brigandines dont l'une est couverte de veloux « vermeil, l'autre *de cuir* [1]. »

1458. « Aucuns y veullent la chemise de une très legière « brigantine couverte de fustenne ou *de cuyr* [2]. »

Mais, le plus souvent, lorsque ces brigandines communes se rencontraient dans les inventaires, elles y étaient enregistrées sans détail, comme les suivantes :

1447. « Une brigantine commune pour archier [3]. »

1450. « Quinze brigandines communes pour archiers [4]. »

Quelle que fût l'étoffe, les écailles y étaient clouées à clous rivés dont les têtes étaient visibles sur le côté extérieur; généralement assez serrés, ces clous présentaient déjà à eux seuls une bonne défense contre les coups de taille. Au reste, leur fabrication était elle-même réglementée :

1501. « Clou à brigandines et armures se fera à la volonté « des armuriers et brigandiniers, *pourvu qu'il soit bon et* « *légal* [5]. »

Lorsqu'il s'agissait d'une des brigandines de luxe dont nous avons vu le velours recouvrir les écailles dorées, les clous eux-mêmes étaient dorés :

1450. « Ils porteront brigandines comme brigandines de « jouste, couverte de telle couleur de drap qu'ilz voudront, « soit de drap de soye ou de laine, *clouées de clox dorez* et « grox ou menuz [6]. »

Ces clous étaient disposés de façon régulière, en raison même de l'égalité des écailles ; leurs têtes dorées ou argentées, et parfois même ciselées artistement, faisaient extérieurement saillie sur l'étoffe de la brigandine ; ils formaient un ornement fort apprécié du costume masculin, à tel point qu'on en vint à faire des brigandines simulées qui n'avaient que l'ornement des clous, sans les écailles :

1465. « Les ducs de Berry et de Bretagne chevauchèrent « sur petites hacquenées, à leur aise, armés de petites bri- « gandines fort légères pour le plus. Encore disoient aucuns « qu'*il n'y avoit que petits cloux dorés par dessus le satin,*

1. *Invent. de l'écurie du roi*, f° 118 ; ap. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 219, col. 1.
2. Antoine de la Sale : *Des anciens Tournois et Faictz d'armes* ; édition B. Prost, p. 210.
3. *Chron. Mathieu d'Escouchy*, ap. J.-B. Giraud : *op. cit.*, p. 182.
4. *Comptes de Charles VII*, ap. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 219, col. 2.
5. *Statuts des Cloutiers de Rouen.* (Ordonn. des rois, t. XXI, p. 289.)
6. Merlin de Cordebœuf : *L'Ordonnance et Manière de Chevaliers errants* ; édit. de Belleval. p. 78.

« afin de moins leur peser. Toutesfois je ne le sçay pas de « vray [1]. »

On comprend la réserve de Commines dans son affirmation. En ces époques troublées, ceux qui se revêtaient, pour s'alléger, de ces simili-brigandines, avaient tout intérêt à laisser croire qu'ils étaient réellement armés, et ne laissaient pas vérifier l'insuffisance de leur armement défensif.

C'est sans doute une brigandine de ce genre que porte Charles IX dans le portrait du musée Condé, à Chantilly, attribué à Clouet, qui représente ce prince à l'âge de 10 ans. Les clous forment un ornement régulier sur toutes les parties du pourpoint, même sur la braguette ; ils sont trop espacés pour compter à raison de plus d'un par écaille, et, dans les brigandines réelles chaque écaille était toujours fixée par plusieurs rivets. Un enfant de 10 ans n'aurait d'ailleurs guère pu porter une vraie brigandine.

Viollet-le-Duc et Victor Gay nous disent que les écailles étaient *toujours* placées entre deux toiles ; cette assertion est trop absolue. Nous avons vu précédemment, il est vrai, la cotte d'acier de Philippe le Hardi « mise entre deux pourpoints », mais la brigandine était alors à ses débuts et n'avait pas encore sa forme définitive. Antoine de la Sale mentionne aussi une doublure de feutre *au-dessous* des écailles :

1458. « et le surplus *sera bien affeustré* pour estre plus « doulx et pour la rouille du fer contre la chair [2]. »

Mais la brigandine qu'il décrit dans ce passage est d'un type tout à fait exceptionnel, destinée à un genre de tournoi spécial, et il nous apprend auparavant qu'elle armait « le corps tout nu » ; le contact des écailles de fer eut alors sans cette doublure transformé la brigandine en cilice. Hors ces cas exceptionnels, nous pensons qu'au XV[e] et au XVI[e] siècle les écailles n'avaient pas de doublure intérieure. La plupart des brigandines parvenues jusqu'à nous sont ainsi, et l'on n'aurait pas pris la peine d'argenter et de dorer les écailles si elles avaient dû être absolument dissimulées entre deux toiles ; l'étamage aurait suffi et rendu les mêmes services.

Revêtue extérieurement des étoffes usitées dans le costume civil, la brigandine prit la forme de ce costume ; les cottes d'acier de Philippe le Hardi, avons-nous dit, servaient de dou-

1. Ph. de Commines : *Mémoires*, chap. VI ; édition Buchon, p. 18.
2. Antoine de la Sale : *Des anciens Tournois et Faictz d'armes* ; éd. B. Prost, p. 210.

blure à ses pourpoints et c'est bien en effet comme nous le verrons plus loin sous le nom de pourpoint que la brigandine paraît avoir été désignée tout d'abord.

Le costume civil était fort ajusté au XIV[e] siècle :

1370. « ... et si estoient si estroites qu'il leur falloit aide à « eux vestir, et au despoillier sembloit que l'en les escorchoit « quand l'en les despoilloit [1]. »

Cette doublure de fer s'accommodait très bien de cette forme étroite; plus elle réduisait toute ampleur pour épouser les formes du corps, moins elle était lourde.

La brigandine comprenait donc essentiellement un pourpoint plus ou moins complété par des faudes, sorte de tablier [2] qui défendait le ventre et le haut des jambes, et parfois par des garde-bras qui protégeaient le point d'attache des brassards. Il est à présumer que c'est à cela que se bornaient les brigandines de nos gardes; les tableaux ou miniatures du temps qui représentent des archers leur donnent toujours ce costume.

Citons particulièrement, comme absolument contemporaines des délibérations du Conseil de Genève que nous avons analysées, les gravures de l'artiste anonyme connu d'après son monogramme sous le nom du maître W. A., et qui fut le peintre attitré de Charles le Téméraire. Il nous montre les archers de Bourgogne avec des brigandines ainsi faites ; elles sont parfaitement reconnaissables aux clous des écailles dont la tête est nettement dessinée sur l'étoffe extérieure [3].

Il en est de même dans les miniatures de Fouquet au musée Condé, à Chantilly [4].

C'était là le type courant des brigandines ordinaires de gardes ou d'archers; quant aux brigandines de luxe, elles se combinèrent de différentes façons avec l'armure complète du XV[e] siècle. Le devant du corselet était alors en deux pièces, le plastron, et la pansière qui allait de la ceinture au milieu de la poitrine où elle se terminait en pointe. Souvent ce corselet était remplacé par une brigandine sur laquelle on ajustait comme pièce de renfort la pansière par devant, parfois même une dossière de même forme par derrière. Le torse avait ainsi plus

1. *Chron. de St-Denis,* t. V, p. 463.
2. *Faudes.* C'est de ce vieux mot qu'est dérivé le mot *faudâ* ou *feudâ* qui désigne un tablier en patois savoyard.
3. MAX LEHRS : *Der Meister W. A.,* pl. X, fig. 28 et 29. (Leipzig, Hiersemann, 1895.)
4. *Les Heures d'Etienne Chevallier, illustrées par Jean Fouquet.* Cf. Notamment les archers de « l'Adoration » des Mages.

d'aisance que dans une armure proprement dite, tout en étant suffisamment protégé.

L'acier de ces pièces de renfort faisait ressortir à merveille les somptueuses étoffes des brigandines, et l'ensemble était de l'effet le plus riche, comme on peut le voir dans les miniatures du temps, notamment celles du Froissard de la Bibliothèque nationale, et d'un manuscrit français du xve siècle de la Bibliothèque de l'Arsenal, d'après lequel Louandre a reproduit Charlemagne sous un dais au milieu de son camp. La plupart des chevaliers qui entourent l'empereur ont leur armure ainsi composée [1].

Parfois aussi, ces pièces de renfort sont absentes, et le corselet simplement remplacé par une brigandine, tout le reste de l'armure étant conservé. Nous pouvons en citer un exemple dans les peintures d'Hans Memling qui décorent la châsse de sainte Ursule à Bruges. Le personnage de droite de celle de ces peinture qui représente le martyre de la Sainte est ainsi armé. Ce chef-d'œuvre offre d'ailleurs une des plus remarquables réunions que nous connaissions des divers types d'armement défensif usités au xve siècle.

Nous en aurons fini avec la description des brigandines quand nous aurons dit que celles destinées à la joute pouvaient, aussi bien que le plastron de fer d'une ou de deux pièces, recevoir la pièce dite arrêt de cuirasse sur laquelle on couchait la lance *en arrêt :*

1446. « Item, l'*arrest* (des brigandines de joute) est espès, « gros et matériel au plaisir de celui qui le fait faire [2]. »

Quand on sait que sur cet arrêt pesait toute entière la lourde lance du xve siècle et qu'il avait à supporter sans céder le contre-coup du choc de cette lance contre l'écu de l'adversaire, on ne s'expliquerait pas que la chose ait été possible, avec la contexture de la brigandine, si le rédacteur du manuscrit ne nous en donnait lui-même l'explication :

1446. « Ny a aultre différance de celle cy (la brigandine de « joute) aux brigandines que on porte à la guerre, sinon que « tout ce que contient la poitrine jusques aux faulx *est dune* « *seulle pièce* et se lace du costé de la main droite ou par « darrière du long de leschine [3]. »

Nous ne connaissons aucune collection dans laquelle soit

1. Ch. Louandre : *Les Arts somptuaires.*
2. Ms. du *Costume militaire des Français en 1446*, édition de Belleval, p. 9.
3. Id., ibid., *loc cit.*

conservée une brigandine ainsi faite ; disons cependant qu'on en trouve parfois la description dans les inventaires :

1499. « Unes vieilles brigandines longues, couverte d'un « vieil drap d'or rouge, *le haut fait en façon de cuirasse*, et le « bas en lemmes d'acier, et un bord de fade [1], fermé à boucle « au costé gauche.

« Une autre vieille brigandine assise sur veloux noir, vieille « usée, *le haut du devant en façon de cuirasse*, et le demou- « rant de lemmes [2]. »

Ce type d'ailleurs devait se faire aussi pour la guerre, puisque la première des brigandines mentionnées ci-dessus, lacée à gauche, ne pouvait servir pour la joute. Et en effet Merlin de Cordebœuf nous apprend que les Chevaliers errants portaient des brigandines construites sur ce modèle :

1450. « Et pour la première partie des armeures de corps « desdiz chevaliers, cest assavoir qu'ilz porteront brigandines « *comme brigandines de jouste* [3]. »

Par suite de cette construction, la brigandine de ces chevaliers pouvait grâce à ce plastron recevoir aussi un arrêt, mais on le faisait cependant plus léger :

1450. « et aura, ladicte brigandine larrest plus court, lé- « gier et plus despeschant dassez que ne sont ceulz de la « jouste [4]. »

Nous ne connaissons non plus aucune brigandine ayant un arrêt ni même portant la trace d'un arrêt disparu ; mais, dans un tableau de 1480 environ, de ce peintre encore anonyme, appelé « le Peintre des Bourbons » ou « le Maître de Moulins », figure un St-Victor dont l'armure est *exactement* conforme aux textes que nous venons de citer [5]. C'est une brigandine dont « le haut du devant est fait en façon de cuirasse », et ce demi plastron rigide porte bien en effet un arrêt conforme aux prescriptions de Merlin de Cordebœuf. Ce document iconographique est d'ailleurs, à notre connaissance, absolument unique.

Constatons au reste que la brigandine est une pièce fort rare ;

1. *Un bord de fade*. Il s'agit des faudes, ce complément de la brigandine en forme de tablier dont nous avons parlé précédemment.
2. *Inventaire de l'Armurerie du Château d'Amboise en 1499*, nos 33 et 34.
3. Merlin de Cordebœuf : *op. cit.*, p. 77.
4. Id., ibid : *loc. cit.*
5. Musée des Beaux-Arts de Glascow, n° 300. Nous avons admiré ce tableau en 1904 à l'Exposition des Primitifs Français au Pavillon de Marsan où il figurait sous le n° 106. Les critiques d'art de l'Ecole anglaise penchent plutôt pour l'attribuer à Hugo van der Goes, peintre flamand, décédé en 1482.

sa conservation dépendant absolument de celle de l'étoffe qui reliait toutes ses écailles, elle était infiniment plus périssable que le « harnois blanc », et celles qui sont parvenues jusqu'à nous sont cotées parmi les pièces les plus précieuses des collections qui les conservent.

IV. — **La Brigandine ; histoire et étymologie.**

Nous arrivons maintenant à la partie la plus neuve et la plus intéressante de notre commentaire ; il nous reste à dire quand et comment la Brigandine a pris naissance, et quels noms elle a portés tout d'abord.

Viollet-le-Duc date son apparition de 1395 [1] ; Victor Gay la fait commencer également avec le quinzième siècle [2], et à leur suite, tous les archéologues ès-armes ont adopté cette date. Quel que soit notre respect pour ces deux pionniers de l'archéologie du moyen âge, nous ne pouvons être de leur avis ; si le mot paraît en effet dater du xve siècle, la chose est, croyons-nous, bien plus ancienne. Plus que jamais nous allons donc faire table rase de toute compilation et chercher à nous éclairer seulement par des documents contemporains.

Le quatorzième siècle fut, on l'a dit souvent, l'époque de transition entre le haubert et l'armure. Le Livre de la taille de Paris en 1313 distingue déjà nettement les *armeuriers* des *aubergiers*, et les premiers sont même en bien plus grand nombre [3].

Cherchons donc dès avant cette date, cette distinction semblant en 1313 établie depuis plusieurs années déjà, quelle pouvait être la composition de cette armure qui n'était plus le haubert de mailles, puisque sa fabrication n'était plus confiée aux haubergiers. Le testament d'Odon de Roussillon va nous en énumérer les pièces :

1298. « Do et lego domino Petro de Monte Ancelini unam « *integram armaturam* de armaturis meis, videlicet meum « *pourpoinctum de cendallo,* meum godbertum, meam gor- « gretam, meas buculas, meum gaudichetum, meas trumulie- « res d'acier, meos cuissellos, meos chantones, meum ma- « gnum cutellum, et meam parvam ensem [4]. »

1. Viollet-le-Duc : *Dict. du Mob. français,* vol. V, p. 230.
2. V. Gay : *Glossaire archéol.,* p. 218.
3. *Livre de la taille de Paris en 1313,* édition Buchon. Cf. notamment p. 22, 23, 96, 102, 103, 195, etc.
4. Du Cange : *Glossaire,* v° armatura ; édition Firmin Didot, vol. I, p. 399, col. 1.

La traduction de ce texte ayant été déjà plusieurs fois donnée [1], nous croyons inutile de la rapporter ici ; il n'y figure d'ailleurs que des mots français à terminaison latine. Mais il est un de ces mots sur lequel il est surprenant qu'aucun commentateur ne se soit arrêté : « meum pourpoinctum de cendallo. » Que vient faire ce pourpoint de cendal, c'est-à-dire en étoffe de soie, au milieu de ces armures ? Remarquons d'ailleurs qu'il s'agit d'une armure complète ; le testateur dit : « meam *integram* armaturam », et que ce pourpoint de cendal est la seule des pièces énumérées qui puisse être destinée à couvrir le torse. De toute nécessité il devait donc être muni d'une défense cachée, et le testateur l'a désigné par ce qui pouvait le faire reconnaître le plus facilement, par l'étoffe extérieure. Cette défense ne pouvait être la maille sur laquelle on n'a jamais *fixé* une étoffe qui en eut empêché le fourbissage ; des textes innombrables le prouvent, et le bliaud que les chevaliers revêtaient par dessus le haubert est toujours mentionné à part et ne se confond jamais avec ce dernier ; il en est de même des étoffes destinées à matelasser ou « garnir » les armures de mailles.

D'autres textes de la même époque vont nous dire ce que pouvait être cette défense qui s'unissait à une étoffe et était recouverte par elle :

1296. « Item, que nuls ne fasse gantelès *de plates*, que les « plates ne soient estaimées ou coivrés, et *que il ne soient pas* « *couverts de basaine noire ne de mesgueiz*, et que dessus « les testes de chascun clou ait un rivet d'argent pel ou d'or « pel, ou autre rivet, quel que il soit, et que touz *cuisson de* « *plates et toutes trumelles de plates soient faites en ceste* « *manière*, ou en meilleur [2]. »

1297. « Item que nul ne fasse gans de plates que les plates « ne soient estamées ou verniciées et limées, et pourbattues « bien et nettement chascune plate...... et qu'il y ait sous chas- « cune teste de clou un rivet d'or pel ou d'argent pel, que le « clou ne pourrisse l'endroit [3]. »

Nous voilà servi à souhait. Ces *plates* ou écailles de fer, de petite dimension puisqu'elles doivent doubler un gantelet articulé, et qui doivent être *estaimées ou coivrées ou verniciées*, nous les connaissons déjà ; nous ne sommes pas

1. Cf. notamment J.-B. Giraud : *Préface du Catalogue des Armes*, collection Spitzer, vol. VI, p. x, note 6.
2. *Ordonnances sur le Commerce et les Métiers rendues par les Prévôts de Paris depuis 1270 jusqu'à l'an 1300*; XI, des Armuriers, p. 372.
3. Id. : *Ibid.*, p. 371 note 3.

surpris de voir qu'elles devaient toujours être couvertes de cuir ou d'étoffe, car il leur fallait un lien pour les relier entre elles ; et les précautions prises au sujet des clous qui les rivent à ce revêtement, et qui doivent être munis d'un paillon d'or ou d'argent pour éviter l'oxydation ne nous étonnent point, nous en avons vu la raison au cours du chapitre précédent.

Donc les gantelets, les cuissons ou cuissots, et les trumelières ou tassettes se faisaient en 1296, comme nous avons vu faire les brigandines au xve siècle, et *les plates* étaient les écailles rivées sous l'étoffe ou le cuir.

Le corselet ou pourpoint se faisait déjà aussi de même, et c'est la doublure probable du « pourpoinctum de cendallo » d'Odon de Roussillon. Son testament n'est pas d'ailleurs le seul document dans lequel on ait donné ce sens au mot pourpoint, et les chroniqueurs de l'époque désignent parfois eux aussi cette nouvelle défense par ce terme :

1324. « Or vous diray des hommes d'Ars
« Qui *sont armei* moult noblement
« Espées ont, *pourpoint* et dars
« Dont s'aident vigoreusement [1]. »

Ce défaut de terme propre pour la désigner semble bien indiquer que l'armure d'écailles rivées sous étoffe était alors à ses débuts et qu'on peut placer son apparition à la fin du xiiie siècle.

Les plaques de fer forgé commençaient à s'introduire dans l'adoubement de l'homme d'armes qui jusqu'alors n'avait été défendu que par la broigne ou le haubert. Le testament d'Odon de Roussillon, d'accord avec les documents iconographiques de l'époque [2], mentionne notamment les tassettes « meas trumulieres d'acier » et les ailettes « meos chantones » de l'armure léguée, et le « heaume à vissère » (visière) qui en faisait partie également était autrement difficile à forger qu'un plastron ou une dossière de fer rigide.

Ce qui arrêtait l'armurier dans la création de l'armure du torse, c'était donc moins la difficulté de forger de grandes pièces que celle de les articuler, et la brigandine pour laquelle cette difficulté n'existait pas fut tout naturellement le premier type qui se présenta au batteur d'armures. Il n'eut qu'à s'inspirer d'un vêtement militaire usité dans les siècles précédents,

1. *De la Guerre des IIII Rois qui mirent le siège devant la bonne cité de Mets en l'an Mil CCC et XXIIII,* strophe 209.
2. Cf. Demay : *Le Costume d'après les sceaux,* p. 118 et 126

la broigne clavaine, composée d'un tissu ou d'un cuir couvert à l'extérieur d'écailles de fer, et à le retourner en mettant les écailles à l'intérieur. Cette disposition était préférable en raison du sens de l'imbrication de ces écailles, contraire par le fait même à celui de la broigne. Avec cette nouvelle disposition en effet, les coups de bas en haut, les plus à redouter et les plus faciles à porter, glissaient d'une écaille sur l'autre sans arriver jamais à s'insérer entre elles [1]. Dans la broigne clavaine au contraire, rien n'était plus facile, l'imbrication se faisant à l'extérieur, et de haut en bas.

Nous venons de le voir, ces écailles étaient appelées *plates*, et c'est à tort que tous les commentateurs ont cru voir dans *ces plates* l'armure rigide faite de grandes pièces de fer et désignée plus tard sous le nom de harnois blanc. Ces plates qui n'auraient été, sans l'étoffe qui les recouvrait et les unissait, qu'un amas de morceaux de fer sans cohésion, sont le plus souvent mentionnées avec cette étoffe à laquelle elles servent de doublure, et c'est ainsi que nous allons les trouver dans la plupart des inventaires, dès la fin du XIIIe siècle :

1298. « Quedam laminie cohoperte de fustanio croceo [2]. »

1316. « 4 paires de plates couvertes de samit vermeil, les « deux neuves [3]. »

1332. « 1 paire de plates couvert d'un drap d'or....

« 1 paire de plates couvertz de rouge samyt [4]. »

1339. « 1a sargua escadada et 1a platas que singlo davant. » (Une serge échiquetée et une plate qui se boucle devant) [5].

1352. « Deux paires de plates, dont les unes sont couvertes « de veluyau asuré et les autres de veluyau vert ouvré de « broderie [6]. »

1358. « Premiers, II paires de plates de Wière ; s'en sont « les unes couvertes d'un drap d'or et les autres d'un bleu vel- « luiel...

« Item II paires de plates à jouster, de coy li une est cou- « vierte d'un noir velluiel et li autre d'un bleu...

1. Cf. J.-B.-L. Carré : *La Panoplie*, p. 31 § 2 ; même observation au sujet du sens de l'imbrication des lames dans les armures (Châlons-sur-Marne, 1783 et 1795).
2. *Chargement de la barque Saint-Jean, frétée à Cannes pour Marseille* ; ap. Louis Blancard : *Doc. inéd. sur la Com. de Marseille au Moyen âge*, t. II, p. 471. (Communiqué par M. J.-B. Giraud, conservateur des Musées de Lyon.)
3. Inventaire des armeures de Louis X, ap. Du Cange : *Glossaire*, v° armatura, édition Firmin Didot, p. 398.
4. Kalendars of Eschequer, ap. V. Gay : *Glossaire archéol.*, p. 62, col. 1.
5. E. Forestié : *Les Livres de comptes des Frères Bonis*, 1re partie, p. 2.
6. Douet d'Arcq : *Comptes de l'Argenterie*, p. 128.

« Item une paire de plattes à jouster qui sont couvertes d'un « drap d'or...

« Item une paire de plattes de rouge velluiel...

« Item une paire de grandes plattes couviertes d'une rouge « tarse [1].

1363. « Unes plates, couvertes de cuerf noir, fermans pour « devant [2]. »

1375. « XXII fr. à un marchand de Bruges pour un satanin « taint en grainne dont Mgr a fait couvrir ses plates à armer [3]. »

La résistance de ces « plates », sans atteindre tout à fait celle des plaques de fer rigide, était suffisante pour les faire adopter quelquefois pour toutes les pièces de l'armement défensif, en concurrence avec les brassards, cuissots et tassettes de fer, qui, nous l'avons vu, étaient déjà connus. Nous allons, en un seul document, trouver en « plates » toujours mentionnées avec l'étoffe ou le cuir qui les couvre, les brassards (manches), les gantelets (wans), les cuissots (quissieus), les chaussures (estivalles), en même temps que le corselet désigné seulement par le mot « plates » comme étant la pièce la plus communément faite avec cette contexture :

1322. « Une paire de manche de Lombardie à plates et uns « pans..., unes petites plates clauées d'argent, couvertes de « sainct de flours et unes manches et uns wans de ce mesme..., « 3 paires de wans de plates et une paire de wantelès de ba- « lainnes, entrètes de blanc chendal..., une paire de quissieus « de plates et deux paires wambisiés, une paire de quissieus « de plates des armes Mgr... une estivalles de plates couirers « de blanc cuir... une plates couvertes de un drap de soie es- « tinchelet de rouges molètes a manches [4]... »

On prend même ici, on le voit, la peine de nous indiquer que ces plates sont *clouées d'argent* à l'étoffe qui les recouvre ; il est difficile d'être plus explicite. Aussi dans toutes ces plates de fer couvertes d'étoffe ou de cuir, de même que dans les textes de 1351, 1352, 1371 et 1385, cités au chapitre IV, mention-

1. *Chest li escris dou harnas Mons[r] de Haynnau.* (Archives de la ville de Mons, n° 146). Edité par M. de Prelle de la Nieppe, *Annales de la Société arch. de Nivelles,* t. VII (1900).

2. B. Prost : *Inventaires Mobiliers et extraits des comptes des Ducs de Bourgogne de la Maison de Valois,* fasc. I, p. 7, n° 62 (Paris, Leroux, 1902-1904.)

3. Id. : *Ibid.*, fasc. II, p. 449, n° 2369.

4. Archives du Nord, ch. des comptes B. 278 (ext. Dehaisnes, p. 246). Nous remercions vivement M. J.-B. Giraud qui nous a indiqué cette source, capitale pour la thèse que nous soutenons.

nant des cottes à plates et des cottes d'acier également couvertes d'étoffes, nous ne pouvons voir que l'armure à écailles intérieures connue plus tard sous le nom de brigandine.

Qu'on nous pardonne d'insister; l'autorité de Viollet-le-Duc et de Victor Gay n'est pas de celles auxquelles on peut s'attaquer sans s'étayer solidement ; pour lever les derniers doutes s'il en reste encore, nous allons entrer dans les détails de fabrication et de réparation, et voir changer sept pièces, — sûrement sept écailles, — dans *une paire de plates*, c'est-à-dire dans une brigandine composée d'un plastron et d'une dossière :

1327, 21 janvier. « Item predicto Andree, pro reparacione unius paris plactarum copertarum zamelloto celesti « prefati domini, in quo pari plactarum refecte fuerunt pecie « septem de aczaro [1]. »

Où pourrait-on refaire *sept pièces* dans le plastron et la dossière d'une cuirasse..., si cette cuirasse n'était une brigandine?

Nous allons voir, à l'époque, où, comme pour la cotte d'acier du Duc de Bourgogne dont il a été question au chapitre IV, on mettait cette défense de corps « entre deux pourpoints », des cottes à plates et des cottes à armer placées entre deux toiles, l'une recouvrant l'envers de ces plates, l'autre s'interposant au « contrendroit » entre ces plates et l'étoffe plus luxueuse qui les recouvrait ; disposition exceptionnelle qui se comprend si les plates sont les écailles d'une brigandine reliées entre elles par ces toiles, mais qui serait absurde pour un corselet de fer rigide qu'on ne pourrait plus fourbir.

1352. « Pour 10 aunes de toille de Morigny baillées au dit « Estienne, à une fois, par sa lettre, pour faire envers et con- « trendroit *à cotes plates* ;

« 10 aunes de fine toille déliée, délivrée pour faire envers et « contrendroit aus doubles et cotes à armer de Mons. le « Dauphin [2]. »

Nous allons voir les ouvriers chargés de réparer ces armures à plates se munir non seulement de toile (on vient de voir pourquoi) mais encore d'un nombre énorme de rivets ou clous à plates, nombre tel qu'il ne peut s'expliquer que par la contexture de la brigandine.

1323. « Brachia *panni cannabacii* pro renovandis coraciis

1. A. Angelucci : *Docum. inéd.*, 2e partie, p. 515, note; cf. également les autres Doc. rapportés dans cette note.
2. Douet d'Arcq : *Comptes de l'argenterie du roi de France ;* compte d'Etienne de Lafontaine, p. 143-144.

« dictorum castrorum mille. Clovorum pro clovandis et repa-
« randis dictis coraciis *miliaria quinquaginta* [1]. »

1352. « Pour faire et forger la garnison de deux paires de « plates, dont les unes sont couvertes de veluyau asuré, et les « autres de veluyau vert ouvré de broderie : pour les deux pai- « res. *6 milliers de clo,* dont les 3 milliers sont au crois- « sant, et les autres sont roons dorez...... Item pour faire et « forger la garnison de gardebras, avant bras, coutes, cuissos, « grêves, pouloins et soulers ; pour tout *cinq milliers et quatre* « *cens de clous* au croissant... [2]. »

1355. « Pour faire et forgier pour les hernois de guerre (du « roi) *3750 clos à plates* [3]. »

Nous allons voir ces plates tomber en rebut dès que l'étoffe qui les unit est usée :

1382-1384. « Autre recepte de plates couvertes de toille pour « armer les vaugueurs des galées, lesquelles il fault toutes rap- « pareillier et recouvrir de neuf qui s'en vouldra aidier...

« Item de semblables plates où il ne faut que rappareillier.

« Item de semblables plates qui sont toutes pourries par faulte « des couvertures des garnisons [4]. »

Et, pour trancher la question, nous allons voir le même compte appeler parfois ces plates « escailles », et en parler dans les mêmes termes :

1382-1384. « Item, de gorgières d'escaille couvertes de « toille qui fallent toutes à rappareillier [5]. »

Enfin, dernier argument, irréfutable celui-là, pensons-nous, lorsque ces armures du XIVe se retrouvent dans les inventaires du XVe, elles sont décrites sous le nom de brigandines :

1497. « Les brigandines du Conte Verd, couvertes de vel- « lours verd, ouvrées au mylieu d'orfavrerie aux lacz de Sa- « voye [6]. »

Amédée VI, le Comte Vert, régna de 1343 à 1383, et sa brigandine conservée au château de Chambéry était facilement

1. A. ANGELUCCI : *Docum. inéd.*, loc. cit. Nous avons vu plus haut (chap. IV) l'identification de la coracia ou corazza avec la brigandine ; il est donc inutile d'y revenir ici. Seul de tous les commentateurs, Angelucci fait voir dans cette note qu'il a vu l'identification des plates avec la brigandine.

2. Compte d'Et. de Lafontaine, ap., DOUET D'ARCQ : *Comptes de l'Argenterie,* p. 128 et ap. J.-B. Giraud, préface Spitzer, p. XVI.

3. V. GAY : *Glossaire archéol.*, p. 62.

4. *Le Compte du Clos des galées de Rouen au XIVe siècle,* publié et annoté par Charles Bréard, p. 108 (Rouen, Lestringant, 1893).

5. ID. : *Ibid., loc. cit.*

6. P. VAYRA : *Inventari dei Castelli di Ciamberi, di Torino, e di Ponte d'Ain* n° 671, p. 107 (Torino, Bocca, 1883).

reconnaissable en 1497 tant par sa couleur bien connue que par les armoiries brodées sur le plastron et décrites dans l'inventaire. En 1497 d'ailleurs, la tradition qui s'attachait à cette armure était encore trop récente pour être suspectée d'erreur.

* * *

La brigandine se rencontre souvent dans les peintures et miniatures du XIVe siècle, mais la richesse de l'étoffe qui la recouvrait, étoffe presque toujours brochée ou surchargée de broderies, s'est souvent opposée à ce que le peintre put reproduire les clous des écailles perdus dans les dessins du décor. C'est ce qui explique qu'on ne l'ait pas jusqu'ici remarquée dans ces peintures.

On la devine déjà aisément dans les fresques de Giotto (mort en 1336) à la chapelle d'Arena à Padoue [1] ; on la retrouve dans les peintures de Simon Memmi (mort en 1344) au Louvre [2] et à Anvers [3] ; mais dans toutes ces peintures, comme à bien plus forte raison, vu leur petite dimension, dans les miniatures du temps, on ne fait que la deviner sous les broderies ; presque jamais les clous qui rivent les écailles ne sont visibles.

Ce détail minuscule, le seul qui permette de *prouver* la peinture d'une brigandine, nous l'avons longtemps cherché en vain dans les peintures et les miniatures du XIVe siècle ; enfin nous avons eu la chance de la rencontrer à Padoue, à la basilique Saint-Antoine, dans une des fresques d'Altichieri [4] qui fait partie des scènes de la vie de saint Jacques, peintes de 1376 à 1379. On y distingue nettement et sans doute possible les clous des brigandines qui, portées par des gens de pieds, des *brigands*, sont, pour cette raison, sans ornement.

La recherche d'exactitude et la précision dans le détail qui sont les principales caractéristiques du talent d'Altichieri nous ont heureusement conservé ce témoignage irrécusable de l'existence de la brigandine au XIVe siècle.

Quant aux brigandines conservées dans les musées et collections, nous n'en connaissons aucune qu'on puisse attribuer avec certitude au XIVe siècle, et la difficulté de protéger l'étoffe à laquelle est liée l'existence de la brigandine l'explique suffisamment. Il n'est d'ailleurs pas toujours aisé de savoir à quelle

1. Les soldats qui entourent le Christ devant Pilate, et ceux qui dorment autour du tombeau dans le *Noli me tangere* en sont revêtus.
2. Le Christ portant sa croix.
3. Le coup de lance.
4. Bataille entre les Espagnols et les Arabes avec l'apparition de saint Jacques.

époque ces armures appartiennent, et, s'il en existe d'aussi anciennes, il ne sera pas facile de les différencier de celles plus récentes. Peut-être, si des recherches faites en suite du présent travail en font découvrir, le style des broderies, ou le fait que les écailles sont placées entre deux toiles permettront-ils de les dater.

* * *

L'union intime dans la brigandine de la doublure d'écailles de métal et du revêtement d'étoffes parfois luxueuses et richement brodées, — plusieurs des documents cités le prouvent surabondamment, — amena au XIVe siècle la réunion en une seule personne de deux professions qui semblaient ne se devoir jamais rencontrer, et fit créer les *armuriers-brodeurs* dont la mention est fréquente dans les comptes de cette époque :

1352. « Estienne Castel armeurier et broudeur Monsgr le « Dauphin... [1]. »

1352. « Belhomet Thurel, pour 25 pièces de velluyaux yndes « des fors, baillez à N. Waguier armurier du roy et brodeur [2]. »

1352. « Thévenin le Bourguignon, *armeurier et brodeur* « de mons. le Duc d'Orléans [3]... »

1370. « Ymbert, *brodeur et armurier* [4]... »

1374. Guillaume de Leiry, *brodeur et armurier*, reçoit la façon d'une cote d'armes brodée aux armes du Duc d'Orléans [5].

1378. Le même G. de Leiry, toujours qualifié « *brodeur et armurier* », confesse « avoir eu et receu de Jehan le Franc tré« sorier de Ms. Charles de Navarre la somme de 45 fr. pour la « façon d'une cote d'armes qu'il a fait de broderie pour le dit « seigneur et à ses armes [6]. »

1383. Robinet de Varennes est qualifié dans les comptes royaux de « brodeur armurier et valet de chambre du roy » de 1383 à 1408 [7].

1. Comptes d'Et. de Lafontaine, ap. DOUET D'ARCQ : *Comptes de l'Argenterie des rois de France*, p. 132, 145 et 147.
2. Comptes d'Et. de Lafontaine, ap. GAY : *Gloss.*, p. 72, col. 1. Sur ce N. Waguier, aliàs Nicholas Waquier, cf. DOUET D'ARCQ : *op. cit.*, p. 141.
3. B. PROST : *Op. cit.*, 3e fasc., p. 513-514, note 5. Cf. également sur ledit Thévenin ou Et. le Bourguignon : DOUET D'ARCQ : *Comptes de l'Argenterie des rois de France*, p. 180.
4. ID. : *Ibid.*, 1er fasc., p. 218, note 4.
5. Comte DE LABORDE : *Les Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 20, n° 5368 (Paris, Plon, 1852).
6. ID. : *Ibid.*, t. III, p. 466, n° 7305.
7. B. PROST : *Op. cit.*, 1er fasc., p. 112, note 9. Cf. également sur le dit Robinet ou Robert de Varennes, toujours qualifié brodeur et armeurier, DOUET D'ARCQ : *Nouveau recueil de Comptes de l'Argenterie des rois de France*, p. 192 et 199.

Ces armuriers-brodeurs ont intrigué bien des archéologues-ès-armes, et plusieurs d'entre eux nous ont fait l'honneur de nous questionner à ce sujet. L'explication en est simple, et découle du fait même que nous venons d'établir, l'existence de la brigandine à l'époque de ces armuriers-brodeurs. Les deux choses d'ailleurs s'expliquent l'une par l'autre; s'il s'était agi comme on l'a cru jusqu'ici de vêtements brodés simplement ajustés sur une cuirasse *sans en faire partie,* les deux professions seraient restées distinctes et ne se seraient jamais confondues.

Quelques commentateurs, et notamment M. Douët d'Arcq [1], ont vu dans ce titre d'*armeurier* donné au brodeur une relation avec les *armoiries* qu'il brodait sur les vêtements ; quelle que soit la haute autorité du savant archéologue, nous ne pouvons nous ranger à son avis. Le mot *armeurier* avait au XIVe siècle le sens nettement déterminé de fabricant d'armures ; nous l'avons vu au commencement de ce chapitre par le Livre de la Taille de Paris en 1313. Au reste, une seule des commandes faites à Etienne Castel, le premier des Armuriers-brodeurs que nous avons cités, suffira pour nous fixer sur cette question :

1352 « ... pour une pièce et aune et demie de cendal
« vermeil, des fors, en grainne, bailliées audit Estienne Castel,
« par sa lettre, pour faire cotes à plates, et garnir gardebras,
« avantbras, cuissos, grevètes, heaumes, bacinès, et hernois
« de maille. Pour tout, 13 escuz [2]. »

Si l'armurier-brodeur brodait des armoiries, c'était comme brodeur et l'on voit que son rôle consistait en tout autre chose.

Les armuriers-brodeurs ne se rencontrent plus au XVe siècle ; à cette époque en effet, la brigandine, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, tire surtout sa décoration des têtes plus ou moins ciselées, dorées ou argentées des clous qui rivaient les écailles.

*
* *

La diffusion de ces armuriers-brodeurs qui figuraient à la cour de chaque prince rend plus difficile la recherche des centres armuriers réputés au XIVe siècle. La facilité de forger et de tremper des écailles de petite dimension permit, dès le début de la brigandine ou des plates, de fabriquer presque partout ce genre d'armures ; à Genève même, nous verrons dans un des chapitres suivants nos gardes avoir au XVe siècle leur brigandinier attitré, bien qu'une partie de leurs brigan-

1. Douet d'Arcq : *Comptes de l'Argenterie,* p. 348 col. 1.
2. Id. : *Op. cit.,* p. 142.

dines vinssent de Milan. La plupart des plates dont nous venons de parler sont mentionnées sans aucune indication de provenance; rappelons cependant que nous avons vu en 1322 « une paire de manche de Lombardie à plates ». Milan semble avoir déjà alors la réputation qui ne fit que grandir d'un des premiers centres armuriers de l'Europe. Un texte curieux va nous montrer comment on s'y prenait pour se commander des plates à Milan des points les plus éloignés de la France :

1387. « Item, pour la façon de un petit doublet fait de « 3 aulnes de toille de Rains,... pour mons. de Thouraine, « pour envoyer en Lombardie pour faire unes plates pareilles « audit doublet pour ledit Seigneur [1]. »

L'obligation d'envoyer semblable patron prouve une fois de plus combien l'armure était alors ajustée, comme nous l'avons vu au cours du chapitre précédent.

Constatons de suite que l'Allemagne faisait déjà alors à Milan la redoutable concurrence qui devait s'affirmer de façon si brillante au cours des siècles suivants, et que les mêmes soins étaient pris pour se commander des plates en Allemagne :

1387. « pour trois aulnes de fine toille de Reins,... pour « faire un patron à un petit pourpoint, pour mons. le Duc de « Thouraine, pour envoier en Allemaigne, pour faire et forger « unes plates d'acier pour son corps [2]. »

Louis, duc de Touraine, plus tard duc d'Orléans, second fils de Charles V, avait alors quinze ans ; il avait à sa disposition tous les armuriers-brodeurs de la cour ; il fallait donc, pour qu'il fît l'énorme dépense que supposent les voyages des envoyés chargés de porter le patron, de commander et de rapporter les plates dont nous venons de parler, que la suprématie de la Lombardie et de l'Allemagne fut établie alors de façon indiscutable.

* * *

Nous pensons l'avoir suffisamment démontré : l'expression « les plates » que l'on rencontre pendant tout le XIVe siècle désigne les écailles de la brigandine et par extension la brigandine elle-même. Encore au commencement du XVe siècle les rédacteurs de comptes se servent parfois de ce mot pour désigner cette sorte d'armure :

1414. « Ce sont les despens faitz pour la jouste qui doit se

1. Douet d'Arcq : *Nouveau recueil de Comptes de l'Argenterie*, p. 290.
2. Id. : *Op cit.*, p. 152.

« faire à Thonon l'an 1414 au mois de janvier. Premièrement « por reparellier I plattes couvertes de satin roge que a repa- « reillé Brulafer [1]. »

Le mot brigandine cependant commençait à se rencontrer :

1411. « 3 brigandines dont l'une est couverte de velours « vermeil... [2]. »

Mais on le trouvait encore avec des hésitations dans sa terminologie encore mal fixée :

1415. « Je devise... à Thomas Beauchamp *mes brigandiers* « couvertes de rouges velvet chequeté noire et blank, à John « Popham mes nouvelles brigandiers couvertes de rouge velvet « que Grave me fist [3]. »

Et c'est ici peut-être le moment de se demander d'où vient ce mot bizarre.

*
* *

Au XIVe siècle le mot *brigand* avait une tout autre acception qu'aujourd'hui, et signifiait simplement fantassin ; il nous suffira pour l'établir de renvoyer à Littré (v° brigand), et à Du Cange (v° brigancii), qui tous deux rapportent de nombreux documents à l'appui de cette assertion.

Parfois même on disait par superfétation brigands de pied :

1393. « La somme de 5403 florins d'or pour yceulx dis- « tribuer, convertir et emploier au paiement de certains *bri-* « *gans de pié* que Mds. le Duc avoit pour lors à son service et « à ses gaiges [4]. »

L'Italie elle aussi employait le même mot au moins dans les régions voisines de la France ; on le rencontre fréquemment dans les comptes des archives camérales de Turin [5], et là aussi on employait parfois l'explétif brigands de pied.

1400. « Libravit... undecim brigantis peditibus... pro sti- « pendiis suis unius mensis... [6]. »

La réunion de ces brigands ou fantassins en troupe a créé

1. Max Bruchet : *Le Château de Ripaille*, pièces justificatives, preuve XXIII, p. 363. Au sujet de Brulafer, célèbre armurier des comtes de Savoie, cf. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve*, p. 12 et suiv.
2. Inventaire de l'écurie du roy, f° 118 ; ap. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 219, col. 1 ; et ap. Godefroy : *Glossaire*, supplément, v° brigandine.
3. Testament du duc d'Yorck, ap. V. Gay : *Glossaire archéol.*, p. 64, col. 1.
4. Laborde : *Les Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 74, n° 5573.
5. Cf. notamment Ferd. Gabotto : *Estratti dai conti dell' Archivio camerale di Torino relativi a Ivrea*, doc. de 1351, p. 388 ; de 1356, p. 391, 392, 423 ; de 1363, p. 408.
Cf. également Stanislao Cordero di Pamparato : *Il Tuchinaggio e le imprese di Facino Cane nel Canavese*, doc. de 1387, p. 437 ; de 1385, p. 411 ; de 1399, p. 479 ; de 1400, p. 490, 491, 498 et 505.
6. Pamparato : *Op. cit.*, p. 499.

le mot brigade dont Viollet-le-Duc constate l'étymologie [1] ; sans uniforme au sens propre du mot, ces brigands formaient un assemblage de vêtements de diverses couleurs, d'où encore l'adjectif brigaillé qui se dit pour bigarré dans le centre de la France, et son équivalent, brigalia et bregalia, qui s'applique en patois savoyard aux animaux à robe bigarrée. A toutes ces étymologies devait s'en ajouter une autre, celle du mot qui nous occupe.

Ces fantassins s'empressèrent d'adopter la nouvelle armure, moins coûteuse, lorsqu'on la faisait simple et sans décor, que l'ancien haubergeon de mailles, et protégeant bien mieux contre les armes de choc ; moins lourde d'autre part et surtout plus souple que l'armure de fer rigide, le harnois blanc, qui commençait à paraître, mais ne pouvait à cause de son prix, de son poids et de sa rigidité, convenir qu'aux chevaliers.

Infiniment plus communes que les plates de luxe, ces plates de fantassins finirent à la longue par tirer leur nom de ceux qui les portaient en plus grand nombre ; dès ce moment, on ne trouve plus mention de ces plates couvertes d'étoffe et l'on rencontre à leur place les brigandines. Le nom seul était changé, et le fait que le mot brigandine apparaît quand disparaît le mot plates, et qu'on ne les trouve pas réunis dans un même texte, est une preuve de plus que l'un a succédé à l'autre pour désigner la même chose. On trouve désormais à chaque instant la brigandine dans les inventaires et les récits militaires, et la citation des innombrables passages où elle figure serait sans utilité, Claude Fauchet qui composa son ouvrage avant 1580 constate déjà l'étymologie de ce mot :

1600. « La brigandine... dont ces brigands s'armoient le « corps, pour l'avoir plus à délivre que s'ils eussent été vestus « d'une pièce ou deux de fer, ainsi que se font les cuirasses « du jourd'huy.

« Mais il y a bien tant d'apparence que les hommes ont « donné le nom aux harnois que les harnois aux hommes qui « les ont portés tels [2]. »

Le mot brigands ayant, comme nous l'avons vu, précédé d'un siècle celui de brigandine, la question ne peut même se poser.

* * *

Nous avons, pensons-nous, suffisamment prouvé l'identifi-

1. Viollet-le-Duc : *Dictionnaire du mob. fr.*, vol V, p. 229.
2. Claude Fauchet : *Origine des Chevaliers*, p. 36 v° (Paris, Perrier, 1600.)

cation des plates avec la brigandine ; il reste cependant à résoudre une objection sérieuse. Le XIVe siècle fut l'époque de formation de l'armure de fer de grandes plaques (et non plates) [1], le *harnois blanc* du XVe siècle. Qu'était donc ce harnois blanc pendant le XIVe siècle, nous dira-t-on, s'il n'était pas, comme on l'a cru jusqu'ici, désigné par l'expression « les plates » ?

Observons d'abord que la hoguine, c'est-à-dire l'armement des bras et des jambes était complète dès la fin du XIIIe ; nous l'avons vu déjà ; il restait donc à créer seulement l'armure du torse. De nombreux essais furent faits, c'est incontestable, avant d'aboutir au corselet de l'armure du XVe siècle ; mais précisément ces essais sont nettement distingués des plates par les anciens auteurs comme nous allons le voir.

Il est souvent question dans les chroniques du temps de la plaque de métal dont on essaye au début de couvrir la poitrine. Cette plaque n'a pas encore de nom particulier ; on l'appelle généralement *poitrine d'acier*. Du Guesclin, au dire du poëte qui a célébré ses exploits, dédaignait cette défense :

1383. « Quant vint à lendemain que Bertrand se leva...
« Le noble capitains de cuer li présenta
« Et *poitrine d'acier*, mès il les refusa [2] ; »

Ses contemporains n'avaient pas tous le même dédain pour la protection de ce nouvel armement, et parfois lui devaient la vie :

1383. « N'i ot celui ne fasse l'escu escartelier ;...
« Les *poitrines d'acier* ne puet empirer [3]. »

On disait aussi la pièce d'acier :

1385. « Chaicun queroit et fer et fust,
« Harnoiz de jambes et gantellez...
« Ains queroit chaicun *forte piecze*
« Que la poitrine ne se despiecze [4] »

Quelquefois même, la plate d'acier ou la pièce de plate :

1381. « Nicolas Cliffort consuivit de son glaive Jean Bour-
« cinel en *la poitrine d'acier* amont. Le fer du glaive coula ou-
« tre à l'autre lez, et ne le prit point à *la plate d'acier*, mais
« esclissa amont [5]. »

1. CLAUDE FAUCHET : *Op. cit.*, liv. II, de l'origine des armes, p. 42 v° de l'édition de 1600 (citant un passage de Froissart).
2. CUVELIER : *La Vie vaillant Bertran du Guesclin*, version du ms. de la Bibl. de l'Arsenal, mise en note vol. I, p. 64 et 65 de l'édition Charrière.
3. ID. : *Ibid.*, ms. de la Bibl. nat. vers 16185.
4. GUILLAUME DE SAINT-ANDRÉ : *C'est le Libvre du bon Jehan Duc de Bretagne*, vers 2841 et suiv.
5. FROISSART : *Chroniques*, liv. II, chap. LXXXV.

1415. « Je devise à Diprant... le pièce de plate que M. le « Prince m'a donné, appelé Brestplate [1].

Mais jamais ce plastron de l'origine n'est compris sous la dénomination *les plates* exclusivement réservée à l'armure d'écailles, et il en est même parfois expressément distingué.

1382. « ... Se consuivirent en my les écus si roidement que « les fers qui de Bordeaux étoient, entrèrent ens et percèrent « *la pièce d'acier, les plates*, et toutes les armures jusques en « chair [2]. »

Ce plastron prit peu à peu de l'importance, se dédoubla en plastron et pansière, se complèta d'une dossière, et forma enfin vers la fin du xive siècle l'armure de fer rigide, le Harnois blanc ou Harnois plain :

1385. « Adieu harnois, tant clouez comme plains [3]. »

Le harnois cloué, ainsi opposé au harnois plain, était, on le devine sans peine, la brigandine ou les plates.

Le mot *Harnois* a toujours été employé comme terme générique pour désigner tous les genres d'armures, et comprenait naturellement au xive siècle la brigandine ou les plates [4]. Quant à l'expression *Harnois blanc*, elle s'est appliquée quelquefois à cette époque à des armures de plates, peut-être parce qu'elles étaient recouvertes d'étoffes blanches, ou que, destinées à la guerre elles étaient sans broderies [5]. Mais, au xve siècle, le Harnois blanc est *toujours* l'armure rigide, ainsi appelée pour la différencier soit de la brigandine, soit du jacque ou même du haubergeon :

1446. « lesdiz hommes darmes sont armez... de tout *har-* « *nois blanc*... les archiers portent gros *jacques* doublés de « grant foyson de toylles, ou *brigandines*...

« len use encore d'une autre manière de gens armez seule- « ment de *haubergeon*... [6]. »

1467. « Seront tenus lesd. armeuriers et brigandiniers de « faire *harnois blanc* et *brigandines* d'espreuve [7]. »

1470. « à Pierre Lambert, orfèvre, pour avoir fait et gravé

1. *Testament du Duc d'York*, ap. V. Gay : *Gloss.*, p. 64, col. 1.
2. Froissart : *Chroniques*, liv. II, ch. cxlvi ; et ap. J.-B. Giraud : *Doc. pour l'histoire de l'Armement*, vol. I, p. 71.
3. Eustache Deschamps : *Œuvres inédites, Adieux à Paris*, p. 105 (Reims-Paris, 1849). Nous remercions vivement M. J.-B. Giraud qui nous a indiqué ce document.
4. Cf. Douet d'Arcq : *Comptes de l'Argenterie*, p. 127.
5. Cf. Id. : *Ibid.*, p. 141, 142, etc.
6. *Ms. Anonyme du Cost. milit. des Français en 1446*, p. 1 et 4 (édition de Belleval).
7. *Ordonnances sur les Métiers*, ap. V. Gay : *Glossaire*, p. 220, col. 1

« 6 poinssons de fer acérez pour marquer les *harnois blancs*
« et *brigandines*...

« à Jean Haranc, orfèvre, pour avoir gravé... deux poins-
« sons de fer pour marquer les harnois blancs et brigandines [1]. »

Nous avons vu la brigandine régner en maîtresse pendant tout le XIVe siècle, époque à laquelle elle fut la défense du torse la plus usitée ; nous l'avons vue au cours du XVe siècle encore disputer la première place même au harnois blanc avec lequel elle se maria parfois de la façon la plus élégante. Une dernière question se pose : à quelle époque cessa-t-elle d'être usitée ?

Plusieurs des passages que nous avons cités au cours du chapitre V prouvent qu'elle était encore d'un emploi courant pendant la première moitié du XVIe siècle ; elle commençait cependant à être démodée, s'il faut en croire du Bellay :

1537. « Les harquebusiers, archers et arbalestriers seront
« armez de chemise et manches de maille et de cabassets : ou
« en défaut de chemise de maille ils auront des pourpoints
« d'escaille et de bonnes Brigandines, jaçoit que cecy *sente un*
« *peu son temps jadis*, ce qui ne peut chaloir, mais que l'on y
« connoisse quelque avantage [2]. »

Une des dernières en date fut probablement celle de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France, mort en 1570 ; elle figurait à l'exposition historique de Madrid (1892-1893) comme appartenant au comte de Valencia. Les têtes des clous rivant les écailles de cette belle pièce sont ciselées en monogrammes du grand écuyer [3].

A la fin du XVIe siècle, on ne parle plus de la brigandine que comme d'une chose du passé :

1596. « Autour de la quasse ou du cercle (du tambourin de
« basque) il y a... des lames ou pièces de cuivre semblables à
« celles dont on souloit composer les brigandines [4]. »

Le rôle de la brigandine est terminé ; elle appartient désormais à l'histoire.

En résumé :

1° La Brigandine date, non du XVe siècle, mais du XIIIe, et elle a pris fin avec le XVIe siècle.

2° L'expression « les plates » usitée au XIVe siècle s'applique,

1. *Archives de Tours* ; GRANDMAISON : *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XX, p. 268-9.
2. LANGEY : *Discipline militaire*, liv. I, chap. IV, f° 24 r°.
3. Cf. FERNAND MAZEROLLE : L'Exposition d'art rétrospectif de Madrid, 2e article ; (*Gazette des Beaux-Arts*, 1893, p. 163). LE MÊME : *Le Testament de Claude Gouffier*, planche, et p. 9 et 10 du texte (Roanne, Roustan, 1896).
4. DINET : *Les Hiéroglyphes*, I, 4, p. 506 ; ap. GAY : *Glossaire*, p. 221, col 1.

non à l'armure de fer rigide mais à l'armure d'écailles recouvertes d'étoffe.

3° Les mots « harnois blanc » désignent au XVᵉ siècle l'armure rigide, en opposition avec « les plates » soit la brigandine, et l'expression « harnois blanc de plates » dont se servent les auteurs modernes en parlant des armures du XVᵉ siècle est un non-sens et une hérésie archéologique.

VII. — **Les Brassards.**

Une première remarque est à faire dans l'énumération des armes défensives distribuées aux Gardes avec leurs brigandines : les brassards sont presque toujours mentionnés à part.

Ce n'est qu'au XVIᵉ siècle en effet, ou tout au plus dès la fin du XVᵉ qu'on rencontre des brigandines avec brassards faisant corps avec elles, Nous avons vu, il est vrai, dans les Musées et Collections, bien des brigandines avec brassards adhérents attribuées au XVᵉ siècle, mais nous regardons ce classement comme erroné et nous croyons que ces armures appartiennent au XVIᵉ siècle. Nous ne connaissons pas un seul texte des XIVᵉ et XVᵉ siècles qui mentionne une brigandine ainsi faite, ni un seul document figuré antérieur à 1500 qui en reproduise une ; au contraire nous pourrions citer de très nombreux documents et un grand nombre de peintures du XVᵉ siècle qui établissent que les brassards étaient toujours indépendants.

Ces brassards, le plus souvent d'une autre contexture que la brigandine elle-même, s'attachaient à cette dernière par des aiguillettes ; la jointure était cachée et protégée par le *garde-bras*, sorte d'épaulière défendant l'articulation de l'épaule, qui, lui, était au contraire presque toujours de fabrication identique à celle de l'armure dont il faisait partie.

1432. « Et les ai vus (les habitants de Belgrade) porter des « brigandines assez belles de plus menu escalle que nous « portons, *et des garde bras de mesme* [1]. »

1449. « Cinquante brigandines couvertes de futaine noire. « Trente trois *garde bras de même couleur* [2]. »

Quelquefois cependant les écailles des garde-bras restaient à découvert ;

1. Bertrandon de la Broquière : *Voyage d'Outremer*, ap. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 763, col. 2.

2. Joseph Garnier : *L'Artillerie des Ducs de Bourgogne*, p. 130 (Paris, Champion, 1895).

1450. « Le garde-braz sera de petites lametes couvertes de « la couleur de ladicte brigantine, ou non couvertes, au plaisir « et voulunté du porteur [1]. »

Une brigandine est souvent mentionnée sans les brassards, presque jamais sans les garde-bras ; ceux-ci cependant étaient généralement détachables, et le soin qu'on prenait de les mentionner toujours dans les inventaires indique assez qu'ils ne faisaient pas corps avec elle de façon absolue, sans quoi leur mention eut été inutile.

1468. « Une brigandine complète garnie de salade, gorgerin, « *gardebras* et harnois de jambes [2]. »

1480. « Item, deux brigandines de velours noir garnies de « tassettes et de *gardebras* [3]. »

Mais, comme on pouvait dévêtir la brigandine sans les en séparer, ce qui n'avait pas lieu pour les brassards, les garde-bras restaient presque toujours fixés à l'armure du torse, et c'est probablement pour cette raison qu'il n'en est pas question dans l'énumération des armes du Guet.

Rien, dans les délibérations du Conseil, ne nous renseigne sur la contexture des brassards donnés aux Gardes, et nous sommes sur ce point réduit aux conjectures. Voyons donc quelles étaient, à l'époque où la brigandine était en usage, les différentes sortes de brassards qui pouvaient l'accompagner, et cherchons parmi ceux-là les brassards probables du Guet de Genève.

Tous les genres de défense de bras qui avaient été en usage dans les siècles précédents étaient encore employés au xve siècle ; ils s'étaient accrus de ceux nouvellement créés, s'étaient combinés entre eux, et présentaient une diversité extraordinaire. Or on peut dire que tous se sont plus ou moins souvent combinés avec la brigandine.

Pour s'y reconnaître, il faut étudier au moins les principaux types et voir ceux dont l'adoption pour l'armement de nos Gardes présente les plus grandes probabilités.

*
* *

1° Manches de mailles. — Tout naturellement, lorsque les plates vinrent se substituer au haubert pour la défense du torse, on garda longtemps les manches de mailles chez lesquelles on trouvait une souplesse qu'on ne sut d'abord donner

1. Merlin de Cordebœuf : *Ordonnance et manière des chevaliers errants*, édition de Belleval, p. 79.
2. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 220, col. 2.
3. Joseph Garnier : *L'Artillerie des Ducs de Bourgogne*, p. 232.

à aucun autre système de brassards. Aussi, les pierres tombales et les tableaux du xive, du xve et même du xvie nous montrent fréquemment des manches de mailles accompagnant soit la brigandine soit même l'armure de fer rigide.

A l'époque que nous étudions [1], nous pouvons citer le portrait de Lucas Paumgartner en St Eustache, par Albert Dürer, à la Pinacothèque de Munich, dans lequel les manches de mailles sont parfaitement visibles sous les crevés des bouffants, plusieurs des gravures de Dürer dans la petite Passion et la grande Passion, et un dessin au lavis d'Holbein, au Musée de Bâle représentant Pilate se lavant les mains.

La maille a été combinée à toute époque avec tous les genres de brassards, pour défendre les défauts aux joints ou pour fournir les articulations ; parfois même les manches de mailles se sont unies avec les plaques d'acier, soit en se renforçant d'un demi-brassard en tuile du côté extérieur du bras, système employé dans l'armure d'un des soldats qui gardent le tombeau, dans la Résurrection de N. S. au Musée de Cologne, par le peintre anonyme dit le Maître de la Passion de Lijversberg ; soit en joignant un canon d'avant-bras en fer rigide à une manche de mailles qui couvrait seulement l'arrière-bras, comme on peut l'observer dans un tableau de Vittore Pisano représentant St Antoine et St Georges à la National Gallery de Londres, et dans le tableau du Musée de Glascow que nous avons cité au chapitre précédent, et dans lequel St Victor porte avec sa brigandine des brassards ainsi composés.

Malgré tous ces exemples de l'emploi des manches de mailles au xve siècle, il nous paraît peu probable que la maille ait été employée pour armer les bras de nos Gardes. Dans les nombreux textes que nous connaissons mentionnant des bras défendus par la maille, on dit toujours *manches de mailles*, et jamais *brassards ;* en voici quelques exemples allant des premiers temps de la brigandine jusqu'à l'époque que nous étudions :

1345. « ... per guarnir 1^a^ marguas de malha [2]. »

1346. « ... parium unum manicarum de magia [3]. »

1. Pour les époques antérieure et postérieure, voir notamment :
Pour le xive siècle : Hefner-Alteneck : *Waffen, ein Beitrag zur historischen Waffenkunde*, pl. 20, 21, 24 B, 27 etc., reproduisant toutes des pierres tombales du xive avec manches de mailles ;
Pour le xvie siècle : Un portrait d'homme par le Tintoret au Musée du Prado et le portrait de Philippe II, par Alonso Sanchez Coello au Musée de Berlin, qui tous deux ont des manches de mailles.

2. Edouard Forestié : *Le Livre de Compte des Frères Bonis*, 1re partie, p. 221.

3. A. Angelucci : *Doc. inéd.*, p. 18-19.

1365. « ... quasdam manucas mallie ad armandum [1]. »

1488. « Jacquemin de Millan obrjonier fut gaigé d'unes « manches, et unes faudes de maille [2]. »

Remarquons-le, ce dernier texte est exactement contemporain de nos Gardes, et, de plus, relatif à un armurier de Milan, compatriote par conséquent de Capelli qui avait fourni leurs premiers brassards.

Quant aux documents du XVIe qui parlent de manches de mailles, ils sont si nombreux que nous renonçons à les citer, nous bornant à donner quelques références [3]. Toujours, nous le répétons, soit au XIVe, soit au XVe, soit au XVIe siècle, nous avons trouvé cette défense sous le nom de manches de mailles et jamais de brassards. Or l'armement de bras du Guet de Genève est toujours appelé *brasali* dans les délibérations. Nous pensons donc que la maille doit être écartée de nos recherches.

*
* *

2° Brassards de cuir bouilli. — Les brassards de cuir bouilli paraissent également avoir été employés dès le début de la brigandine ; du moins l'existence de brassards de cette nature, mentionnés comme étant couverts de velours, à une époque où, nous l'avons vu, la brigandine existait déjà sous le nom de *plates*, permet de présumer qu'ils étaient destinés à accompagner une brigandine couverte de cette étoffe :

1318. « Item, magistro Hugolino de Florencia pro precio « duorum parium gamberiarum, cossalium, *brachialium* et « pugnalium *de corio bollito*, de opere levato et plano, *muni-* « *torum de velluto* [4]. »

Mais souvent ils restaient au naturel avec, parfois, une garni-

1. *Invent. de J. de Saffres*, ap. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 763, col. 1.
2. *Archiv. Com. de Lyon*, CC. 218, f^e^ 3, v°; ap. J.-B. Giraud : *Documents pour l'histoire de l'armement*, vol. I. p. 235-236.
3. Cf. notamment :
Guillaume du Bellay : (Langey) : *Discipline militaire*, liv. I, p. 24, r°, et pass. (édition Rigaud, Lyon, 1592).
Martin et Guillaume du Bellay : *Mémoires*, liv. VIII, p. 475, liv. IX, p. 257, etc. (édition Gilles Beys, Paris, 1582).
Fausto da Longiano : *Duello regolato*, p. 62 (Vinezia, 1559).
Blaise de Montluc : *Commentaires*, t. I, liv. II, p. 246 et pass. (édition Barbin, Paris, 1661).
Le Frère de Laval : *Vraye et entière histoire des troubles et guerres*, liv. III, p. 64 r°, liv. VII, p. 161 r°, etc. (édition Hulpeau, Paris. 1576).
François de Rabutin : *Comment. des Guerres en la Gaule Belgique*, p. 408, 457, etc.
Brantôme : T. II, p. 278 ; t. VII, p. 151, 153 ; t. VIII, p. 63, 64, etc. (édition elzévirienne).
4. A. Angelucci : *Dino Compagni militare*, p. 70 (Firenze, 1879).

ture de fer pour les renforcer ; malgré ce, ils étaient souvent destinés à accompagner des brigandines, car, parmi ceux que nous allons rencontrer sous ces nouvelles formes, il en est qui sont destinés à des arbalétriers dont l'armure est précisément une brigandine (des plates) comme l'établit le même texte :

1345. « Item, deu per *un brasalot... de cuer nègre* [1]. »

1347. « Item deu per I brasalot guarnit de cuer et de feradura [2]. »

1351. « Ordenons que l'arbalestrier... sera armé *de plates...* et *de harnois de bras de fer et de cuir* [3].

1358. « Item VII paires d'avans-bras de cuir et X paires de « cuir de bras deseure [4]. »

1368. « Une garnison de bras qui est de cuerf [5]. »

1364. « I brachiale de corio... 2 paria brachiorum de « corio [6]. »

1365. « ... Cum quodam arnesio brachiorium facto de « corio [7]. »

Les brassards de cuir bouilli sont fort difficiles à distinguer des brassards de fer rigide soit dans les peintures des Primitifs, soit dans les bas-reliefs et pierres tombales ; on ne peut les reconnaître avec certitude que lorsqu'ils sont renforcés par des bandes de fer qui eussent été inutiles sur un brassard de métal. Un certain nombre des pierres tombales relevées dans l'ouvrage de Hefner-Alteneck déjà cité [8] nous montrent ce détail que nous retrouvons également dans les peintures de Stephan Lochner (1400-1451) au Musée de Francfort, représentant le martyre des douze apôtres.

Dans la plupart de ces peintures et sculptures le brassard de cuir laisse voir la maille aux jointures où la rigidité du cuir bouilli n'aurait pu se prêter à l'articulation.

Mais tous les documents écrits ou figurés dans lesquels

1. Edouard Forestié : *Les Livres de Comptes des Frères Bonis*, vol. I, p. 174.
2. *Op. cit.*, vol. I, p. 261. Cf. également vol. I, p. 28, 37, 242 ; vol. II, p. 23, 24, etc.

Tous les brassards mentionnés dans ces comptes sont, comme ceux ci-dessus, toujours vendus à part, chaque « I brasalot » correspondant à une paire de brassards. Cela confirme une fois de plus ce que nous avons dit au sujet des brassards alors toujours indépendants de la brigandine.

3. *Ordonnances du roi Jean*, t. IV, p. 69.
4. De Prelle de la Nieppe : *Inventaire de l'armurerie de Guillaume de Hainaut*, p. 4.
5. B. Prost : *Inventaires de Bourgogne*, t. I, p. 5, n° 38.
6. *Inventaire du Donjon de Vosticza*, ap. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 62, col. 2.
7. *Invent. de J. de Saffres*, p. 342 ; ap. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 763, col. 1.
8. Hefner-Alteneck : *Op. cit.*, pl. 22, 26 etc.

nous avons rencontré ces brassards de cuir bouilli sont antérieurs à 1450 ; le texte ci-après, il est vrai, est un peu postérieur :

1458. « Après les armeront des gardebras et des avant bras, « qui de cuir bouilly seront, tenans tous enssemble, qui « dedens seront lassiez, et pardessus garnis au long de menus « bastonnez, du plus fort bois que sur les gardebras, et les « bracellez sont cousus [1]. »

Mais il s'agissait là d'une armure de tournoi qui n'avait rien de commun avec l'armement de simples gardes.

On trouve également, dans un inventaire de l'artillerie de Dijon :

1480. « ... onze gands et huit brasselets de cuir pour « archiers [2]. »

Mais il ne s'agit pas là de brassards, bien que le mot *bracelet* ait été parfois employé dans ce sens ; ces bracelets de cuir sont destinés à préserver le bras gauche de l'archer du choc de la corde de l'arc.

Il est donc probable que les brassards des Gardes de Genève qui datent de la seconde moitié du xv[e] siècle n'étaient pas en cuir bouilli.

*
* *

3° Brassards jacqués. — Bien qu'employés le plus souvent comme complément d'un jacques, ou vêtement de toile matelassée, les brassards ayant cette contexture furent parfois adjoints à des cuirasses ou à des brigandines. Leur usage devait être fréquent en Allemagne, car Dürer en a souvent armé les soldats qui figurent dans ses gravures, notamment celle de la Grande Passion et de la Petite Passion.

Le roi René qui nous indique la fabrication de ces brassards matelassés, renforcés parfois de cuir bouilli aux avant-bras et aux épaulières, nous les peint bien en effet comme une mode allemande :

1450. « En Brebant, Flandres et Haynault, et en ces pays là « vers Almaignes... mettent unes bracières grosses de 4 dois « d'espèz et remplies de couton, sur quoy ils arment les avant- « bras et les garde-bras de cuir bouilly [3]. »

On le voit, les brassards jacqués se combinaient avec le cuir

1. Antoine de La Salle : *Des anciens tournois de Faictz d'Armes*, édition B. Prost, p. 210 (Barraud, Paris, 1878).
2. Joseph Garnier : *L'Artillerie des Ducs de Bourgogne*, pièces annexées, p. 230 ; cf. également, pour un brassard d'archer en cuir l'*Inventaire de Philippe-le-Bon en 1420*, ap. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 206, col. 2.
3. Le roi René : *Devis d'un Tournoi*, t. II, p. 13 (édition Quatrebarbes).

bouilli ; ils se renforçaient encore de bien d'autres manières, et c'est le cas de constater une fois de plus ce que nous avons dit au commencement de ce chapitre : tous les systèmes de brassards se sont mariés entre eux de toutes les façons possibles.

Nous les trouvons en effet renforcés de chaînes de fer dans les peintures de Memling qui décorent la châsse de sainte Ursule à Bruges dont nous avons parlé déjà ; ce type était d'ailleurs réglementé depuis longtemps dans les Ordonnances :

XIVe siècle. « Ordonnons que les gens du commun de notre « pays... soient armés de forts jacques garnis de laisches, « chaînes, ou mailles pour couvrir les bras [1]. »

Nous trouvons enfin ces brassards jacqués unis avec les plaques d'acier des deux façons déjà signalées pour la maille : d'abord avec un canon de fer rigide à l'avant-bras, l'arrière-bras n'étant protégé que par le jacques ; nous avons vu à la Pinacothèque de Munich un tableau de Dierich Bouts (l'entrevue d'Abraham et de Melchisédech) dans lequel Abraham porte des brassards de ce type ; ensuite avec un demi-brassard de fer en tuile recouvrant le brassard jacqué sur toute sa longueur du côté extérieur du bras, et nous en trouvons à Genève même un exemple à la Pinacothèque dans un tableau de la fin du xve siècle dû au pinceau d'un anonyme flamand et qui représente la Passion ; un des soldats qui se disputent les vêtements du Christ, au premier plan, est armé de brassards ainsi faits.

Mais, comme on le voit, ces documents écrits ou figurés sont tous, comme l'observe le roi René, des pays flamands ou allemands, à l'exception de l'Ordonnance de Jean V qui est de Bretagne, c'est-à-dire plus éloignée encore de Genève. Or, la première commande de l'armée des Gardes avait été faite, comme nous l'avons vu, à un armurier de Milan, ville où la mode allemande des brassards jacqués n'était guère en honneur ; d'ailleurs un armurier étranger eut été bien inutile pour des brassards de toile matelassée qu'on eut facilement pu faire dans la ville. Ce n'est donc pas de brassards jacqués que devaient être armés les Gardes de Genève.

*
* *

1. *Ordonnance de Jean V, Duc de Bretagne*, ap. V. Gay : *Glossaire archéol.*, p. 66, col. 1.

Par une erreur inexplicable, Gay, ordinairement si exact, place ce texte avec ceux du xvie siècle. et le date de 1525. Jean V, né en 1339 étant mort en 1399, il y a lieu de restituer son Ordonnance au xive siècle.

4° BRASSARDS A ÉCAILLES. — Les brassards en cuir ou étoffe doublés d'écailles de fer, soit de même contexture que la brigandine, ont été fréquemment employés pour compléter cette défense de corps ; parfois même, les écailles étaient extérieures et nous en trouvons un exemple dans une gravure d'Albert Dürer qui fait partie de la Grande Passion (la Flagellation).

Ces brassards à écailles paraissent à peu près en même temps que la brigandine elle-même, d'abord, bien entendu, sous le nom de plates dont nous avons vu le sens :

1322. « Une paire de manche de Lombardie à plates [1]. »

1322. « 2 bracers de plate [2]. »

1344. « Item, deu per un brasalot platonat [3]. »

Au xve siècle ils paraissent un peu abandonnés et l'on n'en trouve plus guère de trace ni dans les peintures ni dans les textes ; sans doute la difficulté de faire des articulations en écailles, et d'autre part le perfectionnement des brassards de fer rigide en étaient les causes. A l'extrême fin du xve ils reparaissent, comme on le voit dans la gravure de Dürer dont nous avons parlé ; ils ont emprunté alors les formes exactes du brassard de fer et ont comme lui une cubitière pour couvrir l'articulation du coude.

Dès ce moment, et nous l'avons signalé au commencement de ce chapitre, on en trouve qui font corps avec la brigandine ; on comprend qu'en ce cas toute l'armure est inventoriée en bloc sans qu'il soit question des brassards.

Mais parfois aussi ils sont indépendants, et alors ils sont, comme les brassards de plates du xive, toujours mentionnés avec la désignation de leur contexture :

1530. « une paire de manches de fustaine blanche garnyes « d'escailles [4]. »

Aucune indication de ce genre n'étant donnée lors de l'énumération des pièces d'armes livrées aux Gardes, et l'époque à laquelle ils reçoivent leur armement étant précisément celle pendant laquelle les brassards d'écailles semblent avoir été extrêmement rares, nous pensons que ce n'est pas encore là le type des brassards qu'ils portaient.



1. DE PRELLE DE LA NIEPPE : *Loc. cit.*
2. *Inventaire de Roger de Mortimer*, p. 359 ; ap. V. GAY : *Gloss. arch.*, p. 214, col. 1.
3. EDOUARD FORESTIÉ : *Compte des Frères Bonis*, vol. 1, p. 98.
4. *Inventaire de l'Armurerye qui est à Nancy*, loc. cit., p. 8, n° 90.

5° Brassards de fer rigide. — Nous avons vu les divers systèmes de brassards que nous venons d'étudier usités concurremment au cours du xiv[e] siècle lorsqu'on abandonne le haubert pour la brigandine. On cherchait ce qui pourrait mieux compléter la nouvelle armure pour défendre les bras et les jambes ; en même temps que les types précédents on mit en usage des plaques de fer rigide qui entouraient le bras partiellement ou entièrement et formaient contre les coups une défense supérieure à toutes les autres. A côté des manches de mailles, des brassards de cuir, de toile matelassée ou de plates, ces nouveaux brassards apparaissent dans les inventaires sous le nom de brassards de fer, soit pour la joute, soit pour la guerre :

1358. « Item, VIII paires de bras de fier à jouster... item, « une paire de bras de fier de wière [1]. »

1377. « paria II braziarorum de ferro [2]. »

La pierre tombale de Bernard de Masmünster (✝ 1383) à la cathédrale de Bâle nous montre ce qu'étaient ces brassards de fer, déjà complets et munis d'une cubitière articulée. La difficulté de donner de la souplesse à l'articulation faisait cependant souvent préférer le système dont nous avons parlé précédemment, dans lequel l'avant-bras seul est muni d'un canon de fer, l'arrière-bras restant défendu seulement par la maille. En ce cas, on désignait ce demi-brassard sous le nom d'avant-bras :

1389. « cotte de fer harnois de jambes et avant-bras,... cotte « de fer, bassinet, avant-bras [3]. »

Nous en avons vu un excellent exemple dans une des statues des Scaliger à Vérone, celle de Can Signorio (✝ 1375).

Ces brassards ou demi-brassards semblent avoir été alors l'apanage des chevaliers, les autres défenses de bras, maille et surtout cuir et jacques étant réservées aux hommes de pied. Mais au xv[e] siècle les progrès faits dans l'art du batteur d'armures permirent de faire ces brassards de fer à assez bon compte pour qu'on put en armer les archers et les gardes ; le manuscrit anonyme sur le costume militaire des Français en 1446 édité par le comte de Belleval nous initie de façon complète aux détails de fabrication de ces brassards [4]. Le passage est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le reproduire.

1. De Prelle de la Nieppe : *Op. cit.*, p. 3.
2. A. Angelucci : *Docum. inéd.*, p. 221.
3. *Test. de R. Picque*, p. 93 ; ap. V. Gay : *Gloss.*, p. 91, col. 1.
4. C[te] de Belleval : *Du Costume militaire des Français*, pp. 2 et 3.

Dès ce moment, si le brassard de fer rigide se multiplie dans les textes, on ne le trouve presque jamais plus avec l'indication de sa contexture. Il devient le brassard par excellence, les autres types continuant seuls à être différenciés par des mentions spéciales et il serait oiseux de rapporter les innombrables passages dans lesquels il est question de brassards.

Tout naturellement il se multiplie aussi dans les peintures et sculptures où il est le complément le plus ordinaire de la brigandine. Déjà les *brigands* peints au XIV[e] siècle par Altichieri à la Basilique Saint-Antoine à Padoue, bien que simples piquiers, portaient avec leurs brigandines des brassards de fer, mais c'était alors exceptionnel ; pour l'armement, comme sur bien d'autres points, l'Italie était en avance. Au XV[e] siècle ce n'est plus une exception, et nous n'aurons que l'embarras du choix ; nous nous cantonnerons dans les peintures ou miniatures d'une authenticité indiscutable, à peu près contemporaines de nos Gardes, et dans lesquelles des hommes de pied de condition semblable à la leur porteront, avec des brigandines nettement reconnaissables, des brassards de fer rigide.

Ces conditions ainsi étroitement circonscrites, nous les trouvons au Musée Condé à Chantilly dans les célèbres miniatures de Fouquet, surtout dans la scène de l'Adoration des Mages dont les gardes armés de brigandines, salade en tête et vouge en main, donneraient l'idée la plus exacte de ce que devaient être nos Gardes s'ils n'avaient en même temps les jambes armées de fer, ce qui n'existait pas à Genève.

Nous les trouvons au Musée de Cologne dans le tableau du baiser de Judas (Christus in Gethsemani) par le Maître de la Passion de Lijversberg ; à la Pinacothèque de Turin, dans la Passion par Hans Memling, où plusieurs soldats sont ainsi vêtus dans les diverses scènes du tableau, notamment dans l'Arrestation du Christ, au premier plan, à gauche ; à la Galerie impériale de Vienne, dans la Résurrection du même peintre, où il ne manque au garde de droite, devant le Tombeau, qu'un vouge en place de son marteau d'armes pour réaliser exactement l'armement du Guet de Genève.

Nous ne citerons que pour mémoire une des peintures du même Memling décorant la châsse de sainte Ursule à Bruges, et représentant le martyre de la Sainte. L'homme d'armes de droite a bien une brigandine et des brassards de fer, mais il paraît être plutôt un chevalier qu'un simple garde.

Enfin, — à défaut d'un document genevois que nous avons

vainement cherché [1], — pour en citer un aussi rapproché que possible de Genève et tiré du pays avec lequel cette ville avait alors les relations les plus étroites, la Savoie, nous en trouvons dans les fresques de la Chapelle de Bessans et surtout de la Chapelle Saint-Sébastien à Lanslevillard [2]. Construite en 1446 [3] et entièrement décorée de fresques dans les années qui suivirent [4], cette dernière nous a conservé dans 60 scènes du Nouveau Testament et du martyre de saint Sébastien l'iconographie du costume et surtout de l'armement du milieu du xve siècle, reproduits avec cette minutie et ce réalisme que les Primitifs apportaient à leurs peintures.

Et certes, au pied de ce Mont-Cenis où passaient sans interruption les armées de la Savoie et de la France, les auteurs anonymes des fresques de ces deux Chapelles ne devaient pas manquer de modèles exacts pour reproduire d'après nature tous les détails de l'armement offensif et défensif de l'époque.

Comme tous les hommes de pied armés de brigandines que l'on voit dans les peintures que nous venons de citer, les Gardes de Genève devaient donc être munis de brassards en fer.

Destinés à des hommes de pied, ces brassards devaient être symétriques, et, passant successivement à des hommes de tailles différentes, ils devaient être avant tout ajustables. Nous sommes donc conduits à les faire rentrer dans le deuxième type des brassards décrits par l'anonyme de 1446 déjà cité; symétriques pour les deux bras, et faits de pièces indépendantes, ils étaient ajustables à toutes les tailles :

1446 : « Item, l'autre faczon davant-bras sont lesquelx sont « faiz de trois pièces, cest assavoir une pièce qui couvre depuis « la ployeure de la main jusques à trois doiz près la ployeure du « braz ; et depuis la ployeure du braz y en a une autre qui vient « jusques à hault de la jointure de lespaulle, à quatre doiz près. « Pardessus lesquelles deux pièces y en a une autre qui couvre « le code et la ployeure du braz et partie des autres deux pièces « aussi, lesquelles trois pièces sont pareilles tant au braz droit « que au senestre; et se atache avecques eguilletes [5]. »

Fort difficiles à reconnaître dans les anciennes peintures, ces brassards peuvent être distingués des autres quand la

1. Nous remercions à cette occasion M. V. van Berchem qui a bien voulu nous aider dans nos recherches malheureusement infructueuses.
2. Monuments historiques.
3. Comme l'atteste une inscription gravée sur une pierre du mur extérieur.
4. La décoration paraît n'avoir été terminée qu'en 1508, comme semble l'indiquer cette date peinte sur une poutre au-dessus d'une des fenêtres.
5. De Belleval : *Op. cit.*, p. 3.

cubitière enlevée laisse voir les canons d'avant et d'arrière-bras indépendants l'un de l'autre. La Marche au Calvaire de Boccaccino (1500 env.) à la National Gallery de Londres en fournit un exemple ; le garde à gauche du Christ montre que ces brassards étaient bien ceux des hommes d'armes dont la condition correspondait à celle des Gardes de Genève.

VIII. — **Les Gantelets**.

Les Gantelets furent de bonne heure considérés comme une pièce essentielle de l'armement défensif ; la raison en est naïvement exposée par un ancien poëte :

« Des ganteletz aussi te di
« Que boin est que soies muni
« Car se ès mains blechiés estoies
« Du remanant mult peu feroies [1]. »

En raison de cette importance reconnue, ils ont été l'objet de perfectionnements continuels, et présentent autant de variétés que les brassards, variétés qui se sont aussi bien souvent combinées entre elles. Comme nous l'avons fait dans le chapitre précédent, nous allons passer en revue les principaux types pour y chercher les gantelets probables du Guet de Genève.

1° Gants de mailles. — Presque seul employé avec le haubert, le gant de mailles ne fut à l'origine que le prolongement de la manche. On le voit pour la première fois sur un sceau de Richard Cœur-de-Lion, appendu à une charte de 1195 [2], et l'un des derniers exemples de ce type se rencontre dans un des bas-reliefs du commencement du xive siècle, encastrés dans le mur du chœur de l'église du Bourget-du-Lac (Savoie) [3].

Ce n'était alors qu'une poche pour les doigts ; le pouce seul était séparé. Au repos on pouvait dégager la main et laisser pendre le gantelet au-dessous du poignet, comme le montrent la pierre tombale de Bernard VI, Comte de Comminges († 1241) [4], la statue funéraire en marbre de Robert d'Artois († 1317) [5], et l'effigie funéraire gravée de Rasse de Grez († 1318) [6].

1. Guigneville, ap. Du Cange : *Glossaire*, v° Chirotheca de guerra.
2. Demay : *Le Costume au Moyen âge d'apres les sceaux*, p. 114.
3. Ce bas-relief qui représente les soldats endormis auprès du tombeau lors de la Résurrection est directement derrière l'autel.
4. Musée de Toulouse. Cette pierre tombale est intéressante par l'extraordinaire minutie avec laquelle sont reproduits tous les détails de l'armement.
5. Exécuté en 1318-1320 sur l'ordre de la comtesse Mahaut d'Artois, mère du comte Robert, ce tombeau, qui se trouvait autrefois dans l'église des Cordeliers de Paris, est aujourd'hui à Saint-Denis. Il en existe un moulage au musée du Trocadéro. Cf. Dehaisnes : *Histoire de l'Art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe siècle*, p. 425 (Lille, Danel, 1886).
6. Musée du cinquantenaire à Bruxelles. Ce musée possède en outre une pierre tombale sans nom ni date, mais appartenant sans doute possible au xiiie siècle, sur laquelle se remarque aussi le même détail.

Il n'est pas question de ces gants dans les comptes et inventaires ; faisant partie du haubert, ils ne peuvent être mentionnés à part. Au contraire, à partir du moment où le haubert est remplacé par les plates, le gant de mailles ne fait plus corps avec la manche ; naturellement, il reçoit alors une mention spéciale :

1322. « Item une paire de wans de haubergerie de France [1]. »

Le plus souvent le gant de mailles était à doigts non séparés ; quelquefois cependant les doigts réunis deux par deux avaient une séparation entre le médius et l'annulaire [2].

Pendant qu'il avait fait partie de la manche, il était sans doublure pour permettre le fourbissage du haubert que l'on roulait dans un baril rempli de sable ; on portait alors des gants de peau ou d'étoffe indépendants de la maille pour préserver la main de son contact rugueux. Lorsqu'il cessa de faire corps avec la manche on le fixa sur ce gant de cuir ou d'étoffe qu'on trouve parfois mentionné avec lui :

1365. « Quasdam cyrothecas de maillia parvi valoris *cum* « *quibusdam cyrothecis de tela* [3]. »

Le gant de mailles s'est combiné de diverses façons avec les autres types de gantelets ; nous verrons en les étudiant les résultats de ces combinaisons.

La maille se fait de plus en plus rare dans les gantelets à partir du milieu du xve siècle ; on ne la retrouve plus guère qu'à l'intérieur de ces *gants de prise* employés par les spadassins pour saisir de la main gauche la lame de l'adversaire, et si bien étudiés par de Beaumont [4] qui en a légué deux au musée de Cluny, ou dans des gantelets qui, sans être des gants de prise, semblent faits plutôt pour l'escrime et le duel.

Charles-Quint en possédait une paire, perdue aujourd'hui, et dont l'*Inventario iluminado* contemporain de cet Empereur nous a conservé le dessin [5], mais cela n'infirme en rien notre thèse ; on sait qu'il était un fervent de l'escrime, et nous avons parlé ailleurs du cartel qu'il aurait envoyé à François Ier [6].

1. Dehaisnes : *Doc. et extraits divers concernant l'histoire de l'Art*, vol. I, p. 246 (Lille, Danel, 1886).
2. Hefner-Alteneck : *Waffen*, Ein Beitrag zur historische Waffenkunde, pl. 13.
3. *Invent de Jean de Saffres*, p. 342 et suiv. ap. V. Gay : *Gloss. arch.*, p. 763, col. 1.
4. Éd. de Beaumont : *Les Armes méconnues*, Gazette des Beaux-Arts, mai 1878 : tirage à part, p. 6. Cf. également Garzoni : *La Piazza universale*, p. 391 et p. 675.
5. Ms. classé à l'Armeria de Madrid sous le n° N. 18.
6. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve*, ch. ix, p. 70.

Une autre paire a été inventoriée dans la boutique de Benvenuto Cellini avec des manches de mailles :

1538, 28 octobre « uno paro di maniche e guanti de ma- « glia [1] ».

Mais n'oublions pas que l'irascible Florentin dégaînait facilement ; il s'agit là probablement plutôt de l'armement d'un spadassin que de celui d'un soldat.

Quelques années après, Fausto da Longiano mentionne aussi les gants de mailles :

1559. « Tu ti provedrai d'un paro di guanti di maglia che « armino sin al gombito [2]. »

Ce sont là également des pièces spéciales pour duel et peu usitées en dehors de cet usage. Dans sa remarquable étude sur les gantelets, le Baron de Cosson a donné la photographie d'un gant de mailles [3] contemporain à peu près de l'ouvrage de Fausto da Longiano ; lui aussi y voit un gant pour duel et nous sommes heureux de nous rencontrer avec un maître d'une compétence aussi indiscutée.

Pâris Bordone (1500-1571) il est vrai, dans son tableau de la Résurrection [4], peint un des soldats qui gardaient le Tombeau du Christ avec les mains défendues par des gants de mailles à doigts séparés ; mais nous ne connaissons aucun autre exemple iconographique aussi récent, et ce cas exceptionnel n'est peut-être qu'une fantaisie du peintre.

Bref, passé le XIVe siècle, les gants de mailles, qu'ils soient gants de prise ou gants ordinaires, paraissent avoir été exclusivement une défense pour rencontres à l'épée. Exception est faite pour les gantelets où la maille unie au fer ne joue qu'un rôle secondaire ; ces derniers dont nous parlerons plus loin sont d'ailleurs extrêmement rares.

Nous avons vu précédemment les manches de mailles toujours appelées manches et jamais brassards, probablement parce que la souplesse de la maille les rendait semblables aux manches du costume civil ; pour une raison analogue, sans doute, les gantelets de mailles, comme on a pu le constater par les textes que nous avons cités, furent toujours appelés *gants* de mailles. Or, les gantelets du guet de Genève sont toujours appelés *gantelli* dans les délibérations ; de plus, ils

1. E. PLON : *Benvenuto Cellini*, pièces justif., p. 379, col. 2 (Paris, Plon, 1883).
2. FAUSTO DA LONGIANO : *Duello regolato*, p. 63 (Vinegia, MDLIX).
3. B^on DE COSSON : *On Gauntlets* in *Archæological Journal*, vol. XII, pp. 272 et suiv. ; n° 33 de la planche photographique.
4. Musée de Stuttgart.

appartiennent à une époque où les gants de mailles étaient tout à fait exceptionnels et réservés à un usage spécial. Nous sommes donc amenés à chercher ailleurs les gantelets de nos Gardes.

*
* *

2° Gants de cuir. — Complément fort ancien du costume civil, les gants de cuir ont probablement, dès leur origine, été employés parfois comme gants à armer. A partir du xviie siècle, ils devaient remplacer tous les autres pour cet usage ; mais, avant cette époque, cette utilisation étant accidentelle et en dehors de leur destination primitive, n'est jamais mentionnée à propos des innombrables gants de cuir portés dans les anciens inventaires.

Tous les cuirs, même les plus rares, ont été mis à contribution pour les gants[1], et l'on pourrait s'étonner qu'on n'en ait pas fait pour la guerre à une époque où l'on savait donner au cuir la résistance révélée par le passage suivant :

1597. « ... en la ville de Nérac... un maistre corroyeur « nommé Bernardin... acoustre des cuirs qui sont si forts « et si bons qu'il n'y a ni espées ni hallebardes qui les puisse « percer[2]. »

Mais les cuirs ainsi traités perdaient toute souplesse comme on le voit en étudiant les casques et boucliers de cuir conservés dans les musées ; on ne pouvait donc en faire des gants.

Cependant, à défaut de document écrit mentionnant l'emploi des gants de cuir comme complément de l'armure, on peut établir cet emploi par les sculptures dans lesquelles les plis des gants indiquent le cuir, et par les peintures qui le révèlent de façon plus certaine encore. Nous pouvons citer notamment, pour le xive siècle, la pierre tombale d'un comte d'Orlamünde (1350 env.), au monastère d'Himmelkron (Bavière)[3], et, pour le xve, le saint Victor du Musée de Glascow dont nous avons déjà parlé à deux reprises. Le comte d'Orlamünde et saint Victor, tous deux armés de toutes pièces, ont des gants de cuir dont les plis ne peuvent laisser supposer qu'ils sont plaqués sur les écailles dont il sera question plus loin.

Enfin, dans les joûtes, alors que la main gauche exposée aux coups se couvrait d'un miton de fer, la droite, abritée

1. Cf. Douet d'Arcq : *Nouveau Recueil de comptes de l'Argenterie des Rois de France*, p. 215 à 223.
2. Laffemas : *Règlement général*, projet au roi ; ap. Leber, t. XIX, p. 327, et ap. V. Gay : *Gloss.*, p. 518, col. 1.
3. Hefner-Alteneck : Op. cit., p. 18 et pl. 20.

par la rondelle de la lance, se contentait souvent d'un gant de cuir ; une des aquarelles de l'*Inventario iluminado* déjà cité, montre une armure de joûte ainsi composée.

Les gants de cuir se sont naturellement mêlés à tous les autres, soit en s'interposant entre la maille et la main, soit en servant d'assemblage aux écailles de diverses espèces et aux plaques de métal que nous étudierons plus loin ; mais, dans tous ces cas, ils perdaient leur nature pour prendre celle de leur revêtement qui jouait dans l'ensemble le rôle principal. Quelquefois, cependant, le gant de cuir, tout en s'adjoignant un renfort, ne passait pas au rang d'accessoire ; l'*Inventario iluminado* reproduit une paire de gants de cuir renforcés par des bandes de mailles espacées et isolées, se continuant sur les doigts et la main. Il y eut aussi des gants avec main en fer et doigts en cuir, et nous en parlerons aux gantelets de plaques de métal.

Que le cuir soit entré pour partie dans les gants de nos Gardes, c'est certain puisque tous les gants de métal, au xve siècle, étaient montés sur cuir. Mais que ces gants aient été exclusivement en cuir, c'est improbable. D'abord, on les eut appelés gants et non gantelets ; ensuite, on n'eut pas eu besoin de les commander à un armurier de Milan.

* * *

3° Gants a écailles de baleine. — Presque aussi anciens que les gants de mailles, les gants de baleine sont déjà signalés au xiiie siècle par Jacques de Bretex qui n'en parle pas comme d'une nouveauté :

1285. « Là véissiez garçons acoure...
« Troncons d'espées recoillir
« Wans de balainne, trumelières [1]... »

Souple et légère, la baleine présentait une excellente défense, et les gants de baleine semblent avoir été aussi estimés que les gants d'écailles de fer à côté desquels ils figurent sur le même pied dans les inventaires, les comptes et les chroniques :

1296. « ... pour 751 père de gantelez que de fer que de « baleine [2]. »

1305. « Les mains couvertes de baleine
« Et de gans de plates clouées [3]. »

1. J. de Bretex : *Les Tournois de Chauvenci*, vers 3803 (Edition Delmotte, p. 142).
2. *Compte de J. Arrode*, ap. V. Gay : *Gloss. arch.*, p. 762, col. 2.
3. Guill. Guiart : *La Branche des royaux Lignages*, vers 4654 et suiv.

1322. « 3 paire de wans de plates et une paire de « wantelès de balainnes, entrètes de blanc chendal [1]. »

Les écailles restaient parfois à nu, mais souvent aussi elles étaient, comme celles de la brigandine que ces gants de baleine accompagnaient, couvertes d'étoffe ou de cuir. L'exemple précédent en montre couvertes de cendal ; en voici revêtues de samit, de velours, de cuir, et avec les armes du porteur brodées sur la main :

1358. « VI paires de lons wans de balaine, s'en sont les « deux paires æscucées des armes de Haynnau et les autres « d'un vert samit et les autres paires d'un rouge veluiel, et « une autre paire couviers de blanc cuir [2]. »

Nues ou revêtues d'étoffe, les écailles étaient toujours montées sur une toile qui leur servait de doublure intérieure et la fabrication de ces gants de baleine était réglementée comme celle des gants de plates :

1296. « Que l'en ne puisse brochier ne arneis pointer « gantelès de baleine, fors sur telles nueves et qu'ils seront « de bone balène [3]. »

Vers la fin du XIVe siècle, les gantelets de baleine se font rares ; Douët-d'Arc a rencontré encore dans une lettre de rémission, en

1360. « Uns gantelez de balaine [4]. »

Il semble les considérer comme exceptionnels. Quelques années plus tard, Froissart ne les décrit qu'aux mains de gens un peu arriérés dans leur armement :

1382. « Ceux de Bruges, du Dam et de l'Escluse et ceulx « du Franc de Bruges... estoient armez la greigneur « partie de maille, de huvettes, de capeaulx de fer, de auque- « tons et de gans de balaine [5]. »

Au XVe siècle, ils paraissent complètement abandonnés. Il ne saurait donc en être question pour l'armement du guet de Genève.

* * *

4° Gants à écailles de fer. — Un peu moins anciens que les gants à écailles de baleine qui en ont peut-être suggéré

1. *Inventaire des objets mobiliers trouvés à Courtrai après la mort de Robert de Bethune*, ap. Dehaisnes : op. cit., p. 247.
2. De Prelle de la Nieppe : *Inventaire de Guillaume de Hainaut*, p. 4.
3. *Ordonnances sur le Commerce et les Métiers rendues par les Prévôts de Paris depuis 1270 jusqu'à l'an 1300* ; XI. des Armuriers, p. 371.
4. Douet-d'Arcq : *Comptes de l'Argenterie des rois de France*, p. 378, col. 2.
5. Froissart : *Chroniques*, chap. CCCXXXIII.

l'idée, les gants à écailles de fer apparaissent néanmoins dès la fin du XIIIe siècle. Ils ont été la première application des plates ; les plus anciens textes relatifs à cette défense concernent précisément les gantelets [1].

Ce nouveau modèle, plus coûteux que les gants de baleine, fut établi d'abord avec parcimonie et à raison d'un gant par homme :

1294. « Et est à savoir que ce sont les armeures qui fail-« lent... pour chascune galée... 60 plates et 60 gorgières de « plates, et 60 gantz *de plates d'une main* [2]. »

Ce gant unique était destiné à la main droite, mal protégée par la garde de l'épée qui n'avait alors que les quillons, tandis que la gauche était à l'abri derrière le bouclier ; plus tard, à la fin du XVIe siècle, l'abandon du bouclier et les branches multiples des gardes d'épée devaient faire adopter l'ordre inverse, un gantelet unique pour la main gauche seule exposée [3].

De même que les gants de baleine auxquels nous les avons vus assimilés dans le chapitre précédent, les gants d'écailles de fer étaient souvent recouverts de cuir ou d'étoffe :

1302. « 2 paires de gantelès couvers de rouge cuir [4]. »

1315. « pour velvet soussiet pour couvrir deux paires de « gans de plates [5]. »

1316. « Uns gantelez couvers de velveil vermeil [6]. »

1337. « Un grans wans de plates couviers de gaunne « camokas [7]. »

Mais parfois aussi, toujours comme les gants de baleine, ils étaient cités sans mention de couverture d'étoffe, ce qui laisse supposer que les écailles restaient alors à découvert :

1322. « I pari cirothecarum de plate [8]. »

Les écailles de ces gantelets étaient fort petites ; il semble qu'on peut déjà le déduire du passage suivant :

1387. « La peussies ouyr grant martellis à reclaver *petites* « *plates*, gantellès,... [9]. »

Mais leur petitesse est prouvée mieux encore par la quan-

1. V. chap. IV ci-devant, les premiers documents cités, de 1296 et 1297.
2. *Arch. Journal*, 387, n° 12 : et ap. V. Gay : *Gloss. arch.*, p. 69, col. 1.
3. Cf. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve*, ch. XII, p. 90 et 91.
4. *Invent. de Robert de Nesle*, p. 146, ap. V. Gay : *Gloss. arch.*, p. 762, col. 2.
5. *Compte de l'hôtel de Robert d'Artois* ; Arch. du Pas-de-Calais, A 342, et ap. V. Gay : *Gloss. arch.*, p. 762, col. 2.
6. *Inventaire des armeures de Louis X*, ap. Du Cange : *Glossaire*, v° Armatura ; vol. I, p. 330 de l'édition princeps.
7. Arch. départ. du Nord, ap. Dehaisnes, op. cit., p. 326.
8. *Inventaire de Roger de Mortimer*, ap. V. Gay : *Gloss. arch.*, p. 68, col. 1.
9. J. d'Arras : *Mélusine*, p. 137 (Edition elzév., Paris 1854).

tité d'écailles qu'il fallait pour une seule paire de gantelets, et par le nombre de clous nécessaire pour les river :

1352. « Pour faire et forger un millier et 2 cens de clo au « croissant, 2 boucles et 2 mordans et 10 jointes, tout d'argent, « pour une paire de gantelez, tout pesant 2 mars 1 once « d'argent.

« Pour faire et forger un millier de bocectes roondes, 2 « boucles et 2 mordans pour une autre paire de gantelès, pe- « sant 1 marc 2 onces.

« Item, pour faire et forger 8 cens et 60 cloux roons, 2 « boucles et 2 mordans pour uns autres gantelez, pesant l'ar- « gent 1 marc 5 onces [1]. »

1355. « Et pour garnir 2 paires de gantelez c'est assavoir : « un millier de clos, 224 grosses bocetes, 240 plus petites, « 8 paires de boucletes et de mordans esmaillés de France [2]. »

On voit qu'il ne saurait être question de confondre ces gants à écailles ou gants de plates avec les gantelets de fer dont il sera question plus loin.

On peut étudier la façon dont ces écailles étaient imbriquées sur l'effigie tombale de sir Richard de Burlingthorpe (1290 env.) [1]. Sur la main, en allant du poignet à l'extrémité du métacarpe, chaque écaille recouvrait le joint d'entre deux des écailles du rang suivant, absolument comme pour les tuiles d'un toit. Il n'y avait ensuite sur chaque doigt qu'une ligne d'écailles dont chacune recouvrait une partie de la suivante.

On ne peut savoir si les gantelets dessinés sur cette plaque tombale étaient de fer, de laiton ou de baleine, mais le pied d'égalité sur lequel étaient cités ces trois types laisse croire qu'ils étaient faits de même et donne peu d'intérêt à la question. La représentation figurée de ces écailles est au reste extrêmement rare; on en comprendra la raison en se rappelant qu'elles étaient le plus souvent recouvertes d'étoffe.

Les gants à écailles de métal se sont combinés avec la maille pour former des gants de *jazeran* dans lesquels de petites écailles de fer sont unies entre elles par des mailles de métal.

L'*Inventario iluminado* de Charles Quint en reproduit deux paires, et un gantelet ainsi fait est conservé au musée de Vienne ; mais ce tissu de fer, ordinairement de fabrication orientale, est

1. Douet-d'Arcq : *Comptes de l'Argenterie des rois de France*, p. 129.

2. Waller dans l'ouvrage duquel figure le dessin de cette plaque tombale lui donne la date de 1290. W. Bœheim : *Handbuch der Waffenkunde*, p. 79 fig. 75 la reproduit également, mais la date de 1310 d'après, dit-il, l'ouvrage de Planché : *History of the British Costume*, dans lequel nous l'avons vainement cherchée.

absolument distinct des gants à écailles et remonte à une époque moins ancienne.

Les gants à écailles de fer ont été usités plus tard que ceux de baleine ; on trouve encore en

1431. « 2 gantelets noirs en fasson d'écailles, clouez de « clous de léton [1]. »

Mais c'est la mention la plus récente que nous ayons rencontrée ; délivrés aux Gardes en 1452, les gantelets du Guet de Genève n'étaient probablement pas à écailles de fer.

*
* *

5° Gants a écailles de laiton. — Nous venons de voir des clous de laiton employés pour river des écailles de fer ; ces écailles étaient d'ailleurs, nous l'avons vu aussi, étamées ou cuivrées. Toutes ces précautions contre la rouille devaient amener à employer parfois des écailles de laiton, moins résistantes que celles de fer, mais aussi moins oxydables.

1358. « Item, VII paires de wans de plattes, s'en sont les III « paires de laiton [2]. »

Simple variété dans les gants à écailles, ces gants n'offrent avec les précédents que la différence du métal, et il y a peu d'observations à faire sur eux ; parfois même les deux types se sont combinés en un type mixte :

1386. « Uns gantelets *de fer, d'acier et de laiton* garnis « dedans la main de haubrège de fer ou d'acier, garnis de « cuir ou de toile, de boucles, hardillons, et de rivets de fer, « d'acier ou de léton [3]. »

Au XVe siècle, les gants à écailles de laiton semblent d'ailleurs être complètement démodés :

1423. « I pare cirothecarum cum condolis de latone, *de « antiqua forma* [4]. »

Pas plus que des précédents il ne saurait donc en être question pour l'armement du Guet de Genève, qui date de 1452.

*
* *

6° Gantelets de plaques de métal. — Très utiles aux articulations à cause de leur souplesse, les petites plates étaient inférieures aux grandes plaques de métal là où aucun jeu

1. *Inventaire de l'artillerie du château de Blois*, ap. V. Gay : *Gloss. arch.*, p. 763, col. 1.
2. De Prelle de la Nieppe : *Invent. de Guillaume de Hainaut*, p. 3.
3. Costume de combat de P. de Tournemine, ap. Lobineau : *Hist. de Bretagne*, t. II, col. 672.
4. *Comptes de l'exécut. de H. Bowet*, in *Archœol. Journal*, t. XIX, p. 164.

n'était nécessaire. Aussi furent-elles de bonne heure remplacées par une plaque unique pour couvrir le dessus de la main et le poignet. Les gantelets ainsi faits sont désignés dans les anciens comptes sous le nom de gantelets de fer pour les distinguer des gantelets de plates :

1345. « Item deu per 1ª marguas de malha e per 1 guan- « telet de fer [1]. »

1346. « paria duo guandorum de ferro [2]. »

1377. « guandos II ferri [3]. »

1390. « uns bracellês, et uns wantelés de fier [4]. »

Parfois aussi ces gantelets, comme les gantelets d'écailles, se faisaient en laiton ; les gantelets du Prince Noir († 1376), les plus anciens peut-être de ceux parvenus jusqu'à nous, sont de laiton doré. Conservés avec le heaume, la cotte d'armes et l'écu du Prince dans la cathédrale de Cantorbéry où il voulut être enseveli et à laquelle il légua son costume de guerre [5], ils sont dans un état de conservation qui permet de les étudier parfaitement.

La main et le canon sont d'une seule pièce dont les bords viennent se rejoindre librement au-dessous du poignet, de façon à faire ressort pour faciliter l'entrée du gant. Les écailles des doigts sont fixées au cuir de la garniture intérieure qui existe encore.

Mais le laiton céda vite la place au fer plus solide et dans la forge duquel les batteurs d'armures faisaient chaque jour des progrès. Les documents que nous venons de citer montrent les gantelets de fer connus dès le milieu du XIVᵉ siècle ; au XVᵉ, on ne trouve plus trace de gantelets en laiton.

Les gantelets de fer présentent à eux seuls autant de variétés que tous les autres ensemble et il faudrait un volume pour les décrire à fond. Mais ils sont contenus en grand nombre dans les Musées et collections, soit parce qu'ils ont été les derniers en usage, soit par suite de leur contexture plus favorable à leur conservation; ceux que les armes intéressent trouveront donc facilement à étudier toutes ces variétés sur les objets eux-mêmes.

1. Forestié : *Les Livres de comptes des Frères Bonis*, vol. I, p. 168.
2. A. Angelucci : *Doc. inéd.*, p. 19.
3. Ibid., p. 221.
4. Dehaisnes : op. cit., p. 673.
5. Cf. Moisant : *Le Prince Noir en Aquitaine*, Pièces justificatives, Testament du Prince Noir, p. 225 et suiv., et J.-R. Planché : *History of the British Costume*, p. 138 et 139 (London, Charles Knight, 1836).

Au contraire du gant de mailles qui débuta par le miton, poche recevant tous les doigts, le pouce excepté, le gantelet de métal fut fait à l'origine avec doigts séparés. Au xv[e] siècle, le miton prévalut, au moins pour la chevalerie; composé, du poignet à l'extrémité des doigts, de plaques de fer articulées transversalement, et ne laissant isolé que le pouce, il présentait une défense infiniment plus rigide et plus résistante que le type à doigts séparés. Souvent les doigts étaient figurés sur les plaques articulées du miton; cette disposition était plus élégante et surtout augmentait la résistance.

Parfois la plaque de l'extrémité du miton droit était percée d'un trou destiné à s'agrafer, quand la main se fermait, sur un piton fixé au poignet [1]. Ce dispositif, qui se fit avec quelques variantes, retenait de façon inébranlable la poignée de l'épée, de la masse ou de la hache, mais il ne fut employé que pour des armures de champ clos, de combat à la barrière ou de tournoi à l'épée. Dans une armure de guerre, il eut été plus gênant qu'utile.

Quelquefois aussi, mais très exceptionnellement, les doigts étaient réunis deux par deux, disposition que nous avons déjà rencontrée dans les gants de maille. Les gantelets d'une armure de la seconde moitié du xv[e] siècle, dans la collection du duc de Dino, sont ainsi faits ; le baron de Cosson les regarde comme uniques [2], mais la même disposition existe dans une armure ayant appartenu à Charles-Quint [3]. Ce type n'offrait, d'ailleurs, aucun avantage sur le miton qui permettait de manier aisément la lance, l'épée et la masse.

L'habitude de passer l'index sur les quillons de l'épée, déjà usitée en Italie au xiii[e] siècle, et qu'on remarque dans certaines fresques de Giotto[4], revint à la mode vers la fin du xv[e] siècle et nous est signalée à cette époque par un tableau de Matteo di Giovanni di Bartolo [5]. Il fallut pour cela renoncer au miton dont on peut suivre l'abandon dans les portraits en armure de cette époque ; ainsi, alors que le portrait d'Hercule I d'Este par Dosso Dossi [6] le représente armé de mitons, le portrait de son

1. Cf. notamment les mitons des armures de Claude de Vaudrey (1480) et de l'empereur Ferdinand I (1560) au Musée impérial de Vienne.

2. B[on] de Cosson : *Catal. de la Collection du Duc de Dino*, A[2], p. 12, et pl. 1. Cette armure fait aujourd'hui partie du *Metropolitan Museum* de New-York.

3. Real Armeria de Madrid, n° A. 165.

4. Notamment le *Massacre des Innocents*, dans la crypte de l'église Saint-François, à Assise.

5. *Le Massacre des Innocents* dans l'église Saint-Augustin, à Sienne.

6. *Galleria Estense*, à Modène.

fils Alphonse Ier, par le même peintre[1], reproduit ses gantelets avec doigts séparés.

Le miton garda néanmoins bien des préférences pendant quelques années encore, surtout en Allemagne ; ainsi, le portrait de Georges Fruntsberg, l'un des généraux de Charles-Quint, peint après sa mort, arrivée en 1528, par Christophe Amberger[2], nous le montre encore avec des mitons à doigts figurés.

Mais l'apparition du pistolet en 1534[3] porta le dernier coup au miton, au moins pour le costume de guerre ; cette arme nouvelle, dont l'usage se répandit rapidement, exigeait impérieusement les gantelets à doigts séparés. A partir de cette époque, tous les tableaux où se trouvent des armures nous montrent des gantelets à doigts séparés ; le miton ne se rencontre plus qu'avec les armures de joûte que nous laissons de côté dans cette étude.

Observons d'ailleurs que le miton ne fut jamais adopté pour les gens de pied qui n'auraient pu avec lui se servir ni de l'arbalète, ni surtout de l'arc.

La partie couvrant la main ne subit pas moins de transformations que celle qui défendait les doigts. Nous avons vu la main et le canon battus d'une seule pièce dans les gantelets du Prince Noir ; cette disposition, d'une forge plus commode, paraît s'être conservée longtemps ; elle se retrouve encore dans un tableau de 1445 environ dans lequel Pisanello a représenté sous les traits de saint Georges[4] Lionel d'Este, marquis de Ferrare, son protecteur († 1450).

A partir de cette époque, on commence à voir au poignet une, puis deux et trois articulations, formées par des plaques transversales rentrant les unes sous les autres lorsque la main se redresse et se renverse en arrière. Peu à peu, la partie recouvrant la main fut faite tout entière de plaques ainsi articulées, ce qui assurait une plus grande souplesse aux mouvements sans nuire à la solidité et à l'impénétrabilité de la défense. Au XVIe siècle, ce système avait atteint son maximum de perfection et s'étend parfois à tout le canon.

1. *Galleria Estense*, à Modène.

2. *Kgl. Galerie* à Berlin.

3. Du Bellay : *Mémoires*, liv. II, et le P. Daniel : *Histoire de la Milice française*, liv. VI, ne datent l'apparition du pistolet que de 1544 ; mais un pistolet ayant appartenu à l'empereur Charles-Quint, et conservé à l'Armeria de Madrid sous le n° K. 44 porte la date de 1534.

4. National Gallery de Londres. Ce tableau dont nous avons parlé déjà à propos des brassards est très important pour l'étude de l'armement en Italie au milieu du XVe s. Cf. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve*, ch. X, pp. 77 et 78.

Mais à ce moment plus n'est besoin d'indiquer des documents figurés et des objets pour l'étude de cette disposition que l'on voit dans tous les musées d'armes et que montrent d'innombrables peintures de cette époque.

Disons cependant qu'au xvie siècle il s'est encore fait des gantelets sans autres articulations que celles correspondant aux phalanges ; mais c'étaient là des pièces de joûte que nous laissons de côté ici, l'armement de nos gardes n'ayant rien de commun avec elles. C'est pourquoi également nous ne parlerons pas du gantelet dit *gagnepain*.

Quelle que fut sa forme, le gantelet avait toujours une garniture intérieure, véritable gant, ordinairement en cuir, parfois en étoffe, qui s'usait naturellement plus vite que le gantelet, mais que l'on pouvait changer à volonté :

1422. « A Girart l'armurier, pour avoir fait remettre à « point et garnir de neuf les gantelez de mondit S^r, « xxx sols [1]. »

Le gantelet de fer s'est combiné avec tous les autres types, sinon pour la défense de la main, au moins pour celle des doigts. L'union avec la maille a dû être plus fréquente au début ; le plus ancien monument que nous connaissions où cette combinaison s'observe est la pierre tombale de Conrad von Bickenback († 1393)[2]. La plaque de métal qui couvre le dessus de la main se complète par des doigts séparés en mailles de fer dont le sculpteur a fidèlement figuré l'entrelacement. Cette combinaison existe encore dans un gantelet de 1460 environ, étudié par le baron de Cosson au cours du travail déjà souvent cité [3] ; les doigts en mailles sont assemblés deux par deux comme dans l'armure de la collection Dino ; mais des trous pour rivets montrent qu'à l'origine les doigts étaient couverts d'écailles de métal. Elle se voit aussi et cette fois avec tous doigts séparés dans deux paires de gantelets peints dans l'*Inventario iluminado* de Charles-Quint.

L'union du fer avec le cuir se rencontre dans une paire de gantelets ayant fait partie de la collection Hefner-Alteneck [4] ;

1. *Troisième Compte de Guy Guilbaut, Receveur général des finances du Duc de Bourgogne*, du 3 octobre 1421 au 3 octobre 1422 (Archives du Nord, B 1925, f° 117.)
2. Aujourd'hui au Musée national Bavarois, à Munich.
3. B^on DE COSSON : *On Gauntlets*, p. 12, n° 2, et fig. 23.
4. HEFNER-ALTENECK : Op. cit., pp. 36 et 37 ; Gantelets B et C de la planche 58. Ces gantelets ont été décrits dans le catalogue de la vente (Munich, 1904) sous le n° 45, p. 17 et pl. XIV. Cette planche et la suivante présentent, pour l'étude des gantelets de fer, la meilleure leçon de choses que l'on puisse désirer.

la main et la première phalange sont seules protégées par des plaques de fer, et les deux dernières phalanges ne sont défendues que par un moufle de cuir sans séparation.

Enfin la combinaison des plaques de fer avec les écailles se rencontre dans la plupart des gantelets à doigts séparés, les articulations des doigts exigeant naturellement la plus grande souplesse possible.

Le gantelet de fer ne s'est pas contenté de se combiner avec les autres types, il s'est combiné avec les armes de façon à devenir une arme lui-même. Les chroniqueurs du XIVe siècle nous parlent déjà des « broches de fer » qui hérissaient parfois les gantelets à cette époque, et les donnent comme armes de chevalier :

1373. « Très bien se fist Bertran richement adouber
« A loi de chevalier qui doit en champ entrer,
« De plates et de grèves se fist bien atourner...
« Gans à broches de fer qui sont à redoubter [1]. »

Les plus grands seigneurs portaient des gantelets ainsi faits ; à côté de ceux dont Cuvelier arme Du Guesclin, nous pouvons citer ceux de son illustre rival, le Prince Noir, décrits précédemment, et qui portent bien, en effet, sur les articulations des pointes de métal en pyramides quadrangulaires.

Le poing ainsi armé devenait une véritable masse d'armes et en tenait lieu dans les corps-à-corps :

1380 env. « Post hastiludia et pedestres congressus luctando « simul in aream profusi, Thomas *quibusdam stimulis curtis* « *et acutis* quos manum dextram comprimendo digitorum « nodi radicales id est chirothecis laminatis, expresserunt, et « eos moderni vocant gadelinges, nudam Joannis faciem vul- « neravit [2]. »

Aussi ces gantelets à *broches*, à *gadelinges* ou à *picots* sont assimilés aux masses d'armes dans les bans contre les armes prohibées :

1395. « Défense de porter plommées, martiaulx de plonc, « martiaulx d'estain, martiaulx de fier à picot ne sanz pi- « cot..., *wans de fier à picot...*, ne autre armeure de « broigne [3]. »

1. Cuvelier : *La Vie vaillant Bertran du Guesclin*, vers 2392 et suiv.
2. Le Baker de Swinbroke : *Chronicon Angliæ*, p. 208 (edidit. J.-A. Giles, Londini, ap. Jacobum Bohn, MDCCCXLVII).
3. De la Fons-Mélicocq : *De l'Artillerie de la ville de Lille*, p. 44.

Cette mode qui date, on le voit, de l'origine même du gantelet de fer, devait atteindre son apogée dans la dernière moitié du XVe siècle, avec ces beaux « harnois blancs » que les collectionneurs appellent des armures gothiques, et disparaître vers la fin du siècle avec ces mêmes armures. Les plus beaux gantelets de ce genre que nous connaissions, vrais chefs-d'œuvre de forge et d'élégance, sont ceux classés sous les nos E. 88 et 89 à l'Armeria de Madrid où ils sont attribués à Philippe le Beau ou Maximilien I. Malheureusement, l'armure à laquelle ils appartenaient a disparu.

Au XVIe et au XVIIe siècle, on eut parfois l'idée originale de faire river sur le gantelet de véritables lames de dagues [1]; mais ce genre, inspiré sans doute des gantelets-épées de l'Inde, dans lesquels la lame qui continue le gantelet atteint un mètre de longueur, resta en Europe absolument exceptionnel.

*
* *

Nous avons écarté successivement tous les autres types de gantelets de l'armure de nos Gardes, et nous sommes par le fait amenés à conclure qu'ils étaient munis de gantelets de fer. Mieux encore que par cette élimination, cette probabilité est confirmée par les miniatures et les tableaux où nous avons trouvé des gardes de condition équivalente à ceux du Guet de Genève et que nous avons cités au cours de ce travail ; tous ont des gantelets de fer. Mais, devant la variété des types de ces gantelets, on peut se demander quel était plus probablement celui de nos Gardes.

Tout d'abord, il devait être à doigts séparés et non à mitons. Nous avons vu que ce dernier modèle ne fut jamais adopté par les gens de pied ; bien que nos gardes n'eussent à tirer ni de l'arc ni de l'arbalète puisqu'ils n'avaient pour arme offensive qu'un vouge, ils avaient trop souvent dans leur service à faire œuvre de leurs dix doigts pour pouvoir garder des mitons, et les multiples besognes qui rentraient dans leurs fonctions s'en seraient mal accomodées.

Reste à déterminer la forme de la main ; ce ne sera pas, ce semble, plus difficile. Nous avons vu la forme des gantelets primitifs, ceux du Prince Noir, persister pendant une grande partie du XVe siècle dans sa condition essentielle; la main et le canon d'une seule pièce. Nous avons retrouvé cette particula-

1. DEMMIN : *Guide des Amateurs d'Armes et Armures anciennes*, p. 355, en reproduit deux qui font partie de la collection Ambras à Inspruck.

rité dans les gants de Lionel d'Este, peints par Pisanello peu d'années avant la commande des gantelets du Guet de Genève. Ce modèle était à ce moment le plus usité; choisi par le marquis de Ferrare probablement à cause de la supériorité de sa résistance, il se recommandait, je dirai presque qu'il s'imposait à la ville par une autre qualité : son prix relativement bas. Les délibérations analysées dans nos premiers chapitres montrent en effet que si les syndics de Genève savaient, quand il le fallait, se montrer à la hauteur des circonstances, ils n'admettaient pas de dépense inutile. Ils ont donc sûrement choisi les gantelets les moins chers.

Si nous passons maintenant à l'étude des documents figurés, nous allons voir qu'ils confirment cette probabilité. Les fresques de Lanslevillard, consultées déjà pour les brassards, montrent les gardes de la Passion — c'est-à-dire des hommes d'armes de condition semblable à celle de nos Gardes — munis de gantelets de ce type. Comme dans le tableau de Pisanello, la plaque de fer en gouttière qui couvre la main et une partie de l'avant-bras est d'une seule pièce, légèrement coudée au poignet pour permettre, dans une certaine mesure, le renversement de la main et suppléer de la sorte au défaut d'articulation. Elle dépasse sensiblement le métacarpe, de façon à fournir encore à la première phalange une protection efficace et à couvrir le point de départ des écailles qui défendent les doigts.

C'est ainsi qu'étaient faits, selon toute probabilité, les gantelets du Guet de Genève. Evidemment, ils n'avaient pas les épines des gantelets gothiques, dont un seul coûtait plus que l'armement entier d'un de nos Gardes ; mais il n'était pas besoin de ces broches pour que le gantelet devint, au poing d'un homme robuste, quelque chose comme le ceste antique, et, en tout cas, un instrument suffisant pour faire rentrer dans le devoir les perturbateurs de l'ordre. Rabelais nous peint de façon humoristique son *Chicquanous*,

1532 « festoyé *à grands coupz de ganteletz*, si bien qu'il « resta tout estourdy et meurtry, un œil poché au beurre noir, « huit costes froissées, le bréchet enfondré, les omoplates en « quatre quartiers, la maschouère inférieure en troys « loppins [1]. »

On comprend, en lisant ce magistral *passage à tabac*, pourquoi les Gardes de Genève négligeaient si souvent de prendre

1. Rabelais : *Pantagruel*, liv. IV, chap. xiii ; cf. également les chap. xiv, xv et xvi du même livre.

leurs vouges, comme nous l'avons vu au chapitre III. Sauf dans les grandes circonstances, les gantelets devaient leur suffire pour mettre à la raison les précurseurs de nos modernes apaches.

IX. — La Salade ; Technique et types divers.

1606. « Salade est une espèce d'armure pour la teste descen-
« dant et couvrant la teste et le corps de l'homme de guerre
« jusque sur les espaules [1]. »

Il n'y a pas grand chose à ajouter à cette définition donnée par le célèbre introducteur du tabac en France ; d'ailleurs, si son dictionnaire ne fut imprimé qu'en 1606, six ans après sa mort, et lorsque la salade était démodée, il ne faut pas oublier que Nicot né en 1530 pouvait parler en connaissance de cause d'un casque qu'il avait vu en usage pendant une partie de sa vie.

En décrivant ainsi la salade proprement dite, Nicot était plus exact que ses contemporains ; si aujourd'hui, en France du moins, le mot salade a un sens précis et restreint dans la langue des archéologues, il s'est appliqué au XVI[e] siècle, comme nous le verrons plus loin, à des casques de formes très différentes.

Il importe donc tout d'abord de préciser les caractéristiques de la salade et surtout de dire en quoi elle diffère de l'armet avec lequel on l'a souvent confondue.

L'assiette de la salade était à peu près horizontale ; elle prenait son point d'appui sur la tête sur laquelle elle se posait comme nos chapeaux ou comme le casque de nos cuirassiers et de nos dragons qui en est dérivé. Elle laissait par conséquent à la tête l'entière liberté de ses mouvements et n'avait de gênant que son poids.

L'assiette de l'armet au contraire était plutôt verticale ; il ne se posait pas sur la tête, mais s'y plaçait en avançant d'arrière en avant, après s'être ouvert soit à charnières dans les armets de l'origine, soit plus tard à pivots. Il se refermait ensuite sur la tête qu'il emboîtait complètement, et son poids reposait non sur la tête, mais sur les épaules, comme celui du heaume, dont il n'était qu'un perfectionnement ; d'où son nom, heaumet et helmet, puis hermet, et enfin armet.

Il semble donc extraordinaire qu'on ait pu le confondre avec

1. J. Nicot : *Thrésor de la Langue française*, v° salade.

la salade au point de ne plus faire entre eux de distinction nominale. Nous verrons plus loin les causes de cette confusion et son origine en cherchant l'étymologie de la salade; mais auparavant nous avons à l'étudier de façon plus complète.

Son timbre rond et généralement sans crête se prolongeait à l'arrière en un couvre-nuque plus ou moins long qui, dans certains modèles, descendait jusque sur les épaules. Le plus souvent tout d'une pièce avec la salade, ce couvre-nuque était parfois, surtout lorsqu'il avait un grand développement, fait de lames articulées pour permettre au porteur de lever la tête.

Une calotte de cuir isolée du timbre auquel elle était fixée tout autour par des rivets préservait le crâne du contact immédiat du métal qui eut sans cela transmis à la tête le contre-coup de tous les chocs.

Enfin une courroie bouclée sous le menton maintenait la salade en place. Il est rare de pouvoir distinguer ce détail dans les anciennes peintures, et impossible de l'observer lorsque la salade a la bavière dont nous parlerons plus loin, la jugulaire étant alors cachée par la bavière. Cette jugulaire est parfaitement visible dans la miniature de l'Adoration des Mages de Jean Fouquet, citée déjà plusieurs fois au cours de ce travail.

Tel était dans ses formes essentielles ce casque qui se complétait, sur le devant de la tête, de diverses façons se rattachant à trois types principaux.

1° Salade sans visière. — Le plus simple avait sur le front une avance fixe, tantôt d'une même pièce que le timbre, tantôt faite d'une pièce rapportée. On le distinguait parfois des suivants en le désignant sous le nom de *petite salade*; ses dimensions étaient en effet plus réduites que dans les autres types :

1422. « Item, pour deux salades, l'une grande, l'autre petite [1]. »

Parfois aussi on l'appelait *salade sans visière* :

1465 env. « Les Archers auront les salades sans visières [2]. »

Ce casque, moins usité peut-être que le type qui suit, se rencontre cependant assez souvent dans les anciennes peintures; on en voit notamment des exemples dans la Marche au Calvaire de Boccacino [3] et dans la Résurrection de Memling [4] dont

1. *4e Compte de Guy Guilbaut, Recev. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 199 (Archives du Nord, B. 1917).

2. Le Bailli de Mantes : *Projet d'armement soumis à Louis XI*, ap. le P. Daniel : *Histoire de la Milice française*, t. I, p. 176.

3. *Londres, National Gallery.*

4. *Vienne, Kaiserl. Gemalde Galerie.*

nous avons déjà parlé. Les fresques de Bessans et de Lanslevillard, déjà citées également, en montrent aussi plusieurs modèles avec diverses variantes.

Enfin, parmi les nombreuses salades du Musée d'Artillerie, celle cataloguée H. 28 en donnera la plus juste idée.

Bien que la salade sans visière fut plutôt réservée aux gens de pied, les chevaliers en usaient quelquefois ; celle que nous venons de voir mentionnée en 1422 était faite pour Philippe le Bon, et Olivier de la Marche nous apprend que Jacques de Lalain se servait d'un casque de ce genre au Pas d'armes de la Pélerine :

1446. « Messire Jacques de Lalain... en sa teste avait une « petite salade de guerre toute ronde et avait le visage et le col « tout découvert [1]. »

Gérard de Rossillon, l'un des adversaires de Jacques de Lalain dans ce Pas d'armes, se contenta lui aussi d'un casque du même genre [2]. Enfin, dans son portrait par le Pinturricchio [3], c'est encore une salade sans visière qu'Alberto Aringhieri, chevalier de Malte, a déposée à ses pieds.

Ces casques portent souvent sur le devant une pièce rapportée pour ornement ou renfort qui les fait parfois confondre avec le modèle qui suit.

2° Salade a visière. — Ensuite venait la *salade à visière*. Elle tirait son nom d'une pièce mobile qui tournait autour de deux pivots et pouvait soit se lever entièrement sur le timbre en découvrant la figure, soit se rabattre sur le visage qu'elle couvrait jusqu'à la bouche, parfois même jusqu'au menton :

1422. « Item, pour une *salade à visière* [4]. »

1433. « Ung bacinet, ungs brachelets et une *salade à visière* « tous garniz de tissus de soye, boucles et morgans d'argent [5]. »

Deux fentes horizontales pour la vue, parfois réunies en une seule, étaient, soit percées dans cette visière, soit ménagées entre elle et le timbre lorsqu'elle était baissée. Somme toute, cette visière n'était pas d'invention nouvelle ; c'était simplement l'application à la salade de ce qui existait déjà pour certains heaumes, et surtout pour les bacinets à visière.

1. Olivier de la Marche : *Mémoires*, liv. I, chap. XVIII (Edition Buchon, p. 327, col. 2).
2. O. de la Marche : *Mémoires*, liv. I, ch. XXI, p. 439.
3. Cathédrale de Sienne, chapelle de St-Jean.
4. *4e Compte de Guy Guilbaut, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 199 (Archives du Nord, B. 1927).
5. *5e Compte de Jean Abonnel, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 283 v° (Archives du Nord, B. 1948).

Cette forme de la salade est la seule que décrive l'auteur anonyme du *Costume militaire des Français en 1446*, déjà souvent cité, et c'est pourquoi nous n'avons pu nous servir de sa description pour la salade en général. Après avoir parlé du bicoquet et du chapeau de Montauban, il s'exprime en ces termes :

1446. « La tierce armeure et la plus comune et la meilleure « à mon semblant est l'armeure de teste qui se appelle sallades, « car elles couvrent tout la plus part du coul derrière et toute la « temple, l'oreille et la plus part de la joue, et davant couvre le « fronc jusques au sourciz. En laquelle sallade y a une visière « petite, laquelle visière quand elle est abessée recouvre les « yeulx, le nés et la bouche [1]. »

On peut étudier cette salade sur la tête du S[t] Georges du rétable de la chapelle du château de Gaillon [2], par Michel Colombe (1430-1512) et, mieux encore, parce que la visière levée tout au sommet de la tête ne permet pas de la confondre avec le renfort d'une salade sans visière, dans deux des gravures les plus connues d'Albert Dürer, le S[t] Georges à cheval (datée de 1508), et le Chevalier, la Mort et le Diable (datée de 1513).

Dans la multitude des salades des Musées d'armes, nous en citerons deux seulement comme types : la salade H. 42 du Musée d'artillerie, qui a la vue ménagée entre le timbre et la visière mobile ; et la suivante, H. 43 qui montre au contraire la vue pratiquée dans la visière. Cette dernière a de plus le couvre-nuque articulé, particularité dont nous avons parlé précédemment.

La salade à visière était évidemment le type le plus commun au milieu du XV[e] siècle, et c'est pourquoi l'auteur anonyme de 1446 s'est borné à décrire celui-là ; d'ailleurs après l'avoir donné aux gens d'armes, c'est-à-dire à la grosse cavalerie, il nous apprend que les archers le portaient aussi :

1446 « Et premièrement lesdiz homes darmes sont armez... « quant ils vont en la guerre, de... salade à visière...

« Les archers portent... sallades comme dessus est dict [3]. »

Plus loin il en arme également les coustilleux [4].

Nous avons vu cependant le bailli de Mantes demander pour les archers la salade *sans visière* ; mais ils reçurent, comme nous le verrons plus loin, une salade à visière réduite. Pour

1. Edition de Belleval, p. 2.
2. Aujourd'hui au Musée du Louvre. Il en existe un moulage au Trocadéro, au Musée de sculpture comparée.
3. Edition de Belleval, p. 4.
4. Id., *ibid*.

les autres corps, lui aussi leur donne à tous sans distinction la salade à visière :

1465 env. « Lesdits guisarmiers ayant salades à visière...

« Ceux qui porteroient lances doivent avoir salades à visière.

« Les arbalestriers devroient avoir salades à visière « qu'ils pussent lever assez hault quand ils vouldroient [1]. »

C'était donc bien le modèle le plus usité; il y avait naturellement des différences entre les salades des gens d'armes et celles des hommes de pied; celles de ces derniers devaient être plus légères et avaient une visière plus petite. La visière des salades des archers était surtout, avons-nous dit, de dimensions fort restreintes :

1458. « Après entrèrent les archiers du roy bien habillés, « saulf qu'en lieu de harnois blanc ils avoient brigandines, « et estoient leurs salades à ceste fachon qu'elles ne avoient « point deux doigts de visière [2]. »

Cette visière couvrait le visage d'une défense plus ou moins efficace suivant ses dimensions; mais, surtout quand elle était grande, elle ne laissait pas d'être gênante.

Baissée, elle ne permettait de voir que par les fentes ménagées pour cela, et d'aucuns préféraient renoncer à sa protection pour avoir la vue plus libre :

1450. « Ainsi marchèrent les deux chevalliers l'un contre « l'autre; et quand le Seigneur d'Espiry eut marché environ « six pas, il s'arresta et prit la visière de sa salade de sa main « dextre, et l'arracha de la salade, et la getta loing de luy en « arrière, et demoura le visage moult fort découvert; et ce fit « il pour ce qu'il estoit homme de courte veüe, et la vouloit « désempescher [3]. »

Jacques de Lalain avait, pour adopter la salade sans visière dont nous l'avons vu se servir, une autre raison que nous explique son chroniqueur Chastelain en signalant un autre inconvénient des visières baissées :

1453. « Messire James combattoit... la visière fermée; et le « dit de Lalain étoit sans visière, par quoi il avoit son haleine « tout à délivre, et celui messire James avoit tout le contraire; « et bien y parut... quand on lui leva la visière [4]. »

1. Le Bailli de Mantes : loc. cit.
2. J. du Clercq : *Mémoires*, liv. III, chap. xxxvii (Edition de Reiffenberg, vol. 2, p. 300).
3. Olivier de la Marche : *Mémoires*, livre I, chap. xxi (Edition Buchon, p. 444, col. 2).
4. G. Chastelain : *Chronique de J. de Lalain*, chap. lv (Edition Buchon, p. 655, col. 2).

Enfin cette visière mobile avait un désavantage encore, son manque de solidité :

1443. « Le dict de Vaudrey donna tel coup au clou de la vi-
« sière du Comte qu'il rompit le dict clou, et demoura la dicte
« visière déclouée et pendant à l'autre clou, et avoit le Comte
« le visage découvert [1]. »

3° Salade a vue coupée : C'est peut-être pour parer à ce manque de solidité que fut créé le troisième type, la salade à visière fixe, ou à *vue coupée*. Dans ce modèle, la fente horizontale pour la vue était pratiquée, et comme *coupée* dans la salade elle-même qui devait se relever dans son ensemble et se porter en arrière pour dégager le visage. Le timbre dans ce type devait être forgé de façon à faciliter le port dans les deux positions, salade levée, salade baissée, et la coiffe de cuir était disposée de façon à emboîter commodément la tête dans les deux cas.

Comme pour le type à visière mobile, c'était une application à la salade d'un système déjà connu. Il existait déjà en effet des chapeaux de fer à visière fixe, et, somme toute, c'était une réédition du casque grec qui coiffe certaines statues de Minerve.

La salade était d'ailleurs dans sa forme essentielle, dérivée des casques antiques, et plusieurs des beaux casques de parement du xvie siècle, dits casques à l'antique, se rattachent au type de la salade.

Solide, et relativement légère, la salade à vue coupée avait la préférence de bien des hommes de guerre. Guillaume du Bellay, en fait le casque d'ordonnance des chevau-légers :

1537. « Les chevaux légers seront bien à cheval, et armez de
« Haussecol, de Hallecret, avec les Tassettes jusques au-dessous
« du genou, de Gantelets, d'Avantbras, et grandes Espaulettes,
« et d'une *Selade* forte et bien couverte *à veuë couppée* [2]. »

Les documents figurés dans lesquels on peut observer la salade à vue coupée sont assez rares ; les meilleurs que nous connaissions sont les tapisseries de l'histoire de David et de Bethsabée au Musée de Cluny, surtout la quatrième de la série.

L'armée de Joab se prépare à l'assaut de la ville de Rabbath. A gauche, Urie achève d'endosser son harnois. Dans l'escadron de gens d'armes, en armures de la fin du xve, qui défile au

1. O. de la Marche : *Mémoires*, liv. I, chap. ix, p. 390, col. 1.
2. Langey : *Discipline militaire*, liv. I, chap. xii (Edition Rigaud, Lyon, 1592, p. 51).

premier plan, de nombreuses salades à vue coupée se remarquent au milieu des armets, et peuvent être étudiées dans les moindres détails, grâce au souci de minutieuse exactitude qui a visiblement guidé l'auteur des cartons de ce chef-d'œuvre [1].

A ceux qui tiennent à rapprocher des documents écrits et figurés l'objet lui-même, le casque H-40 du Musée d'artillerie fournira le type exact de la salade à vue coupée.

Très probablement d'ailleurs, un grand nombre des textes mentionnant la salade à visière et dans lesquels rien n'implique la mobilité de cette visière doivent être appliqués à la salade *à vue coupée*. Nous n'avons rencontré cette dernière expression qu'à partir du XVIe siècle ; or, la salade à visière fixe était, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, connue dès le XIVe siècle ; au XVe, elle était, surtout pour les armures de cavaliers, presque aussi fréquente que la salade à visière mobile.

Ainsi, c'est le casque de la plupart des beaux harnois du type des Ordonnances, dits aujourd'hui armures gothiques, et notamment des Armures G. 1 du Musée d'artillerie, et B. 14 de l'Armeria de Turin.

Il est facile de comprendre pourquoi cette salade était surtout un casque de cavalier. Devant pouvoir être portée dans deux positions, levée et baissée, elle avait une assiette moins ferme que le type précédent. Par suite, elle nécessitait, lorsqu'elle était baissée, *un point d'appui* sans lequel elle aurait pu se déplacer et mettre devant les yeux du porteur, au lieu de l'ouverture pour la vue, un bandeau de fer. Ce point d'appui indispensable, elle le trouvait dans *la bavière* dont nous allons parler et qui n'était guère portée que par les cavaliers.

*
* *

La Bavière. — La visière, fixe ou mobile, pouvait se compléter par une bavière, pièce qui couvrait le bas du visage et que la visière venait joindre quand elle était baissée. Indépendamment de sa protection, cette bavière servait alors de point

1. Ces tapisseries passent pour avoir été tissées en Flandre pour la Cour de France sous le règne de Louis XII. Avant d'entrer au Musée de Cluny elles ont fait partie des collections du Duc d'York, des Marquis Spinola, et enfin des Serra de Gênes.

Chose curieuse, celle précisément dont nous venons de parler a, au Musée municipal de Padoue, une réplique exacte, à cela près que le chevalier qui se fait armer à gauche n'a pas dans la tapisserie de Padoue l'inscription *Urias* qui se lit en lettres gothiques sur la cuirasse de son Sosie à Cluny. Aussi n'a-t-on pu à Padoue découvrir quelle scène elle représentait et l'a-t-on qualifiée *Passage de troupes*. Les critiques d'art italiens la donnent comme exécutée sur les cartons de J. Vermeyen, mais ce peintre naissait en 1500 au moment où on la tissait.

d'appui à la salade ; elle était surtout utile aux cavaliers, plus exposés que les fantassins au déplacement de leur casque par suite des mouvements du cheval. Fixée au plastron dans les armures de joûte, tantôt par des vis, tantôt par des vervelles traversées par une clavette, elle était plus souvent dans les armures de guerre le complément du colletin, ce qui façilitait les mouvements de la tête.

Ce mode toutefois était moins sûr, et parfois la bavière se détachait et tombait; c'est à un accident de ce genre que Charles le Téméraire dut la blessure qu'il reçut à la bataille de Montlhéry et dont la cicatrice devait contribuer à le faire reconnaître après sa mort.

1465. « Et là ledit Comte (de Charolois) fust en très grand « danger et eust plusieurs coups ; et entre les autres, un en la « gorge d'une espée, dont l'enseigne lui est demeurée toute sa « vie, par deffaut de sa *bavière* qui lui estoit chute, et avoit « estée mal attachée dès le matin, et lui avoye vu choir [1]. »

Les auteurs qui ont édité d'anciens textes ont souvent lu *banière* pour *bavière*, faute de connaître suffisamment les pièces de l'armure. Le v gothique ne peut se distinguer de l'u et de l'n que par l'interprétation du sens ; nous verrons au cours de ce travail quelques exemples de cette lecture vicieuse.

La confusion est d'autant plus facile qu'il est aussi question de *bannières* à propos de salades, et que l'on donnait parfois ce nom à la banderole qui remplaçait en certaines occasions le plumail dont nous parlerons plus loin :

1453. « Ils promettent, estant arrivés en Turquie, de prier « qu'on leur donne congé d'estre les avant-coureurs et qu'en « ce cas ils porteront l'enseigne de Notre-Dame en banneroles, « alias *bannières*, sur leurs salades ou sur les habillements de « teste qu'ils auront [2]. »

La visière baissée s'ajustait et se fixait sur la bavière; on disait alors que la salade avait la visière close, ou la bavière close :

1461. « Poncet d'Erime... tout armé sans faillir pièce ne « boucle, vint saluer le duc en my les champs *à banière* « (bavière) *close* [3]. »

Parfois enfin, la visière était indépendante de la salade et

1. Ph. de Commines : *Mémoires*, liv. I, chap. IV (Edition Buchon, p. 12).
2. Mathieu d'Escouchi : Chronique.
3. G. Chastelain : *Chronique des Ducs de Bourgogne*, 1re partie, chap. VI (Edition Buchon, p. 139).

fixée à la bavière elle-même. Nous avons vu un exemple remarquable de cette disposition un peu exceptionnelle dans la magnifique collection de M. W.-H. Riggs à Paris.

Dans ce cas, naturellement, la commande de la visière était réunie non à celle de la salade, mais à celle de la bavière :

1440. « à Massin Fromont, varlet de chambre et armurier « de mondit Sr..., pour la façon de *certaine visière et bavière* « qu'il a faite pour mondit Sr [1]. »

En Italie, la bavière ajustée sur un colletin s'est portée pendant le XIVe et le XVe siècle avec le costume civil sous le nom de *gorgiera*. Ed. de Beaumont a étudié cette curieuse coutume [2]; aux documents qu'il cite on peut en ajouter qui montrent le port de cette pièce si bien admis qu'elle était exemptée de prohibitions défendant toutes autres armes offensives ou défensives [3]. Et l'on trouvera une nouvelle confirmation de ce fait dans un tableau de Giov. Francesco Caroto [4] dont la vue eut rempli d'aise de Beaumont ; il nous montre un écuyer sans aucune autre pièce d'armure, mais ayant au cou sa gorgière.

*
* *

Quelques variétés de la salade. — Ces trois types principaux, salade sans visière, salade à visière mobile, salade à visière fixe, présentaient naturellement bien des variétés suivant les pays et suivant qu'ils étaient destinés à des chevaliers ou à des hommes de pied. On ne peut à cette époque donner que des classifications générales ; l'ingéniosité des batteurs d'armures se donnait libre carrière pour inventer mille modifications faites parfois à un exemplaire unique. Chercher à les décrire toutes serait prétendre décrire toutes les pièces qui existent et dont fort peu se répètent de façon absolue ; on peut cependant indiquer au moins les principales variantes :

1° *La salade vénitienne ou barbute* qui emboîtait la tête et s'avançait parfois sur les joues comme le casque de l'hoplite grec. La collection de M. Riggs que nous avons citée déjà en possède une suite bien complète.

Usité surtout en Italie et particulièrement à Venise, ce modèle ne fut cependant pas exclusif à l'Italie ; les miniatures

1. *4e Compte, et dernier de Jean de Visen, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 393 (Archives du Nord, B. 1969).
2. Ed. de Beaumont : *Armes méconnues*. Gazette des Beaux-Arts, mai 1878 ; tirage à part, p. 7.
3. A. Angelucci : *Documenti inediti*, p. 19, note 63.
4. Florence, R. Galleria degli Uffizi.

du livre des tournois du roi René [1] montrent des salades de ce type qui étaient sûrement françaises. Cependant, comme pour la salade proprement dite, l'origine de ce casque était italienne. En Flandres et en Bourgogne, notamment, la mode en avait été apportée par Valentin du Cornet [2], armurier milanais qui, sur l'invitation de Philippe le Bon, était venu s'installer à Valenciennes :

1465. « A Valentin du Cornet, armoïeur de mondit S^r^...
« pour deux barbutes garnies de leurs pièces,... XVI escus [3]. »

1468. « à Valentin du Cornet, armoyeur, demourant à Valen-
« ciennes... pour une barbute pour mondit S^r^,... XII livres. »
« Item, pour avoir remis à point deux autres barbutes pour
« icellui . . . . LXXII sols [4]. »

Et bientôt, à son exemple, les autres armuriers du Nord fabriquèrent des barbutes :

1468. « à Lancelot de Ginderdale, armoyeur demourant à
« Bruxelles... ung harnois de guerre tout complet atout une
« barbute, pour le prix de. . . . . XXXVI livres [5]. »

Mais, bien qu'ayant ses principales caractéristiques communes avec la salade, ce casque était ordinairement désigné sous le nom seul de barbute. Ce n'est donc pas le lieu de l'étudier ici de façon approfondie.

2° La *salade espagnole*, dont le timbre rond avait de chaque côté une échancrure sur l'oreille. Une salade de ce type a été ainsi classée par le baron de Cosson dans la collection du duc de Dino [6]. Nous avouons avoir vainement cherché dans les documents écrits ou figurés la confirmation du classement fait par le savant archéologue.

3° La *salade à rouelles*, qui, au contraire de la précédente, présentait deux plaques circulaires placées de chaque côté de la tête [7]. Ces rondelles pouvaient d'ailleurs cacher et proté-

1. Ms. de la Bibl. nat., n° 2692, intitulé : *L'ordre et la manière comment les tournois doivent estre faicts et conduis, par Mre René Danjou, roi de Sicile, duc de Lorraine*, cf. les planches : Comment le seigneur appelant et le seigneur deffendant assemblent au Tournoi ; et : comment les Tournoyeurs se vont battant par trouppeaulx.

2. Prénommé dans les Comptes de Bourgogne tantôt Valentin, tantôt Ectorin, tantôt Othenin.

3. *Premier Compte de Guillaume de Ruple, Recev. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 190 v° (Archives du Nord, B. 2054).

4. *Ier Compte de Guilbert de Ruple, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 59 v° (Archives du Nord, B. 2068).

5. *Même Compte*, f° 58 v° et 59.

6. B^on^ DE COSSON : *Le Cabinet d'Armes de Maurice de Talleyrand-Périgord, Duc de Dino*, n° B. 16 (p. 26 et pl. 8).

7. ALLOU : *Etudes sur les casques du Moyen-Age*, p. 42.

ger des échancrures semblables à celles dont nous venons de parler.

Ce casque semble avoir été adopté plutôt dans les pays du Nord ; l'Italie lui a toujours préféré la barbute qui présentait les mêmes avantages à un degré supérieur. Hewitt reproduit une salade à rouelles d'après un manuscrit de la bibliothèque royale d'Angleterre, daté de 1479 [1] ; ce type est fréquent dans les miniatures des manuscrits français du XVe siècle [2] et dans les gravures sur bois des ouvrages d'art militaire des XVe et XVIe [3] ; enfin on le rencontre souvent dans les tableaux de Memling. Particulièrement dans un Calvaire de ce peintre, au Musée Kums, à Anvers, les rondelles de la salade de l'un des personnages frappent par leur dimension exceptionnelle [4].

4° *La salade à la bourguignote*, probablement dérivée de la précédente ; dans ce modèle, les rouelles deviennent de véritables oreillères ordinairement articulées sur des charnières de fer ou de cuir, et le couvre-nuque serre la tête de plus près ; enfin le timbre est ordinairement surmonté d'une crête. Comme la salade proprement dite, elle pouvait s'adjoindre la bavière mais n'avait presque jamais de visière et laissait le visage à découvert comme le constate Brantôme [5].

Ce type intermédiaire entre la salade et l'armet n'a guère été en usage qu'à partir du XVIe siècle et fut usité jusqu'à la fin du XVIIe. Commun dans tous les Musées d'Armes, il est fréquent dans les anciennes peintures. Citons au hasard, pour le XVIe, le portrait de Philippe II, par Titien [6] et, pour le XVIIe, une « Rixe entre soldats » (1630 environ), du peintre français Valentin [7]. Mais il fut vite connu sous le nom seul de *Bourguignote* et n'a par conséquent pas à être étudié à fond dans ce travail.

1. Hewitt : *Ancient Armour and Weapons in Europe*, vol. III, p. 500 (Oxford and London, 1860).
2. V. notamment une miniature conservée au Musée de Cluny, représentant Camille, vainqueur des Volsques, et la plupart des 105 miniatures en grisaille des ms. 9066, 9067, et 9068 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, *Chronicques et Conquestes de Charlemaine*, enluminées en 1460 par Jean Le Tavernier.
3. Cf. Fl. Végèce : De re militari, Parisiis, ex officinâ Christini Wecheli, MDXXXV, particulièrement les planches des pages, 38, 39, 152, 155 ; et Guillaume du Choul : *Discours sur la castrémétation et discipline militaire des Romains*, Lyon, G. Rouillé, 1555, pl. de la page 11.
4. Ce tableau qui provenait de l'Abbaye de St Bertin à St Omer a été vendu avec la collection dont il faisait partie le 17 mai 1898.
5. Brantôme : *Vies des grands capitaines estrangers*, ch. XVII, n° 42 (Alisprand Mandruzzo).
6. Madrid, Musée du Prado.
7. Munich, vieille Pinacothèque.

5° Enfin la salade s'est combinée avec d'autres modèles de casques pour former des types intermédiaires que les archéologues ont souvent grand mal à classer. Ainsi, elle a emprunté quelquefois le timbre aigu du bicoquet :

1453. « à Othenin du Cornet, armurier et valet de chambre « de mondit seigneur (le duc de Bourgogne)... pour IIII *sala-* « *des à bicoquet* avec les bavières que mondit seigneur a aussi « fait prendre et achetter de lui [1]. »

La salade à bicoquet avait son timbre terminé en pointe. L'auteur anonyme du manuscrit déjà souvent cité au cours de ce travail, décrit en termes très explicites la forme qui caractérisait le bicoquet :

1446, « Premièrement, les bicoquès sont de faczon ague sur « la teste [2]. »

La salade de cette forme se rencontre assez souvent dans les tableaux du XVe siècle et particulièrement dans ceux d'Hans Memling; elle coiffe un des gardes endormis auprès du Tombeau dans deux des Résurrections peintes par lui [3], et la salade à rouelles du Calvaire de ce peintre dont nous avons parlé précédemment était en même temps une salade à bicoquet. Enfin on en voit plusieurs dans les fresques de Lanslevillard déjà souvent mentionnées, notamment dans les scènes du martyre de saint Sébastien.

Le Musée d'artillerie en possède un excellent type catalogué sous le n° H. 34, mais le col. Robert ne lui a pas donné la désignation qui lui convenait et l'a appelée simplement « salade [4]. »

*
* *

Nous en aurons fini avec la technique de la salade quand nous aurons dit que, comme tous les autres casques, elle était souvent soumise à l'épreuve de l'arbalète. Les comptes du XVe siècle nous ont laissé mainte trace de ce fait que nous avons déjà relevé ailleurs [5], et dont voici une preuve encore :

1423. « A Massin de Froimont, armurier demourant à

1. 8e *Compte de Guillaume Poupet, Recev. gén. des Fin. du Duc de Bourgogne*, f° 311, v° (Archives du Nord, B. 2012).
2. De Belleval : op. cit., p. 2. Par une erreur inexplicable, le Comte de Belleval a lu « faczon à que » au lieu de « faczon ague », en sorte que la leçon publiée par lui ne veut rien dire et dénature ce texte capital. (Voir à la Bibliothèque nationale le ms. 1997, p. 64, ligne 1).
3. Paris, le Louvre, n° 2828, et Vienne, Kaiserl. Gemalde Galerie, n° 639.
4. Col. Robert : *Catalogue du Musée d'artillerie*, vol. 2, p. 172.
5. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve*, chap. IV, p. 34.

« Paris,... pour *une salade d'espreuve*... que mondit S[r] a fait...
« bailler et délivrer à Guyot, Bastard de Bourgoigne, son
« escuier [1]. »

Mais nous avons suffisamment étudié cette question de l'épreuve pour ne pas avoir à y revenir ici.

X. — La Salade ; Décoration et plumails.

La salade a reçu les ornements les plus variés et les plus riches, et a parfois été décorée avec un luxe inouï. Dès le XV[e] siècle on lui a appliqué déjà le décor au repoussé, assez rare à cette époque. Dans un Massacre des Innocents [2] de Fra Angelico (1387-1455), un des sbires qui ont accepté l'odieuse besogne porte une salade en forme d'ammonite. Le visage sort de la coquille dont la spirale descend en couvre-nuque et revient former sur chaque oreille une volute du plus heureux effet.

Jean van Eyck (1390-1461) a donné une salade forgée d'après une inspiration analogue à S[t]-Michel [3] et à S[t]-Georges [4], mais la coquille est moins naturelle et moins bien disposée. Le réalisme avec lequel ces peintres ont traité leurs accessoires permet de croire qu'ils ont reproduit des casques existant réellement.

L'Armeria de Madrid possède d'ailleurs une salade italienne de la fin du XV[e] siècle, attribuée à Philippe-le-Beau ou à son père [5] et dont la visière amovible représente un mufle de bête fantastique, repoussé dans l'acier avec une liberté de travail extraordinaire.

La gravure au burin a été également mise en œuvre, particulièrement à Milan, pour donner à quelques salades du XV[e] siècle un décor vraiment artistique. Celles cataloguées à l'Armeria de Madrid sous les n[os] D. 12 et D. 13, la première surtout qui rehausse ses merveilleuses gravures de nielles et de damasquines, sont là pour l'affirmer. L'*Inventario ilumi-*

1. *5[e] Compte de Guy Guilbaut, Recev. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f[e] 167, v° (Archives du Nord, B. 1929).
2. Florence, Galleria degli Uffizi.
3. Dresde, Pinacothèque : Triptyque dont le panneau de gauche représente S[t] Michel et le donateur.
4. Bruges, Musée : Notre-Dame à qui S[t] Georges présente le donateur, le chanoine van der Paële. Ce dernier tableau est daté de 1436 ; il en existe une réplique au Musée d'Anvers.
5. Comte de Valencia : Catalogo, p. 131.

nado déjà tant de fois cité reproduit ces deux salades et donne une base sérieuse à l'opinion du comte de Valencia qui les attribue, comme la précédente, à Philippe-le-Beau ou à Maximilien I. Sorties des ateliers si réputés des Negroli de Milan dont elles portent la marque, elles peuvent compter en tête des plus belles que conservent les Musées.

Repoussé et gravure étaient cependant alors un peu exceptionnels. La mode n'était pas généralisée encore des casques ainsi décorés qui comptèrent, au siècle suivant, parmi les plus beaux chefs-d'œuvre de la Renaissance ; l'armurier cherchait surtout la solidité et savait rarement donner au fer une autre beauté que celle des lignes. Mais après lui venait l'orfèvre ; métaux précieux et pierres fines entraient en jeu pour ajouter aux armes du xv[e] siècle, sinon une beauté que le fer devrait surtout recevoir de l'art et du travail, du moins une valeur énorme.

Ce décor d'orfèvrerie a été à cette époque bien plus fréquent que celui du repoussé et de la gravure. Ecoutons un témoin oculaire, mieux encore, un porteur de la salade dont il va parler, nous décrire les splendeurs des pages de Philippe-le-Bon :

1443. « Ses pages estoyent richement en point, et portoyent divers harnois de teste garnis et ajolivés de perles, de « diamans et de balais, à merveilles richement, *dont une salade* « *seule estoit estimée valoir cent mille escus d'or... et de ce je* « *parle comme celuy qui estoye lors page du duc, et de celle* « *pareure* [1]. »

Lorsque le Duc accompagna Louis XI à sa première entrée dans Paris, ses pages étaient plus richement vêtus encore, et J. du Clercq s'accorde avec O. de la Marche pour l'énorme estimation de leurs salades ornées de pierreries :

1461. « Ledit duc avoit après lui neuf pages qui estoient « couverts de houssures d'orfèvrerie, les plus riches qu'on « eust sceu trouver, et portoit l'ung des pages *une salade qu'on* « *disait valoir cent mille couronnes d'or,* sans les autres sa- « lades [2]. »

Sur celle du Duc lui-même, que l'on portait après lui, était enchâssé, nous dit un autre chroniqueur, le plus beau rubis qui fut au monde :

1. O. de la Marche : *Mémoires,* liv. I, chap. x (Edition Buchon, p. 394).
2. J. du Clercq : *Mémoires,* liv. IV, chap. xxxiii (Edition de Reiffenberg, vol. 3, p. 166).

1461. « En la sallade portée après estoit assis ung riche « balais de Flandres, l'outrepas de chrestienneté [1]. »

Exagérations peut-être; cependant, même en tenant compte de l'exagération, il est certain que la salade, comme tous les casques de cette époque, fut parfois décorée avec la plus grande richesse. Il semble même qu'elle était privilégiée à ce point de vue, et les salades luxueuses paraissent mentionnées plus souvent que les bacinets ou armets du même genre :

1434. « à Thierry du Chastel, brodeur et varlet de chambre « de Monsgr, pour avoir fait percer deux salades et mis des « cloz dorez, I salut [2]. »

1442. « à Estienne de la Poulle, orfèvre demeurant à Brou- « xelles... pour une boucle et ung mordant d'or pour la vieille « salade de mondit seigneur, avec la couverture d'or de plu- « sieurs cloz d'acier...; pour avoir garny d'argent trois sa- « lades [3]. »

1467. « à Gérard Loyet, orfèvre et varlet de chambre de « mondit Sr..., pour la fachon, deschiet et émaillure de la « garniture des boullons servans alentour de ladicte sallade « et une chainture à fermer sous la gorge, lesdits boullons « esmaillez en bende de rouge cler et de noir, et ladite chain- « ture aussi esmaillée comme dit est et garnye de clous et de « rivetz. . . . . X livres [4]. »

Comme on le voit, la jugulaire appelée ici *chainture à fermer sous la gorge*, était elle-même richement ornementée.

Ces salades ainsi décorées ne sont guère parvenues jusqu'à nous avec les métaux précieux dont elles étaient chargées, mais on peut juger de leur effet d'après les tableaux de l'époque, parmi lesquels nous citerons un chef-d'œuvre de Jean Bellini représentant la Vierge avec saint Paul et saint Georges [5]. Ce dernier porte une salade décorée de clous à tête dorée — les *cloz* ou *boullons* des documents qui précèdent, — de l'effet le plus riche. Même dans le sévère harnois des Ordonnances, alors que le reste de l'armure était d'acier au clair, la salade était ordinairement décorée :

1. Georges Chastellain : *Chronique des Ducs de Bourgogne*, 1re partie, chap. xvi (Edition Buchon, p. 148, col. 2).
2. *6e Compte de Jehan Abonnel, dit le Gros, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 261 (Archives du Nord, B. 1951).
3. *2e Compte de Pierre Bladelin, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourg.*, f° 173 (Arch. du Nord, B. 1975).
4. *2e Compte de Barthélemi Trotin, Recev. gen. des fin. des Comte de Charolois et Duc de Bourgogne*, f° 378 v° (Arch. du Nord, B. 2064).
5. Venise, Academia di Belle Arti.

1450. « Estoit chacune lanche d'ung homme d'armes, armé « de cuirasse, harnas de jambes, sallades, bannieres (bavière), « espée et tout ce qu'il faut à ung homme armé au cler, *ses « sallades et espées garnies d'argent...* [1]. »

En plus de cette dorure ou argenture, on surchargeait la salade d'ornements rapportés, parfois d'une richesse compliquée :

1443. « à Jehannin le Clerc, coustellier, pour son sallaire « d'avoir doré une creste d'achier pour mettre sur une des « salades de mondit seigneur, et avoir livré la dorure. . . . .
« . . . . XI frans roy [2]. »

La crête dont il est ici question n'avait rien de commun avec la crête repoussée dans la masse qui devait surmonter au XVIe siècle le timbre des armets, des bourguignotes et des morions; c'était une sorte de cimier mobile, comme l'indique au reste le passage cité. Un St-Georges peint par Dosso Dossi (1479-1542) porte sur sa salade à timbre cannelé une crête dorée répondant bien à cette description [3].

Ces cimiers ou crêtes mobiles pouvaient affecter toutes les formes, et les orfèvres qui les faisaient rivalisaient d'ingéniosité dans leurs inventions extraordinaires; en voici quelques exemples :

1467. « Une houppe d'or à mectre sur une salade, à faceon « d'un rosier, esmaillée et semée de roses et de boutons, et « semée de plusieurs petites fleurs blanches, pesant II m. « VII o. [4]. »

1467. « à Gérard Loyet, orfèvre et varlet de chambre de « mondit Sr..., pour la fachon, dechiet et esmaillure d'une « poume servant sur une sallade en lieu de plumas, faicte de « petites plumes garnie de fil d'or trait, et esmaillées de rouge « cler et de blanc, ladite poume assise sur ung pié fait de huit « plumes aussi garnies de fil d'or trait, et entre deux rayons « d'or bruny. XX livres [5]. »

Un des dessins qui illustrent le célèbre manuscrit Warwick [6] (dernier quart du XVe siècle) nous montre Philippe le Bon sous les murs de Calais en 1436, le seul échec de la longue carrière

1. J. du Clercq : *Mémoires*, liv. I, chap. XXXVII (Edition de Reiffenberg, vol. I, p. 396).

2. *3e et dernier Compte de Pierre Bladelin, Recev. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 231 (Arch. du Nord, B. 1978).

3. Dresde, Vieille Pinacothèque.

4. Laborde : *Ducs de Bourgogne*, vol. II, p. 136, n° 3231 a.

5. *2e Compte de Barthélemi Trotin, Rec. gen. des fin. des Comte de Charolois et Duc de Bourgogne*, f° 378 (v° Archives du Nord, B. 2064).

6. *The pageants of Richard Beauchamp Earl of Warwick ;* Ms. du British Museum de Londres.

militaire de ce prince. Le duc de Bourgogne et ses trois vainqueurs, le duc de Glocester et les comtes de Warwick et de Stafford, portent bien sur leurs salades des *pommes* répondant à la description du document qui précède.

D'autres moyens encore étaient mis en œuvre pour le décor des salades. On les recouvrait des plus riches étoffes, surtout lorsqu'elles étaient destinées à accompagner une brigandine avec laquelle elles devaient être assorties :

1439. « A Thierry du Castel, varlet de chambre et brodeur « de mondit seigneur,... pour avoir couvert deux salades de « drap d'or. . . . . VI salus. »

« ... A luy, pour avoir couvert une salade et y mis III marcs « d'argent, comprins le tuel, valent audit pris, XXX salus [1]. »

1460. « A Claix de Nyenowhe (Claës de Ninove) brodeur et « varlet de chambre de mondit S^r^... pour avoir brodé d'or et « de soye la couverture d'une salade et sur icelle avoir fait de « brodure plusieurs lettres d'or à la devise de mondit S^r^... « VI livres [2]. »

Ces étoffes n'épousaient pas toujours la forme de la salade qu'elles recouvraient et masquaient entièrement; on ne peut donc signaler qu'à titre de probabilité les salades ainsi décorées dans les anciennes peintures. Parfois cependant, la probabilité touche à l'évidence. Ainsi dans trois tableaux de Paolo Uccello (1396-1475), représentant des batailles du premier quart du xve siècle [3], des personnages en armure complète, donc probablement casqués, ont leur casque, — une salade, puisqu'elle laisse le visage et le cou découverts — entièrement voilé sous une sorte de turban d'étoffes richement brodées.

Comme l'indique le *tuel* ou tuyau du compte de 1439 qu'on vient de lire, la salade pouvait en outre porter un porte-plumail, le plus souvent ajusté par un orfèvre et qui était déjà par lui-même un riche ornement :

1420. « A Ernoul Clotinch, varlet de chambre et orfèvre de « mondit S^r^, pour I marc IIII onces et IIII estrelins d'autre « argent qu'il a livré et employé en la façon d'un tuyau d'ar- « gent pour la salade de mondit S^r^. XXXIX frans XIII s. t. [4] »

Ce tuyau n'avait pas de place fixe et se posait au gré de

1. *3e Compte de Jean de Visen, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne,* f° 283, r° et v° (Archives du Nord, B. 1960).
2. *2e Compte de Robert de la Bouvrie, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne,* f° 261 (Archives du Nord, B. 2040).
3. Paris, Le Louvre ; Florence, Galleria degli Uffizi ; Londres, National Gallery.
4. *Second Compte de Guy Guilbaut, Recev. gen. des fin. du Duc de Bourgogne,* f° 140 v° (Archives du Nord, B. 1923).

l'orfèvre. Sur la salade du portrait d'Aringhieri par le Pinturricchio dont nous avons parlé déjà, il est sur le front. Sur celle d'un des soldats qui se disputent les vêtements du Christ dans la Passion de la Pinacothèque de Genève que nous avons citée également, il est sur le côté ; enfin, sur celle d'un des archers du martyre de saint Sébastien par Giacomo da Milano [1], il est au contraire sur le sommet de la tête, place à laquelle nous l'avons plus souvent noté.

Ce tuyau recevait le plumas ou plumail fait soit de plumes d'autruche, soit de plumes de paon :

1421 « A Adenet le Tixerant, chappelier demourant à Paris, « pour LXIX plumes d'otrisse noires que icellui S^r fist mettre « et asseoir en manière de houpes, crête et plumes de paon « sur les bassins, armet et salade, chascune plume du pris de « I franc, valent LXIX frans. Item pour deux vix d'acier chas- « cune à trois tuyaulx que mondit S^r fist mettre sur iceulx « armet et salade [2]. »

1421. « A lui, pour une queue de paon de XIIII plumas et « III plumes pour sa salade, XVII frans... et pour la façon et « estoffe de III tuyaulx d'argent pesans III onces et demie pour « la queue de la dite salade, XIIII frans [3]. »

L'inventario iluminado de Charles-Quint déjà souvent cité consacre deux pages entières à la reproduction de ces plumails de toutes formes qui figuraient en nombre énorme dans la garde-robe militaire de l'Empereur.

On peut juger de l'effet décoratif de cet amas de plumes dans les Tapisseries représentant des scènes de batailles conservées au Musée de Berne sous le nom de Tapisseries de Bourgogne [4] ; et, mieux encore, dans les tapisseries de Cluny et de Padoue dont nous avons parlé ; là, salades et armets rivalisent dans le déploiement de leurs plumes dont les unes retombent presque jusqu'à la croupe du cheval, tandis que d'autres se dressent superbement sur le casque.

Ces plumails n'étaient pas, comme on pourrait le croire, l'apanage exclusif des Chevaliers. Nous allons en voir distribuer aux archers de Charles le Téméraire dont la condition était analogue à celle de nos Gardes ; et si celui de leur capi-

1. Castello, Pinacoteca Comunale.
2. *Second Compte de Guy Guilbaut, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne,* f° 218 v° (Archives du Nord, B. 1923).
3. Même compte, f° 220.
4. Sur la date et l'origine de ces tapisseries du xve, cf. Jacob Stammler : *Die Burgunder-Tapeten im historischen Museum zu Bern ;* Berne, 1889.

taine coute 4 livres 16 sols, ceux des simples archers ne lui cèdent guère et coûtent encore 3 livres pièce :

1467 « à Jehan de Moncheaulx, plumetier de mondit Sr...
« pour ung aultre plumas de sallade donné au bastart de la
« Viefville, capitaine des archiers de corps, III livres XVI sols;
« et pour trente et ung aultres plumatz de sallade donné aus-
« dits archiers de corps, IIIIxxXIII livres [1]. »

Les gravures du Maître W. A., ce peintre de Charles le Téméraire dont nous avons parlé au chapitre III à propos de la brigandine des Gardes, sont parfaitement d'accord avec le document que nous venons de citer et nous montrent les salades des archers, piquiers et vougiers de Bourgogne surmontées de plumails ou d'aigrettes [2]. Nous reviendrons sur ces plumails d'archers lorsqu'il s'agira de dégager de cette étude ce que devaient être les salades du Guet de Genève.

Enfin la salade a été souvent le casque choisi pour porter en cimier la couronne royale. Un portrait de Philippe le Beau attribué à Jacques van Laethem [3], et un portrait de Maximilien Ier peint par Rubens [4], les montrent tous deux ayant en tête une salade surmontée d'une couronne d'orfèvrerie. Le réalisme des détails du premier de ces tableaux tend à faire croire que le peintre a reproduit son modèle avec une exactitude photographique, et, dans le second, Rubens semble avoir copié une armure de Maximilien qui lui aurait été confiée à cet effet.

On le voit, nous n'avons pas exagéré en disant que la salade avait reçu les décors les plus variés comme les plus riches.

XI. — **La Salade. Etymologie et histoire.**

Nous n'avons pas eu à parler, pour les brassards et les gantelets, d'une étymologie dont l'évidence s'impose, et celle de la brigandine a été facile à établir. La tâche est moins aisée pour la salade, comme on le verra par la divergence des opinions sur ce sujet. Nous allons passer en revue les principaux dictionnaires en suivant l'ordre chronologique de leur apparition, et, après avoir étudié les diverses étymologies proposées par eux, nous verrons quelle est celle qui semble le mieux d'accord avec les anciens auteurs et les premiers textes qui mentionnent la salade.

1. 2e *Compte de Barthélemi Trotin. Recev. gen. des fin. des Comte de Charolois et Duc de Bourgogne,* f° 372 (Archives du Nord, B. 2064).
2. Max Lehrs : *Der Meister W. A.*, pl. x, fig. 28 et 29.
3. Bruxelles, Musée. (Volet de triptyque).
4. Vienne, Kais. Gemælde Gallerie.

D'après Nicot [1], ce mot vient du latin, *sila*, casque, d'où *silata* et *selata*. Borel [2] et longtemps après lui Roquefort [3] se contentent de reproduire purement et simplement l'étymologie de Nicot.

Les étymologistes tiennent en général trop peu compte du milieu dans lequel les mots ont dû prendre naissance. Le mot salade apparaît, comme nous le verrons, au commencement du xv[e] siècle ; sûrement les batteurs d'armures et les hommes d'armes qui l'employèrent les premiers étaient peu familiers avec la langue de Cicéron, et ce n'est pas là qu'ils durent aller chercher les mots nouveaux dont ils voulaient baptiser des choses nouvelles.

Furetière, à côté de l'étymologie précédente qu'il cite lui aussi, ajoute :

« D'autres le dérivent de *Saladinus* et que c'est une arme « venue des Orientaux. D'autres de l'italien *celata, sic dicta* « *quod ea caput indutus miles celetur* ; d'autres qu'il vient de « *celada* espagnol, qui appellent (sic) ainsi un petit casque [4]. »

On ne s'attendait guère à voir le Turc en cette affaire, et l'adversaire de Richard Cœur-de-lion ne pensait sûrement pas qu'on songerait à lui, trois siècles après sa mort, pour baptiser un casque européen. Nous ne croyons pas devoir réfuter cette assertion qui tombe d'elle-même.

Nous verrons plus loin qu'il faut écarter aussi l'origine espagnole, le mot *celada* étant un dérivé et non une racine. Quant à l'étymologie italienne et à son explication, nous sommes pleinement d'accord avec Furetière, et nous en donnerons plus loin les raisons.

Ménage [5], et, avec lui, de Caseneuve [6] donnent toutes les étymologies précédentes, mais attribuent celle de l'italien *celata* et de l'espagnol *celada* au P. Bertet jésuite, et à du Cange. Ils en ajoutent ensuite une autre : salade viendrait de *salatta*, qu'ils forgent de « *salattarius* » mot qu'ils ont trouvé dans les gloses d'Isidore avec le sens de « *portator armorum* ».

1. Nicot : *op. cit.*, v° Salade (1606).
2. Borel : *Dictionnaire des termes du vieux françois, ou Trésor des recherches et antiquités gauloises et françoises*, v° Salade (1655-1667).
3. Roquefort : *Glossaire de la Langue romane*, v° Salade. (Paris, Crapelet, 1808.)
4. Ant. Furetiere : *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes*, v° Salade. (La Haye et Rotterdam, MCDXCI.)
5. Ménage : *Dictionnaire étymologique de la Langue françoise*, v° Salade. (Paris, Imp. royale, MDCXCIV.)
6. De Caseneuve : *Origines de la Langue françoise*, v° Salade. (Paris, Imp. royale, 1694.)

Isidore de Séville étant mort en 636, il est inutile de faire ressortir l'absurdité de cette supposition. Le mot salade apparaît, avons-nous dit, au commencement du xv[e] siècle ; voit-on les armuriers de cette époque allant prendre texte d'un auteur du vii[e] siècle pour baptiser un casque !

Le dictionnaire de l'Académie [1] garde au sujet de l'étymologie de la salade un silence prudent ; sans doute Conrart avait été chargé de la rédaction de ce mot.

Voltaire se range bien à l'origine italienne, mais montre qu'il ne savait pas ce qu'avait été la salade :

« Du mot italien *celata,* qui signifie *elmo, casque, armet,* les « soldats français firent *en Italie* le mot salade, de sorte que « quand on disait, il a pris sa salade, on ne savait pas si celui « dont on parlait avait pris son casque ou des laitues [2]. »

N'en déplaise au spirituel auteur dont la plaisanterie est ici bien peu spirituelle, le mot *celata* en Italie a, comme nous le verrons plus loin, désigné la salade bien avant de s'appliquer à l'armet, et le mot salade s'est introduit dans la langue française bien avant les Guerres d'Italie.

Larousse donne une étymologie dont quiconque connaît l'histoire des armes voit l'absurdité, et il aggrave son erreur en niant l'étymologie vraie :

« Salade, du latin *cœlata cassis,* casque ciselé, et non pas, « comme le disent plusieurs dictionnaires, de *celatus,* caché [3]. »

La salade s'est appelée *celata* en Italie et salade en France bien avant que ce type de casque ait reçu la moindre ciselure. Nous allons du reste retrouver encore une fois cette origine impossible.

Littré [4] voit dans la salade une « corruption de l'espagnol « *celada* ou de l'italien *celata,* du latin *cœlata,* sous-entendu *cassis,* casque ciselé ».

Si, au lieu de chercher midi à quatorze heures, le savant lexicographe s'était borné à la première partie de son étymologie, nous pourrions nous rallier à son avis, au moins pour l'origine italienne ; mais la fin de la phrase montre qu'il attribuait aux mots *celada* et *celata* un sens qu'il n'ont jamais eu. Bien avant le dictionnaire de Littré, Allou avait cependant fait justice de cette étymologie qu'il attribue à Roquefort [5].

1. La première édition date de 1694.
2. Voltaire : *Dictionnaire philosophique,* v° Langues, t. VI, p. 390 (Paris, Delangle, 1826.)
3. Larousse : *Grand Dictionnaire universel du XIX[e] siècle,* v° Salade (1875).
4. Littré : *Dictionnaire de la Langue française,* v° Salade (Paris, Hachette, 1881).
5. Allou : *Etudes sur les Casques du Moyen-âge,* p. 41.

Le Dr Llewelyn-Meyrick [1] et J.-R. Planché [2] font dériver le mot salade de l'allemand Schale (coupe, coquille) ou de l'anglais shell (coquille). Bien entendu, Demmin, qui s'est toujours montré dans les moindres détails d'une partialité qu'expliquait son origine germanique, a adopté la première de ces étymologies [3]. Que *Schallern* — l'équivalent allemand de salade — dérive de *Schale*, c'est possible ; nous laissons aux lexicographes d'Outre-Rhin le soin d'élucider cette question. Mais que notre mot français salade d'où vient évidemment la salade anglaise [4] ait quelque lien avec cette origine teutonne, c'est une autre affaire.

Nous ne nions pas les qualités de l'armurerie allemande au xve siècle, mais les pays de langue française importaient bien plutôt à ce moment casques et harnois de l'Italie, comme il est facile de l'établir par les comptes princiers ou royaux de France, de Bourgogne et de Savoie.

Aux premières années du xve siècle, c'est de Milan qu'Amédée VIII, 1er Duc de Savoie, fait venir trois salades destinées à ses capitaines :

Février 1417. « Libravit magistro Paganino de Mediolano, « armerio, pro precio trium [5] *cellatarum* datarum p. prefatum « Dominum nostrum Petro Bonivardi, Petro de Menthone et « dicto Monbuyron, pro tanto. VI flor. VI d. gr. ps. [6]. »

L'équivalent français n'était probablement pas encore d'usage courant, car le Trésorier enregistre simplement le mot italien avec une terminaison latine ; peut-être même le mot italien était-il de création récente, *car c'est la plus ancienne mention de la* CELATA *que nous ayons rencontrée.* Le major Angelucci, cet infatigable fouilleur des archives italiennes n'en cite aucune d'une date aussi reculée, et l'inventaire Bolonais de 1397, relevé par le prince Napoléon, dans lequel sont mentionnés un grand nombre de casques de noms divers ne parle pas de la salade [7].

Plus tard, si le Duc de Savoie veut se fournir de salades

1. Ll.-Meyrick : *History of Ancient Armour* (London, 1830).
2. J.-R. Planché : *History of British Costume*, p. 195 (London, Knight, 1836).
3. Demmin : *Guide des amateurs d'armes et armures anciennes*, p. 278.
4. Comme tant d'autres mots passés de France en Angleterre, celui-là est le même dans les deux langues.
5. Le ms. porte « tercentum » mais le contexte et le prix montrent qu'il faut lire *trium*.
6. *Compte des Trésoriers généraux de Savoie*, vol. 62, f° 604. (Archives camérales de Turin.)
7. Prince Napoléon-Louis Bonaparte : *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, tome I, Pièces justificatives, p. 354.

ailleurs qu'à Milan, c'est toujours en Italie, mais cette fois à Gênes qu'il adresse sa commande :

1434. « Libravit Babillano Cena de Janua... pro precio 12 « *celladarum* de Janua verniciatorum... qualibet constante « I ducato auri [1]. »

En Bourgogne, si Philippe-le-Bon s'adresse hors de ses Etats pour une salade, c'est aussi à Milan qu'il a recours :

1447. « A Othenin du Cornet, armurier demeurant à Mil- « lan... pour ung harnois de Millan à faire armes, tout com- « plet, garni de *salade* et bavière [2]. »

Et si, à partir de ce moment, il fait moins de commandes d'armes à l'étranger, c'est qu'il a appelé chez lui cet Othenin (alias Ectorin) du Cornet dont il a apprécié l'habileté. Les comptes le mentionnent à partir de 1449 comme valet de chambre et armurier du Duc [3] qui lui accorde même en 1460 une indemnité pour l'installation à Valenciennes de sa famille, appelée de Milan, et de son atelier d'armurier [4].

Les armuriers flamands du Duc se tiennent d'ailleurs toujours approvisionnés de salades de Milan pour pouvoir à l'occasion le satisfaire suivant ses désirs :

1467. « A Lancelot de Ghindertale... pour unze *sallades* de « Milan qu'il a délivrées à unze des archiers de corps de mondit « Seigneur, à deux escus pièce valent. . . . . . . XXVI livres.

« .... pour deux brigandines et deux sallades de Millan par « lui délivrées à... archiers de corps d'icelui Seigneur [5]. »

Il en est de même pendant tout le règne de Charles le Téméraire; les produits des armuriers d'Augsbourg et de Nuremberg ne commencent à s'introduire de façon suivie en Bourgogne et en France qu'à la fin du XVe siècle, lorsque Maximilien a succédé à Charles le Téméraire, soit près de cent ans après que le mot salade y a acquis droit de cité.

C'est donc bien du côté de l'Italie qu'il faut chercher l'étymologie de ce mot ; quant à l'origine espagnole, de l'équivalent *celada*, juxtaposée à côté de l'origine italienne par presque tous les auteurs, y compris Littré, elle ne supporte pas l'examen.

1. *Comptes des Trésoriers généraux de Savoie*, vol. 79, f° 481. (Archives camérales de Turin.) Ap. MAX BRUCHET : *Ripaille*, p. 90, note 3.

2. *4e Compte de Martin Cornille, Recev. gen. des Fin. du Duc de Bourg.*, f° 177. (Archives du Nord, B. 1994.)

3. *4e Compte de Guillaume de Poupet, Rec. gen. des Fin. du Duc de Bourg.*, f° 194, v°. (Archives du Nord, B. 2002).

4. *2e Compte de Robert de la Bouvrie, Rec. gen. des Fin. du Duc de Bourg.*, f° 211. (Archives du Nord, B. 2040.)

5. *2e Compte de Barthélemi Trotin, Rec. gen. des fin. du Comte de Charolais et du Duc de Bourgogne*, pp. 313 v° et 377. (Arch. du Nord, B. 2064).

Si les armes blanches de l'Espagne avaient déjà au XV[e] siècle et bien avant une réputation méritée, il n'en était pas de même pour les armes défensives, et sûrement l'Espagne n'en exportait pas à cette époque.

Bien mieux, elle en faisait, elle aussi, venir de Milan, et les belles salades du XV[e] conservées à l'Armeria de Madrid, celles même dans l'ornementation desquelles on a cru longtemps voir le style hispano-mauresque, sont, nous l'avons vu au chapitre précédent, d'origine milanaise. Même au XVI[e] siècle, Charles-Quint tirait encore ses armures d'Augsbourg et de Milan, comme en font foi les archives de Simancas, et comme il est facile de le constater dans les catalogues des Armeries de Madrid et de Vienne où sont conservées les armures de l'Empereur avec justification de leur origine.

La *celata* milanaise est devenue la *celada* espagnole, de même qu'elle s'est changée en la salade française et la salade anglaise.

L'origine italienne du mot salade semble donc indiscutable. Quant à l'étymologie de la *celata* elle-même, il faut évidemment s'en tenir à celle recueillie par Furetière et que nous avons citée précédemment : « Celata, sic dicta quod ea caput indutus miles celetur. » Elle est rationnelle, et en Italie même, il semble qu'elle n'ait jamais fait doute. Le rédacteur du catalogue de l'extraordinaire collection du marquis Cospi la constate déjà au XVII[e] siècle :

1677. « ... le celate, le quali tutta la faccia celavano ; *onde* « *ne trassero il nome* [1]. »

*
* *

Nous venons de voir, au cours de ces recherches archéologico-philologiques, *le mot* salade paraître vers les premières années du XV[e] siècle en Italie et se répandre de là, avec quelques modifications, en France, en Espagne et en Angleterre. Est-ce à dire que *la chose* remonte à la même époque? nous ne le pensons pas, et nous croyons son origine bien plus ancienne.

Bien avant le XV[e] siècle, les tableaux des maîtres italiens nous montrent des casques qui se rattachent évidemment au type de la salade, et cette armure de tête que nous trouvons chez

1. LORENZO LEGATI : *Museo Cospiano,* p. 227. (In Bologna, per Giacomo Monti, MDCLXXVII). Nous remercions une fois de plus M. J.-B. Giraud dont l'inépuisable complaisance a mis à notre disposition ce volume introuvable.

M. Giraud a lui-même signalé cette origine du mot *celata* dans sa remarquable préface des Armes et Armures de la collection Spitzer.

nos Gardes avec la brigandine semble avoir toujours marché de pair avec elle, et dater du même temps.

Dès la fin du XIIIe siècle Giotto (1266-1336) nous en montre dans ses peintures, notamment dans ses fresques de la Passion [1]. Le soldat qui se tient derrière le Christ, lorsque Caïphe déchire ses vêtements, et les gardes qui dorment à gauche du tableau dans le « Noli me tangere » sont coiffés de salades. L'un de ces derniers surtout en porte une de la forme exacte des petites salades du XVe siècle.

On peut en dire autant de quelques-unes des salades peintes par Altichieri dans la bataille entre Espagnols et Arabes, avec l'apparition de St Jacques [2]. Cette fresque qui fait partie de celles consacrées à la vie de ce saint (peintes de 1376 à 1379), et dans laquelle nous avons trouvé déjà des brigandines, nous montre des salades et des barbutes de divers types, dont la forme ensuite n'a pas varié pendant plus d'un siècle.

On en voit aussi quelques-unes dans la Crucifixion peinte par Altichieri et Jacopo Avanzo [3], et dans la fresque des soldats qui jouent aux dés les vêtements de N.-S. [4]. Cette dernière scène peinte par J. Avanzo seul, date également du dernier quart du XIVe siècle.

Ces casques rentraient probablement en France dans les cervelières et les huvettes, en Italie aussi dans les « cervelliere », et peut-être encore dans ces casques innommés, ces « armures de tête » que mentione l'inventaire bolonais déjà cité :

1397. « Duodecim armaturas de ferro a capite sine camaro « et sine vixeriis [5]. »

Les salades de l'origine des tableaux de Giotto et d'Altichieri étaient bien en effet sans visières mobiles. Plus tard, lorsqu'on eut l'idée de leur appliquer la visière déjà connue pour le bacinet et le heaume, la tête se trouva entièrement cachée, *celata*, par cette nouvelle coiffure. Il fallait lui donner un nom ; celui-là était tout trouvé.

Aussi, dans les premiers textes italiens qui la mentionnent, la *celata* sans adjectif est toujours avec visière, et, lorsqu'il s'agit d'une salade sans visière, on l'indique expressément et on l'appelle salade découverte pour la distinguer :

1. Padoue, chapelle des Scrovegni d'Arena.
2. Id., Basilique Saint-Antoine.
3. Id., Chapelle Saint-Georges.
4. Id., Basilique Saint-Antoine.
5. Prince Napoléon : *op. cit.*, vol. I, p. 364.

1460. « Cinque cielate scoperte... quatro cielate [1]. »

A ce moment, la salade était, chez nous, parfaitement distincte de l'armet :

1422. « à Marc Ontcorne, chapelier, demeurant au dit lieu « de Bruges, pour... trois plumas à façon différente l'une de « l'autre, c'est assavoir cellui pour l'armet à manière de « houppe, cellui pour la salade à façon de queue de paon [2]. »

1438. « à Girard de Haynau armurier de mondit Seigneur, « pour avoir fourby... X salades, IIII chapeaux de fer, IIII « armets... [3]. »

Il en était de même alors en Italie, quoique bien des auteurs aient écrit que la salade avait toujours été confondue avec l'armet dans ce pays et que tous les ouvrages italiens modernes sur l'archéologie des armes fassent à ce sujet la confusion la plus absolue. La voici, dans un inventaire de Sienne, nettement différenciée du chapeau de fer et de l'armet :

1460. « Dodici elmetti...
« Due cappelli di ferro
« *Cinque cielate* scoperte [4]. »

Et quelques années plus tard Alphonse d'Aragon commandant des armets à Antonio Missaglia se garde bien de lui commander des « celate » :

1473. « Ricevute queste... insieme con la coraza manderai « quattro elmetti [5]. »

La distinction, quoique de plus en plus rare, se rencontre jusqu'à la fin du xve siècle :

1496. « Coraciam unam cum armeto [6]. »

A partir de ce moment on ne trouve plus aucune différence; le mot *celata* s'applique indistinctement à la salade, à l'armet et même parfois à d'autres casques. L'origine du mot d'ailleurs conduisait logiquement à ce résultat; la tête était aussi bien cachée et même mieux sous un armet que sous une salade.

Nous avions à ce moment avec l'Italie un contact trop permanent pour que cette confusion ne pénétrât pas dans notre langue ; bientôt le mot salade s'appliqua à tout casque fermé, et il

1. *Inventario della Camera del Comune di Siena :* ap. Angelucci : *Doc. ined.*, pp. 546 et 547.
2. *3e Compte de Guy Guilbaut, Rec. gen. des Fin. du Duc de Bourg.*, f° 117. (Archives du Nord, B. 1925.)
3. *2e Compte de Jean de Visen, Rec. gen. des Fin. du Duc de Bourg.*, f° 206, v°. (Archives du Nord, B. 1963.)
4. *Inventario della Camera del Comune di Siena*, ap. Angelucci : *Doc. ined.*, p. 546.
5. Angelucci : *Catalogo della Armeria reale*, p. 196, note.
6. Id. : *Docum. ined.*, p. 61.

devint d'un usage si courant qu'il servit même à désigner l'homme d'armes muni de ce casque qui impliquait généralement une armure complète :

1552. « Cent arquebuziers des plus lestes,... et environ « cinquante *salades* bien choisies [1]. »

1569. « Messire Martin du Bellay avecques deux cens « *salades* dont il avoit la charge [2]. »

1569. « Le capitaine Francisque Bernardin, avec vingt-cinq « sallades de sa bande [3]. »

Une dernière fois cependant la distinction se rencontre, et en Italie même, au milieu du XVIe siècle; Garzoni donne la salade aux chevau-légers et l'armet aux gendarmes :

1560. « Il cavallo leggiere suole adoperare *la celata*... ma « l'huomo d'arme porta l'*elmo* [4]. »

Mais Garzoni est un auteur d'une rare exactitude et qui se piquait d'employer toujours le mot technique. Cet exemple ne peut être considéré que comme une exception.

La confusion entre l'armet et la salade persista jusqu'à la disparition de ces deux casques ; Brantôme se sert souvent du mot salade pour désigner tout casque fermé [5], et de Billon, voulant interdire le casque à visière aux arquebusiers, parle de la salade et non de l'armet, bien qu'à son époque la salade proprement dite fut depuis longtemps démodée :

1617. « A la teste ils auroyent un casque ou mourion de fer « autrement faict que les salades, auquel si l'on vouloit on « feroit une bavière pour couvrir le menton ; mais il faut que « tout le visage soit descouvert pour bien tirer [6]. »

Les guerres du Milanais avaient mis l'Espagne comme la France en contact intime avec l'Italie ; de l'autre côté des Pyrénées, la même cause produisit les mêmes effets, et le mot *celada* finit par désigner l'armet comme la salade. Parlant du plat à barbe dans lequel il voit l'armet de Mambrin, don Quichotte s'écrie :

1614. « Y se tambien que es yelmo, y que es morrion y *celada de encaxe* [7]. »

1. Vieilleville : *Mémoires*, p. 165, col. 1.
2. Martin et Guillaume du Bellay : *Mémoires*, liv. VII (année 1537).
3. Id., ibid.; liv. IX (année 1542).
4. Tomaso Garzoni : *La Piazza universale*, discorso LXXXII, p. 547. (In Venetia appresso il Barezzi, MDCLI ; la 1re édition est de 1560.)
5. Brantôme : *Discours sur les Duels*, liv. II, chap. II, et passim (édition elzévirienne, vol. VIII, p. 62).
6. De Billon : *Les Instructions militaires*, liv. I, chap. IV, p. 91 (Lyon, Barthélemi Ancelin, 1617).
7. Cervantès Saavedra : *Don Quijote*, vol. II, p. 332 (Edition de l'Académie de Madrid, 1780).

La précision des termes employés par Cervantès ne peut laisser aucun doute; en espagnol les mots *celada de encaxe* désignent cette sorte particulière d'armet que les Italiens appellent *celata da incastro* [1] et que nous nommons *armet à gorge*, de la gorge qui unit cet armet au colletin. Cette expression ne peut donc s'appliquer à la salade proprement dite, toujours indépendante du colletin.

A la fin du XVIIe siècle, la salade avait disparu depuis longtemps, et les corps ayant conservé l'armet se faisaient rares ; la confusion cependant existait toujours, et Dangeau nous apprend que leur armet était toujours appelé salade :

1684. « S. M. résolut de faire sept régiments de sept batail-
« lons de vieux corps qu'on appelait bataillons de la salade [2]. »

Si la chose avait devancé le mot, on voit que le mot survivait à la chose, appliqué à un autre objet. Il allait disparaître lui aussi ; l'Académie dont nous avons constaté le mutisme au sujet de l'étymologie, constate du moins cette disparition :

1694. « SALADE : Sorte de casque et d'habillement de teste
« pour la guerre. *Il n'est d'usage qu'en parlant des siècles*
« *passés.* »

*
* *

Il nous reste à déterminer aussi exactement que possible, à l'aide de tout ce que nous venons de voir, ce qu'était exactement la salade donnée à nos Gardes.

Tout d'abord c'était une salade proprement dite et non un armet ; nous avons vu que la confusion entre ces deux casques s'est établie bien plus tard.

Ensuite, c'était probablement une salade à visière mobile, et, pour l'établir les raisons ne nous manquent pas :

1° Ce type était le plus ordinaire ; c'était, pour ainsi dire, la salade par excellence. Nous avons vu que le mot salade tout court s'appliquait presque toujours à ce modèle ; or, les délibérations du Conseil, de même que la vente des armes du Guet par le Milanais Capelli, parlent toujours de salade sans aucune adjonction.

2° Le chevalier Aymar de Puissieu dit Cadorat, ce conseiller de Louis XI que le P. Daniel désigne sous le nom de Bailli de Mantes, dans le Projet d'armement qu'il élabore sur l'ordre du roi, donne ce modèle de salade aux Guisarmiers. Nous ver-

1. Sur cette expression *celata da incastro*, cf. ANGELUCCI : *Catalogo dell' Armeria reale*. p. 172, note 2.
2. DANGEAU : *Journal*, 29 août 1684.

rons, dans le chapitre qui suit, le vouge dont nos Gardes étaient armés souvent assimilé à la guisarme, et les vougiers être l'équivalent des guisarmiers.

Il est donc à peu près sûr que cette salade était à visière mobile, visière plutôt petite comme il en allait pour celles qui ne devaient pas venir s'appuyer sur une bavière. Nos Gardes, on le sait, n'avaient pas ce complément de la salade réservé aux cavaliers.

Enfin, dernière question, cette salade avait-elle un plumail? Nous penchons pour l'affirmative, malgré les habitudes d'économie de la ville ; nous avons vu à la fin du chapitre X les simples Gardes du Téméraire munis de plumails. La richesse du Duc, il est vrai, n'était pas à mettre en parallèle avec les ressources de Genève ; mais le goût personnel des Gardes devait jouer un certain rôle dans cet accessoire, et, ce goût, nous pourrons nous en faire un idée par le passage qui suit :

1579. « Au reste, comme Polybe escrit que la parade du sol-
« dat romain estoit de porter un panache de trois plumes rou
« ges ou noires de la longueur d'un pied et demy, pour ce que
« cela joint au reste de l'équippage de guerre fait paroistre le
« soldat deux fois plus grand qu'il n'est, le rend beau à voir,
« terrible à l'ennemy : aussi les soldats Suisses qui désirent
« paroistre entre tous autres, portent en teste un plumart en
« partie blanc et en partie de la couleur de l'enseigne de leur
« canton [1]. »

On objectera que Genève n'était pas alors en Suisse, mais le voisinage et le contact devaient avoir amené sur bien des points similitude de mœurs entre les futurs confédérés. On dira encore que Simler écrivait un siècle après l'armement de nos Gardes ; c'est vrai, mais l'habitude qu'il constate comme bien établie ne devait pas avoir pris naissance en un jour. Si nos Gardes ne portaient pas de plumails en temps ordinaire, sûrement ils devaient en avoir un pour les jours *de montre*, eussent-ils dû se le payer eux-mêmes.

A part ce léger sacrifice à la vanité, leur salade était évidemment dépourvue de tout ornement et n'avait rien des richesses que nous avons passées en revue au chapitre X. Très probablement elle était simplement d'acier fourbi au clair, et nous espérons que, d'après les documents que nous avons cités, on pourra s'en faire une assez juste idée.

1. Josias Simler, de Zurich : *La République des Suisses... nouvellement mise en françois*, p. 295 (Paris, Jacques du Puys, 1579).

Supplément au chapitre V. — Avant de quitter l'armement défensif de nos Gardes, nous devons ajouter quelques mots au chapitre V. Un oubli nous a fait dire que nous ne connaissions aucune brigandine avec un arrêt ; nous en avons vu au moins une, celle de Jacob von Embs († à Ravenne en 1512) conservée au Musée impérial de Vienne. Sa contexture confirme bien d'ailleurs ce que nous avons dit : l'arrêt est fixé sur une large plaque d'acier qui garnit tout le haut de la poitrine.

Supplément au Chapitre VI. — Enfin, notre chapitre VI était depuis longtemps imprimé, lorsque des recherches entreprises pour un autre sujet nous ont fait découvrir la confirmation éclatante de notre théorie sur l'identification des plates avec la brigandine.

Nous allons voir, à l'époque où le mot brigandine commençait à être en usage, les *écailles d'une brigandine* encore appelées *plates* :

1435. « A Girard de Haynau, armurier de Monseigneur,... « pour un lot de vin aigre à mettre temprer LES PLATES DES « DICTES BRIGANDINES pour les nettoyer III sols ; pour vernir « et vernissier les dictes brigandines, III sols [1]. »

Nous nous garderons de rien ajouter à ce document qui se passe de tout commentaire.

XII. — Le Vouge ; Technique et formes diverses.

Pour toute arme offensive, nous l'avons vu, nos Gardes n'avaient qu'un *vouge*. Nous serions en peine de commencer ce chapitre par une définition contemporaine de l'objet, comme nous l'avons fait pour la salade ; le vouge a cessé d'être en usage longtemps avant l'apparition des dictionnaires auxquels nous avons fait appel pour définir ce casque, et pour tout ce qui était déjà archéologie au moment de leur rédaction, il faut, on le sait, faire les plus extrêmes réserves.

Quant aux anciens chroniqueurs, tous parlent du vouge, mais aucun ne prend la peine de le définir ni même de le dé-

1. *7e Compte de Jean Abonnel, dit le Gros, Rec. gen. des Fin. du Duc de Bourg.*, f° 162 (Archives du Nord, B. 1954).

Nous sommes heureux de saisir cette occasion pour remercier notre ami et collègue de la Société Florimontane, M. Max Bruchet, Directeur des Archives du Nord. Avec une infatigable complaisance, il a bien voulu guider nos recherches dans le riche dépôt qui lui est confié. Qu'il reçoive ici l'expression de notre vive reconnaissance.

crire ; l'objet, semble-t-il, était assez connu pour que son nom suffît à le désigner. Il n'est pas aisé cependant de dire exactement à quelle arme répondait ce mot suivant le chroniqueur chez lequel on le rencontre.

Les archéologues-ès-armes ont établi aujourd'hui des désignations et des démarcations par trop conventionnelles et qui reposent rarement sur les textes. Si encore ces désignations étaient admises après avoir été étudiées par une commission internationale composée de spécialistes, suivant les idées que nous exposait au Congrès de Nüremberg [1] notre savant confrère le Dr Camillo List, Custos du Musée impérial d'armes de Vienne ; mais il s'en faut qu'il en soit ainsi, et dans des pays voisins, dans des pays de même langue, le même mot s'applique souvent à des choses différentes.

Le vouge en est un exemple frappant. En Suisse, ce mot désigne aujourd'hui une arme d'hast à lame large, finissant en pointe aiguë fournie en général par le dos de la lame, et tranchante d'un seul côté ; le dos s'applique contre la hampe de l'arme et porte deux frettes ou bagues dans lesquelles s'engage cette hampe. Ce type présente dans sa forge une particularité curieuse : il est ordinairement fait d'une plaque d'acier repliée sur elle-même, de façon à ce que les frettes soient prises dans le pli ; les deux bords de la plaque appliqués l'un contre l'autre fournissent le tranchant dans leur réunion qui doit par conséquent être parfaitement homogène, et demande une exécution d'une perfection fort difficile à obtenir. Parfois l'arme est complétée par une pointe opposée au tranchant, pointe qui tantôt fait corps avec le dos de la lame, tantôt est fixée à la hampe par une frette indépendante placée entre les deux frettes de la lame.

Ce vouge emmanché de façon exceptionnelle a par là quelque parenté avec les haches de Lochaber écossaises et les bardiches russes. Bien qu'il soit plus particulier à la Suisse, il se trouve aussi en Allemagne, concurremment avec le troisième type que nous verrons ci-après ; on en voit quelques exemples dans l'œuvre de Dürer, notamment dans le Crucifiement qui fait partie de la Petite Passion en gravures sur bois. Le garde debout derrière le bourreau qui perce le bras droit de la Croix est muni d'un vouge de ce modèle.

Cette arme paraît même avoir été usitée en France à une époque ancienne ; un Calvaire du XIVe siècle formant l'un des

1. *Verein für historische Waffenkunde*, congrès de 1906.

côtés d'un des deux diptyques de la Collection Carrand [1] et attribué à l'Ecole de Paris, montre aux mains des soldats, sous le bras gauche du Christ, deux vouges de ce type, un peu différents l'un de l'autre dans leur pointe.

En France cependant, et notamment dans le catalogue du Musée d'artillerie, le mot vouge s'applique aujourd'hui à une arme d'hast dont la lame est une sorte de coutelas ; au lieu d'être parallèle à la hampe comme dans le type précédent, cette lame rentre dans la règle de la généralité des armes d'hast, et prolonge cette hampe à laquelle elle est fixée par une douille munie ou non de branches.

On rencontre souvent ce deuxième type dans les Primitifs français, notamment dans plusieurs des miniatures de Fouquet [2], l'Adoration des Mages, Jésus devant Pilate, le Portement de Croix, etc. Mais il n'était pas absolument exclusif à la France ; on le trouve aussi, muni parfois d'une ou deux pointes dans le dos de sa lame, chez les Primitifs des écoles de Flandres et de Cologne, par exemple dans la Passion de Hans Memling [3], et dans le Christ à Gethsemani et le Christ devant Pilate du Maître anonyme de la Passion de Lyversberg [4].

Enfin, il était connu en Italie dès le XIVe siècle, car on le voit aux mains d'un des soldats qui jouent aux dés les vêtements du Christ, dans une fresque de Jacopo Avanzo du dernier quart du XIVe siècle [5], et quelques hommes de pied d'une des batailles de Paolo Uccello en sont munis [6].

Un modèle intermédiaire entre ces deux types paraît avoir été usité surtout en Allemagne où il se rencontre souvent aujourd'hui dans les Musées et les collections. Le fer se rapproche de celui du vouge suisse par sa forme, mais il est ordinairement monté comme le type français avec une douille et des branches.

Ce modèle est fréquent dans les tableaux et gravures des maîtres allemands de la fin du XVe siècle; citons notamment les scènes de la Passion, peintes au lavis par Hans Holbein [7], et la grande et la petite Passion d'Albrecht Dürer. Il se rencontre aussi dans les tableaux italiens de la même époque, aux mains des lansquenets qui y figurent parfois. Dans une fres-

1. Florence, Bargello (Museo Nazionale).
2. Chantilly, Musée.
3. Turin, Pinacothèque.
4. Cologne, Wallraf-Richartz Museum.
5. Padoue, Basilique St-Antoine.
6. Florence, Galerie des Offices.
7. Bâle, Musée.

que du Pinturricchio, Frédéric III décernant à Æneas Sylvius la couronne des poëtes [1], un garde campé au milieu de la scène, au second plan, est muni de cette arme.

Ce vouge-là semble avoir été le type primitif de la hallebarde, il est difficile de faire le départ pour classer certaines de ces armes dans les vouges ou dans les hallebardes de l'origine.

Ce troisième type se rencontre aussi, avec diverses modifications dans plusieurs des cantons Suisses, où il est également donné comme vouge.

Qui a tort, qui a raison ? Il nous semble que le mot vouge n'a pas été autrefois circonscrit dans les limites étroites qu'on lui assigne aujourd'hui de part et d'autre, et qu'il était plutôt un terme générique.

Les armes d'hast des gens de pied [2] se divisaient alors en deux classes. L'une ne comprenait que la pique ; généralement très longue, et munie d'un fer aigu et sans saillie, cette arme ne pouvait frapper que d'estoc. Excellente pour une cohorte compacte qui se hérissait d'une infranchissable barrière de pointes, la pique perdait beaucoup de sa valeur dans le combat individuel ; sa longueur seule suffisait d'ailleurs à la mettre dans ce cas en état d'infériorité.

L'autre classe comprenait toutes les armes d'hast avec lesquelles on pouvait frapper d'estoc et de taille, et auxquelles les archéologues donnent aujourd'hui les noms les plus divers : fauchards, couteaux de brèche, guisarmes, vouges, hallebardes, etc.

Inférieures à la pique pour l'armement d'une troupe serrée, parce que leur hampe était nécessairement moins longue pour permettre les coups de taille, ces armes reprenaient, pour le même motif et à cause de leur double usage, une grande supériorité dans les luttes individuelles et les combats d'approche. Aussi furent-elles toujours préférées pour armer des corps analogues à nos Gardes.

A cette classe se rattachaient les armes d'hast dérivées des armes de choc, comme la hache à deux mains, le morgenstern et le marteau de Lucerne, parce qu'elles pouvaient aussi piquer et frapper.

Exception faite de ces dernières, nous verrons plus loin que le mot vouge paraît s'être appliqué à toutes les autres armes

1. Sienne, Cathédrale, Bibliothèque Piccolomini

2. Nous ne comprenons pas dans ces armes les javelines, dards, et autres armes *de jet*.

de cette classe, et qu'il semble avoir désigné toutes les armes d'hast avec lesquelles on pouvait à la fois tailler et piquer. Si nous ne nous trompons pas, cela expliquerait la diversité des armes rangées aujourd'hui sous ce nom ; il faut donc se garder d'être trop exclusif dans les classements si l'on veut qu'ils soient toujours d'accord avec les documents.

Reprenant la méthode de la table rase que nous avons appliquée déjà aux armes défensives de nos Gardes, nous allons donc chercher dans les anciens textes ce qu'était le vouge en rapprochant, chaque fois que ce sera possible, les textes de l'iconographie. Nous espérons arriver de la sorte à nous faire une idée exacte, non de ce que les archéologues appellent aujourd'hui vouge, — il suffirait pour cela d'ouvrir un catalogue de Musée, — mais de ce que l'on entendait par ce mot alors que l'arme qu'il désignait était en usage.

Et d'abord, le vouge était une arme d'hast ; Rabelais le place toujours avec les armes de cette espèce dans les fréquentes énumérations auxquelles il se complait :

« Esguisoyent *vouges*, picques, rancons, hallebardes, etc. [1].»

« ... comme piques, lances, javelines, hallebardes, *vouges*, « pertuisanes, rancons.... [2]. »

Cette arme était tranchante et permettait de frapper de taille comme avec une hache. Dans Garin le Loherain lorsque son écuyer le croit mort et veut lui couper le bras pour en faire une relique, il se sert pour cela du tranchant de son vouge :

XIIe siècle. « Li maires tient son seigneur por martir,
« Et hauce *un vouge* que entre ses mains tint,
« Le braz senestre li a copé par mi ;
« En blanc argent le metra ce a dit [3]. »

D'autre part sa pointe pouvait fournir de terribles coups d'estoc :

1465. « Il ne se retourna qu'un homme à pied qui luy « donna d'*un vouge* parmi l'estomach [4]. »

1474. « Sy y vinrent à leur doloreuse heure, car tout aussi « tost furent perciés de vouges de part en part [5]. »

1. Rabelais : *Pantagruel*, prologue du livre III, p. 194 (Edit. du bibl. Jacob).
2. Id. : *Ibid.*, liv. V, chap. IX, p. 473.
3. La mort de Garin le Loherain, vers 4762 et suivants.
4. Commines : *Mémoires*, liv. I, chap. IV, p. 12 (Edition Buchon).
5. G. Chastellain : *Chronique*, liv. IV, chap. LXXXV ; tome III, p. 436 de l'édition Kervyn de Lettenhove (Bruxelles, Heussner, 1864).

Ce passage ne se trouve pas dans l'édition Buchon. En note, on a cru devoir donner du mot vouge l'explication suivante : « espèce de glaive ; selon d'autres, arme en forme de faucille. » Voit-on une « arme en forme de faucille » perçant des hommes « de part en part » ?

Comme toute arme que l'on pouvait utiliser à la fois d'estoc et de taille, le vouge devait avoir une hampe plutôt courte ; nous allons voir cette probabilité confirmée par un texte qui précise en même temps la double fin du vouge :

1465 env. « Ceulx qui porteroient *voulges* les devroient « avoir *moiennement longs* et qu'ils eussent un peu de ventre, « et aussi qu'ils fussent *tranchans* et *bon estoc* [1]. »

Cette double qualité nous explique comment il suffisait à l'armement offensif de nos Gardes. Il était d'ailleurs naturel qu'ils en fussent munis ; le vouge était, au xve siècle, l'arme d'hast des archers qui jouaient, notamment en France, le rôle de gardes, et dont le nom resta affecté aux gardes bien après la disparition de l'arc. Nous allons le voir dans des documents aussi voisins que possible de la date des délibérations genevoises que nous avons étudiées :

1467. « Au premier (hourd) estoyent chevaliers, au second « estoyent escuyers, et au troisième *les archers de la couronne*, « chacun *un voulge* en la main [2]. »

1468. « A Jaquemin le Prévost, ouvrier de vouges demeu- « rant à Lille, la somme de seize livres dix solz qui lui fu deue « à cause de unze *vouges* que mondit S^r a nagaires fait prendre « et acheter de luy et iceulx donnés à unze *de ses archiers* de « corps [3]. »

1468. « En après les *archiers de corps* de monseigneur le « bastart en nombre de XII et leur capitaine... *chascun por-* « *tant* vouge [4]. »

Les vouges des archives de Bourgogne dont O. de la Marche nous parle ici avaient peut-être été faits par ce Jacquemin le Prévost dont nous avons la fourniture à la même date; le modèle nous en a été conservé par les dessins du graveur attitré de Charles le Téméraire, ce maître anonyme connu d'après sa signature sous le nom du maître W. A., et que nous avons déjà cité souvent [5]. Ils différaient du type des vouges suisses et allemands que nous avons décrits et se rapprochaient plutôt du type français. C'était une sorte de lame de

1. Le Bailli de Mantes : *Projet d'armement soumis à Louis XI,* ap. Du Cange : v° Gisauma.
2. Olivier de la Marche : *Mémoires,* liv. I, chap. xxxvii, § 2 (Ed. Buchon, p. 523, col. 1).
3. *Premier compte de Guilbert de Ruple, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourg.*, f° 206, v° (Archives du Nord, B. 2068).
4. Olivier de la Marche : *Historia Nuptiarum Caroli Ducis Burgundiæ,* p. 11 (Edité par Dufour et Rabut, Dijon, Jobard, 1877).
5. Max Lehrs : *Der Meister W. A.,* planche 10, dessins 28 et 29.

cimeterre emmanchée dans la prolongation de la hampe.

Nous l'avons dit, nombreuses étaient les armes d'hast aptes, comme le vouge, à frapper d'estoc et de taille. Les « ouvriers de vouges » qui forgeaient ces armes devaient sans doute employer des désignations techniques que répétaient le plus souvent les trésoriers rédacteurs des comptes ; mais il s'en faut qu'il faille accorder la même créance aux chroniqueurs qui semblent avoir souvent employé le mot vouge comme terme générique. On ne se piquait guère d'ailleurs d'uniformité dans l'armement. Jusqu'au XIIe siècle, cette uniformité semble avoir été recherchée, et la tapisserie de Bayeux nous montre les soldats de Guillaume embarquant des armes toutes de même modèle. Mais, au moment des Croisades, chacun dut s'équiper suivant son goût et ses moyens, et cette diversité dans l'armement des gens de pied, qui offrait parfois l'avantage d'une meilleure utilisation des aptitudes particulières de chaque combattant, devint pour ainsi dire la règle.

Guillaume Guiart le constate déjà la fin du XIIIe siècle :

1300 env. « Cil de pié, qui *divers bastons*
« *Tiennent* dont ils sont en saisine [1]. »

Froissart nous montre cette coutume bien établie au XIVe siècle :

1380 env. « Si estoient bien 700 lances et 2000 d'autres « gens, que nous appelons maintenant gros vallets, *à vouges,* « *dagues, et bastons d'armes* [2]. »

Enfin on la relève souvent chez les chroniqueurs du XVe contemporains de l'époque que nous étudions :

1460. « Et entour de son cheval (du Duc Philippe-le-bon) « trente ou quarante de ses archiers de corps à pied, chacun « portant *ung gouge, ou hache, ou avoit baston de guerre* [3]. »

1461 « et à l'environ de ly (Louis XI) tout à l'enthour, « alloient de pied ceux de la petitte garde, embastonnés de « *leurs bouges et aultres bastons deffensables* [4]. »

Mieux encore que dans les textes on trouve dans les documents figurés la confirmation de cette diversité dans l'armement, et elle est si fréquente dans les Primitifs de toutes les

1. G. Guiart : *La Branche des royaux lignages,* vers 7165 (Edition Buchon, Paris, 1828. Ce vers est numéroté 6865, mais il y a une erreur de numérotation de 300 vers à la p. 295).

2. Froissart : *Chroniques,* vol. II, ch. IX ; ap. Ménage : *Dict. étymol.,* v° vouge (Paris, 1694).

3. J. du Clercq : *Mémoires,* l. IV (Edition de Reiffenberg, tome III, p. 172).

4. G. Chastellain : *Chronique des Ducs de Bourgogne,* Ire partie, chap. XVIII (Edition Buchon, p. 151, col. 1).

Ecoles qu'il ne semble pas téméraire d'en conclure qu'elle a été adoptée dans toute l'Europe.

Parmi les peintures les plus caractéristiques à ce sujet, on peut citer notamment :

Pour l'Ecole Française, de nombreuses miniatures de Jean Fouquet, et, en particulier le martyre de St André [1] ; puis surtout, de l'Ecole du même Jean Fouquet, et peut-être de la main de l'un de ses fils, le Calvaire peint sur bois à l'œuf et à l'huile qui forme le centre du célèbre triptyque provenant de l'ancienne Chartreuse du Liget [2]. Dans cette œuvre datée de 1485 et par conséquent exactement contemporaine de nos Gardes, le peintre a mis aux mains des soldats plus de vingt sortes différentes d'armes d'hast.

Pour l'Ecole Italienne, quelques-unes des fresques de Giotto et surtout le Baiser de Judas [3] que nous avons déjà cité ; le départ d'Avignon et le retour à Rome du Pape Grégoire XI [4], par Benvenuto di Giovanni (1436-1518) ; enfin les fresques du Pinturricchio (1454-1513) et en particulier les fiançailles de Frédéric III et d'Eléonore de Portugal [5].

Pour l'Ecole Flamande, une tapisserie de la fin du xive siècle, représentant les exploits de Jourdan de Blaye [6] ; La Passion du Maître de l'Abbaye d'Afflighem, et surtout le Portement de la Croix [7] ; enfin, à Genève même, la Passion, par un maître flamand inconnu de la fin du xve siècle [8].

Pour l'Ecole Allemande, la Passion du Maître de Lyversberg, surtout le Christ devant Pilate [9] ; de nombreuses gravures de Dürer et en particulier l'arrestation de Jésus, de la série de la Grande Passion gravée sur bois. Comme l'auteur du Calvaire de la Chartreuse du Liget, le Maître semble ici avoir pris à tâche de varier à l'infini les armes qu'il met aux mains des soldats entourant le Christ. Enfin, les scènes de Passion dessinées au lavis par Holbein [10], chefs-d'œuvre créés pour servir de modèles de vitraux, et qui montrent une variété d'armes d'hast non moins grande.

1. Chantilly, Musée.
2. Loches, Eglise St-Antoine. Ce tableau a figuré à l'Exposition des Primitifs français en 1904.
3. Padoue, Chapelle des Scrovegni.
4. Sienne, Hôpital de la Scala.
5. Sienne, Bibliothèque de la Cathédrale.
6. Padoue, Musée civique.
7. Bruxelles, Musée.
8. Genève, Pinacothèque.
9. Cologne, Musée Walraf-Richartz.
10. Bâle, Musée.

Ajoutons encore, pour la Savoie, les fresques de Bessans et de Lanslevillard précédemment décrites.

Au XVIe siècle, l'uniformité devait redevenir la règle, et, passé le premier quart, elle semble avoir été établie partout. Les gravures de Nicolas Hogenberg reproduisant l'entrée triomphale de Charles-Quint à Bologne montrent le Pape et l'Empereur entourés de gardes armés de fauchards que les chroniqueurs du XVe auraient sûrement appelés vouges, et qui sont tous absolument du même modèle ; de nombreux documents iconographiques confirment ce retour à l'uniformité dans l'armement d'un même corps.

Mais, à l'époque à laquelle nous étudions le Guet de Genève, la diversité de l'armement était la règle, et il est naturel que les chroniqueurs, sans se mettre martel en tête pour chercher les désignations techniques, aient parfois englobé sous le nom de vouges des armes fort différentes, mais répondant au même but.

Même chez nos Gardes, où cependant l'uniformité semble avoir été plus recherchée, nous avons vu au chapitre III Jean Voland recevoir « unum goardum » alors que ses camarades Robert Ducrest, Aymond Jaquinod et Etienne de Thiria reçoivent « unum vogium [1]. » Ce *goardum* répondait évidemment à l'instrument que dans nos campagnes on appelle aujourd'hui goyard ; c'était une forte serpe emmanchée d'une hampe, ou, si l'on veut, c'était la guisarme de l'origine. Howel qui le cite l'assimile formellement au *roncone* italien (dérivé de *ronca*, serpe) et à notre guisarme qui en est l'équivalent.

1659. « Arma contadesca, rancon, goiart, vizarma [2]. »

En donnant indistinctement à leurs Gardes guisarmes ou vouges, les syndics de Genève étaient dans la tradition de l'époque ; si différentes d'aspect que fussent ces deux armes, elles rendaient les mêmes services, et les porteurs de vouges s'appellent indistinctement *vougiers* ou *guisarmiers :*

1465 env. « Ceulx qui porteroient *Voulges* les devroient « avoir moiennement longs et qu'ils eussent un peu de ventre, « et aussi qu'ils fussent tranchans et bon estoc, et que *les dits* « *Guisarmiers* aient salades à visières, gantelets, et grans « dagues sans espées [3]. »

1. V. ci-devant, chap. III, p. 13.
2. Howell : *Partic. vocab.*, sect. 44 ; ap. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 805.
3. Le Bailli de Mantes : *Projet d'armement soumis à Louis XI*, ap. Du Cange : *Glossaire*, v° Gisauma ; ap. Le P. Daniel : *Histoire de la Milice Française*, tome I, page 176, et ap. De Belleval : *Costume militaire des Français en 1446*, p. 42.

Jean Marot, dans son Voyage de Gênes, mêle également les deux armes et les donne à la même bande :

1507. « Une aultre bende a voulges et guysarmes
« Venoient soubz terre, en myne et trahison [1]. »

Au reste, le départ était parfois difficile à faire ; les armuriers du xve siècle avaient d'étranges fantaisies et mariaient souvent les types les plus divers. Nous avons dans un précédent chapitre une salade en façon de bicoquet ; nous allons voir des *vouges en façon de guisarmes :*

1450. « A Jehan de Chaussay, armurier demeurant à Rouan, « la somme de soixante douze livres de XL gros... qui deue « lui estoit pour cinquante vouges à façon de guisarmes de « guerre que mondit seigneur a fait prendre et acheter de lui « au mois de septembre l'an mil CCCC cinquante pour les « bailler et distribuer à ses archiers de corps [2]. »

A l'inverse, nous allons voir une serpe, — soit la forme primitive de la guisarme [3], — qualifiée de *vougeresse*, ce qui semble signifier : faite en façon de vouge :

1471. « Item, une grande serpe vougeresse [4]. »

Voici enfin un bédoil, autre arme d'hast, fait lui aussi en façon de vouge :

1451. « Ung baston ferré appelé bédoil tirant sur la façon « d'un vouge [5]. »

L'arme des officiers d'archers ou de voulgiers contribuait encore à augmenter cette inextricable confusion. Eux aussi en effet portaient un vouge, comme nous l'avons vu ci-devant dans le document de 1468 tiré des noces du Téméraire par Olivier de la Marche ; mais ce vouge était différent de celui des simples archers comme son prix suffirait déjà à l'indiquer. Alors que celui de ces derniers coûtait 30 sols, le vouge de leur capitaine coûtait le double :

1468. « A Jaquemin Prévost demeurant à Lille, la somme « de dix livres dix sols, pour, du commandement de mondit « Seigneur, avoir délivré cinq vouges à cinq archiers de corps, « VII livres X solz ; et à Messire Anthoine de Rosimbos che-

1. J. Marot : *Voiage de Gênes*, f° 12, r° éd. de 1532 ; ap. Godefroy.
2. 5e *Compte de Guillaume de Poupet, Recev. gen. des fin. du Duc de Bourg.*, f° 370, v° (Archives du Nord, B. 2004).
3. Nous avons vu précédemment la *vizarma* ou guisarme assimilée par Howell au *roncone* italien qui n'est autre qu'un augmentatif de la *ronca* ou serpe.
4. Lecoy de la Marche : *Extraits des Comptes et Mémoriaux du roi René :* Inventaire du château d'Angers, p. 259.
5. *Arch. J.-J.*, reg. 183 pièce 198 ; ap. V. Gay : *Glossaire*, p. 142, col. 2.

« valier, aussi capitaine des archiers, ung vouge de LX sols [1]. »

Et il n'était pas seulement de double prix, il était encore d'une forme particulière :

1467. « A Jaquemin Prévost, hacheteur, demourant à « Lille... pour vingt-quatre vouges dont les deux sont *de « double fachon et de double pris* qui font à l'argent XXXV « vouges qu'il a délivrez pour les archiers de corps de mondit « Seigneur, *dont les deux doubles ont esté délivrez aux « capitaines des archiers*, au pris de trente solz pièce, . . . « . . . . LII livres, X sols [2]. »

Nous aurions peine à comprendre ce que pouvait bien être ce vouge double, ou « de double fachon », si nous n'avions vu dans la collection de M. Pauilhac à Paris une arme à laquelle semblent s'appliquer quelques-uns des textes précédents. C'est un vouge « en façon de guisarme » qui présente des deux côtés le profil du devant d'une guisarme, et qui se trouve exactement, par le fait, être « de double façon ».

Le Duc de Bourgogne lui-même ne dédaignait pas de placer dans les armes à son usage personnel un vouge qui devait sans doute être fort luxueux, assez du moins pour mériter un fourreau spécial :

1467. « A Guillaume Rondel, cordewanier et varlet de « chambre de mondit Sr... pour deux couvertures doublées « de drap, l'une pour une hache de guerre, et l'autre pour un « vouge. . . . . XX sols [3]. »

Le vouge dont il s'agit ici appartenait à Charles le Téméraire ; il devait être semblable au vouge en façon de guisarme qui porte les armes et les initiales de ce prince et fait partie de la collection de M. Charles Boissonnas à Genève. Nous en reparlerons dans le dernier chapitre de ce travail.

On le voit, si l'on veut s'en tenir aux anciens textes, il faut se garder de cantonner le vouge dans des limites trop étroites. Il est probable que les chroniqueurs des XIVe et XVe siècles ont quelquefois désigné par ce mot toute arme d'hast pouvant servir d'estoc et de taille.

* * *

1. *Premier Compte de Guilbert de Ruple, Recev. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 334 (Arch. du Nord, B. 2068).

2. *2e Compte de Barthélémi Trotin, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 268 v° (Archives du Nord, B. 2064).

3. *2e Compte de Barthélémi Trotin, Rec. gen. des fin. des Comte de Charolois et Duc de Bourgogne*, f° 432, v° (Archives du Nord, B. 2064).

Nous n'aurons pas, en ce qui concerne la décoration du vouge, à nous étendre aussi longuement que pour la salade. Devant être aiguisée à la meule, sa lame, comme celle de la plupart des armes d'hast antérieures au XVIe siècle, était le plus souvent unie ; c'est ainsi que nous voyons les vouges conservés aujourd'hui dans les Musées et collections, comme aussi ceux qui figurent dans les tableaux des Primitifs.

Quelques exceptions cependant sont à signaler, et nous montrent des lames gravées parfois avec art. De ce nombre est le vouge de M. Boissonnas, dont nous venons de parler. Il montre au milieu d'élégantes gravures un K couronné, initiale de Karolus (Charles le Téméraire). Mais c'était au XVe siècle une rareté absolument exceptionnelle et qui ne pouvait se rencontrer que dans une cour aussi fastueuse que celle des Ducs de Bourgogne.

XIII. — **Le Vouge ; Etymologie et Histoire.**

Si diverses que soient les armes désignées par le mot vouge, les orthographes sous lesquelles on le rencontre le sont plus encore peut-être.

Le général Bardin [1] relève les formes *vouge*, *vœuge*, *voge*, *voouge*, *voulge*, *voulgi*, *voulgue*.

La Grande Encyclopédie [2] en donne quatre : *vouge*, *vœuge*, *volge et veulge*, ces deux dernières non mentionnées par Bardin.

A ces neuf variantes, nous pouvons en ajouter neuf autres : *Bouge* [3], *gouge* [4], *vieuge* [5], *voige* [6], *vooge* [7], *vougesse* [8], *vougle* [9], *voulje* [10], *vulge* [11].

1. Général Bardin : *Dictionnaire de l'armée de terre*, v° vouge. (Paris, Perrotin, 1841-1851.)
2. Paris, 1902, v° vouge.
3. G. Chastellain : *Chronique des Ducs de Bourgogne*, 1re partie, ch. XVIII, p. 151, col. 1 (Edition Buchon).
4. J. du Clercq : *Mémoires*, livre IV, tome 3, p. 172 (Edition du Bon de Reiffenberg).
5. P. Vayra : *Inventari dei Caltelli di Ciamberi, di Torino, e di Ponte d'Ain*, 1497-1498, p. 181, n° 1341 (Torino. Bocca. 1883).
6. Inventaire de 1411 à Chambéry, ap. *Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Chambéry*, tome XXXII, p. LXVIII.
7. Guillaume de Saint-Pair : *Mont Saint-Michel*, ap. Godefroy, v° vouge.
8. Lettre de rémission, ap. Du Cange, v° vougetus.
9. Jean de Roye : *Livre des faits advenus au temps du Roy Louis XI*, année 1467, p. 274, col. 1 (Edition Buchon).
10. Anciens textes anglais, d'après Demmin : *Guide des amateurs d'armes*, p. 453.
11. Ordonn. de Philippe II en 1589, ap. Comte de Valencia : *Catalogo de la Real Armeria de Madrid*, p. 102.

Comme si cette diversité ne suffisait pas, ce mot se trouve avec les deux genres, et bien des auteurs, surtout parmi les modernes, le mettent au féminin ; la plupart des anciens textes cependant le donnent au masculin. En latin, c'est mieux encore ; Du Cange enregistre entre autres les formes *vougetus* et *vanga*, et nous avons vu les délibérations de Genève l'appeler *viogium*, *vogium* et *vojuz*, en sorte qu'il se classe dans les trois genres.

Ces diverses façons de présenter ce mot se rattachent évidemment toutes à une même origine, bien que la consonne initiale soit tantôt B, tantôt G, tantôt V. On sait que ces trois lettres s'équivalent étymologiquement, et l'exemple des Vascones qui ont formé les Gascons et les Basques est connu de tous. Mais il n'est guère facile de déterminer cette étymologie de façon certaine, et la plupart des dictionnaires et glossaires, même ceux qui s'occupent le plus d'étymologie, restent muets à cet égard.

Du Cange, qui a rencontré le mot *vanga* dans d'anciens textes le propose comme origine de *vouge* [1], et Ménage, qui se rallie à cette opinion, explique ainsi la transition : *Vouge*, de *vanga*, *vauga*, par le changement d'*n* en *u*, puis *voga* et *vouge* [2].

L'origine des mots doit se chercher plutôt dans la langue parlée que dans la langue écrite, et ce n'est pas dans le parler que l'*n* se change en *u*. La dérivation de Ménage semble donc un peu tirée par les cheveux.

MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas [3] tirent vouge du latin populaire *vidubium*, mot d'origine celtique (de *vidu* bois et *bi* couper) devenu vedoge, veoge, veouge et vouge. Mais ce sens de vidubium est tellement exceptionnel qu'il semble risqué de le proposer comme étymologie. Pour nous, nous n'avons rencontré ce mot en basse latinité qu'avec le sens de *veuvage* qui ne paraît guère avoir de rapports avec l'arme dont nous nous occupons, et Du Cange n'enregistre ce mot qu'avec cette acception.

S'il nous était permis d'exprimer une opinion personnelle, nous proposerions *guvia* que Ménage a trouvé dans les Gloses

1. Du Cange : *Glossaire*, v° vanga.

2. Ménage : *Dictionnaire étymologique de la Langue française*, v° vouge (Paris, Imp. royale, MDCXCIV).

3. *Diction. gen. de la langue française, du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours* (1890-1900). Cette étymologie a été adoptée par Holder : *Alt-celtischer Sprachschatz* (1908) et par le *Nouveau Larousse illustré*.

d'Isidore avec le sens d'outil de charpentier et qu'il donne comme étymologie de gouge, mais sans avoir remarqué l'assimilation de ce mot avec le vouge.

Qu'il dérive de *guvia* ou de *vanga*, le vouge d'ailleurs a toujours pour point de départ un outil, car c'est bien dans le sens d'outil que Du Cange cite *vanga* :

1198. « Unde factum est ut rustici impetiti, *vangis* et fos-« sariis assueti, armis militaribus gloriarentur inviti [1]. »

Mais, avec *vanga*, et malgré la gradation proposée par Ménage, la dérivation semble plus difficile à expliquer; avec *guvia,* au contraire, le simple changement des consonnes d'ailleurs équivalentes, changement fréquent dans la langue parlée, donne *vugia* et semble plus conforme aux règles étymologiques.

En tout cas, il n'y a pas à faire état des autres formes latines sous lesquelles on trouve le mot vouge dans les textes du xve siècle, comme *vougetus*, *vogium*, etc. Loin d'être des étymologies possibles, ces mots ne sont que des altérations latines, des essais de traduction en latin du mot vouge.

Dérivé d'un mot qui désignait un outil, le vouge, à l'origine, a été un outil lui-même. Ce sens, d'ailleurs, a toujours persisté à côté du vouge arme, comme l'indiquent les documents ci-après, échelonnés du xiiie à la fin du xve siècle :

XIIIe s. « Que ovec lui par ban alassent
« Et lor ostuiz ou els portassent;
« Vooges, besches et picois,
« Et cognies a trenchier bois [2]. »

1389. « Icellui Paillart meuz de chaleur prist un vouge dont « l'en trenche les espines [3]. »

1421. « Un voulge qui est un instrument pour retranchier « buissons et faire cloisons de hayes [3]. »

1440. « Un vouge de quoi on plesse les haies [3]. »

1456. « Le suppliant féri ung coup d'un goy autrement « appelé vougesse de quoi l'en arrache les buissons [3]. »

1479. « Une serpe emmanchée en ung baston pour coupper « bois qu'on appelle voulge [3]. »

Ces deux derniers textes, assimilant au vouge le goy et la serpe, origines de la guisarme, confirment ce que nous avons dit au chapitre précédent et montrent que l'identification

1. *Gervasius Dorobernensis,* ap. Du Cange, v° vanga.
2. Guill. de Saint-Pair : *Mont Saint-Michel,* ap. Godefroy, v° vouge.
3. Lettre de rémission, ap. Du Cange, v° vougetus.

existait dans l'outil comme dans l'arme, par suite de la similitude d'usage et malgré la différence de forme.

De bonne heure cependant le mot vouge a été connu aussi dans le sens arme, puisque nous l'avons trouvé avec cette acception, et cité au cours du chapitre précédent, dans Garin le Loherain, poëme qui date du XIIe siècle.

Nous avons vu à ce moment qu'alors déjà il devait avoir ce fer apte à percer et trancher avec lequel nous l'avons suivi au cours du XIVe et du XVe siècle. Il resta tel jusqu'à sa disparition, car après le milieu du XVIe une chanson satirique parisienne le compare encore à un coutelas emmanché de long :

1562. « Nos capitaines corporiaux
« Ont des corsellets tout nouveaux
« Dorez et beaux
« Et des cousteaux
« Aussi longs comme un voulge [1]. »

Mais à cette époque il n'était plus usité en France où la hallebarde l'avait depuis longtemps remplacé. Le Président Fauchet, dans son ouvrage sur « l'Ordonnance, Armes et Instruments desquels les Français ont usé dans leurs guerres [2] » n'en parle même pas.

En Angleterre, au contraire, son usage persistait, comme nous allons le voir, mais les termes mêmes par lesquels du Bellay nous l'apprend montrent que cette arme était chez nous complètement abandonnée.

1545. « En cest instant ledit chevalier (d'Aux) fut frappé « d'une flesche au genoil, qui le fist tresbucher : puis se « relevant fut frappé sur la teste d'un coup de *vouge, (qui « sont des armes que portent lesdits Anglois)* si rudement « qu'on luy fist voler le morion hors de la teste, et tresbucher « une autre fois, et alors un autre coup luy fut redoublé, lequel « luy fist tomber la cervelle à terre [3]. »

En Espagne aussi l'usage s'en est conservé assez tard. Les archers de Philippe II, peut-être par respect de la tradition, portaient encore le vouge en 1589, à l'instar des archers de ses aïeux Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire. Une ordonnance de ce Prince fixant l'armement des dits archers soit à pied, soit à cheval, dit formellement qu'ils devaient porter, quand ils l'accompagnaient à pied, leurs vouges habituels :

1. Leroux de Lincy : *Chants historiques*, tome II.
2. La première édition est de 1580.
3. Martin du Bellay : *Mémoires*, livre X, p. 601 (Paris, Gilles Beys, MDLXXXII).

1589. « Y para me acompañar á piè en poblado saliendo en « público, sus *vulges* acostumbrados [1]. »

On voit d'ailleurs que le mot n'est pas espagnol. C'est le « voulge » français du XVe siècle introduit dans un texte espagnol de la fin du XVIe, et la modification orthographique n'affecte que l'œil, la prononciation de la première syllabe restant la même.

C'est la mention la plus récente que nous connaissions de l'emploi de l'arme que nous venons d'étudier; mais il était dans la destinée du mot vouge de s'appliquer à des choses différentes.

Dès la fin du XVIe et pendant tout le XVIIe siècle, on donna souvent cette désignation à l'épieu de veneur; sa lame large, aiguë et tranchante n'était pas sans avoir quelque analogie avec celle du vouge, au moins pour le type français, et la série des Grands Dictionnaires qui allait paraître n'enregistra parfois que cette acception.

Le premier peut-être, Nicot [2], copié ensuite par Ménage [3], interprète vouge par « venabulum lato ferro », et dit que c'est « une sorte d'arme à large fer usitée par les veneurs ». Furetière [4] lui aussi avait défini le mot vouge : « Terme de vénerie; c'est un espieu de veneur à large fer. »

Fidèle à la maxime « dans le doute abstiens-toi », l'Académie ne crut pas devoir accorder l'hospitalité au mot vouge, ni dans un sens ni dans l'autre; décidément, Conrart faisait école quand il s'agissait de termes d'armes.

Mais la plupart des Dictionnaires, même ceux qui semblent un peu spécialistes en fait d'armes, comme celui de Lacurne de Sainte-Palaye [5], donnèrent au vouge ce dernier sens, qui en faisait le synonyme d'épieu. C'est pour cela peut-être que Mistral, dans sa traduction française de son chef-d'œuvre *Mireille*, a cru devoir traduire par vouge le mot provençal *visplo* (épieu), appliqué par l'un de ses héros à la pique d'abordage [6].

C'est la dernière fois qu'il s'est agi du vouge ailleurs que dans une étude archéologique.

*
* *

1. Comte de Valencia : *Catalogo de la Real Armeria de Madrid*, p. 102.
2. Nicot : *Op. cit.*, v° vouge.
3. Menage : *Id.*, ibid.
4. Furetiere : *Op. cit.*, v° vouge.
5. Lacurne de Ste Palaye : *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, v° vouge.
6. Mistral : *Mireille*, chant premier, chanson de maître Ambroise, strophe VII.

Après la lecture des deux chapitres consacrés à cette arme, on comprendra qu'il soit difficile de préciser ce que pouvaient être les vouges de nos Gardes. Observons cependant qu'ils n'avaient pas fait partie de la livraison du Milanais Capelli, laquelle n'avait compris que l'armement défensif. Pour le vouge, les syndics s'étaient donc adressés aux couteliers et fourbisseurs de Genève, où, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, ces artisans ne manquaient pas, et où l'on pouvait même leur imposer la fourniture d'un vouge lorsqu'ils acquittaient le droit de bourgeoisie.

Cette origine locale nous permet de croire que ces vouges étaient, soit du type allemand, soit plus probablement du type suisse que nous avons décrits. Sans doute, nous l'avons observé déjà, Genève ne faisait pas alors partie de la Confédération ; mais ses rapports avec les pays suisses, dans lesquels se trouvaient plusieurs vassaux du duc de Savoie, étaient assez fréquents pour qu'il y ait lieu de supposer une grande similitude dans l'armement.

C'était donc probablement de vouges du type suisse qu'était armé le Guet de Genève.

XIV. — **Les Armuriers et fournisseurs du Guet de Genève.**

Qu'on veuille bien nous pardonner si nous nous sommes laissé entraîner trop loin par notre commentaire sur les armes du Guet de Genève dans les chapitres qui précèdent ; nous désirions qu'on put se faire, sur chacune des pièces de l'armement des Gardes, non seulement une idée exacte, mais encore une idée comparative relativement aux pièces de même type antérieures, contemporaines ou postérieures. C'est là notre excuse ; puissions-nous avoir atteint notre but.

Nous serrerons désormais de plus près notre sujet, et, pour en finir avec l'équipement de nos Gardes, nous allons étudier quels étaient leurs armuriers et fournisseurs.

L'achat raconté dans le chapitre III, fait en 1452 au Milanais Capelli, de l'armement un peu sommaire des huit Gardes de la ville, semblerait indiquer que jusqu'au milieu du xve siècle Genève était, au moins pour les armes défensives, tributaire de Milan dont les produits étaient alors justement estimés dans toute l'Europe. Ce marchand n'était d'ailleurs pas seul à

importer des pièces d'armures sur le marché de Genève ; plusieurs de ses compatriotes avaient précédemment, à diverses reprises, sollicité et obtenu du Conseil l'autorisation d'y vendre « des harnois ». Semblable licence avait notamment été accordée, le 26 juillet 1429, à Ayrold de Médicis [1], et, le 2 août de la même année, à Barthélemi de Bresensoles [2].

Les comptes des Receveurs du Péage de Villeneuve-de-Chillon au xve siècle, conservés aux Archives Camérales de Turin, sont au reste à ce sujet d'une éloquence particulière, et montrent l'énorme quantité d'armes et armures qui, par le Saint-Bernard, se déversait du Milanais dans la vallée du Léman [3].

Cependant, malgré cette formidable importation d'armes milanaises, si la ville avait eu recours au marchand lombard pour la fourniture des armures de ses Gardes, c'était plutôt, croyons-nous, parce que les syndics y avaient trouvé leur compte au point de vue économique que par nécessité. Genève avait toujours rêvé de conquérir son autonomie et cherchait depuis longtemps à trouver sur son territoire les ressources d'armement indispensables pour résister à ses puissants voisins. Dès 1411, nous voyons la ville obtenir, le 31 mars, de l'évêque de Genève Jean de Bertrandis, l'autorisation de construire, sur le Rhône et sous la ville, des « moulins, battoirs et machines pour brunir les armes [4] », ce qui suppose une industrie armurière locale déjà d'une certaine importance.

En même temps le Conseil attirait à Genève des fabricants d'armes offensives et défensives et favorisait leur établissement. En 1413, un Jannin Quitiens Terra, « de Parys », batteur d'armures se fait recevoir bourgeois de Genève [5] ; en 1452, un autre batteur d'armures, Louis de Baussis « arnesiorum factor », est également admis à la bourgeoisie [6] ; en 1454, un troisième armurier, Antoine Douz Cornet, reçoit la même faveur [7].

1. Vol. I, p. 115. Nos références se rapportant de nouveau pour la plupart aux « Registres du Conseil de Genève » nous nous bornerons, comme dans les premiers chapitres, à indiquer seulement par le volume et la page celles relatives à cette publication.
2. Vol. I, p. 116.
3. Frédéric Borel : *Les Foires de Genève au XVe siècle*, pièces justificatives ; cf. notamment p. 29, 30, 31, 32, 37, 38, 39, 40, 44, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 54, 58, 59, 60, 61, 62, 63 et 207 (Genève, Georg, 1892).
4. *Archives de Genève*, pièces historiques, 403.
5. Vol. I, p. 51.
6. Alfred Covelle : *Le Livre des Bourgeois de l'ancienne République de Genève*, p. 31 (Genève, Jullien, 1897). Nous avons signalé à la première page de cette étude la lacune existant à cette date dans les Registres du conseil.
7. Id. : *ibid.*, p. 34.

A côté de ces armuriers, des brigandiniers, comme ce Jean Brassard et ce Théric Manz dont nous allons parler, viennent s'installer à Genève pour y exercer leur industrie et y ouvrent boutique de leurs produits.

Aussi, à partir de 1460, c'est désormais à leurs concitoyens exclusivement que les syndics auront recours pour l'armement des Gardes. Le 25 janvier de cette année, le brigandinier Jean Brassard soumet aux membres du Conseil huit brigandines pour cette destination, et, après un examen minutieux, l'achat de douze brigandines, mais de meilleure qualité *si possible* que celles-là est décidé en principe [1].

Jean Brassard devait sans doute être bien fourni, car les douze *bonnes brigandines* furent livrées par lui douze jours après, le 6 février, et payées à raison de 8 florins et 4 sols la pièce [2].

L'augmentation du nombre des Gardes allait bientôt obliger le Conseil à un nouvel achat de même importance ; la délibération du samedi 23 octobre 1462 ordonne :

« ... Quod emantur duodecim brigantine pro vigilibus. Et « ita concluditur [3]. »

Mais il est probable que le Conseil ne s'adressa pas cette fois à Jean Brassard ; un brigandinier réputé, Théric Manz, venait en effet de se faire recevoir bourgeois de Genève le 23 mars précédent. On lui avait même fait remise, à cette occasion, du droit habituel payé par les nouveaux bourgeois, parce que, ayant fourni déjà douze brigandines à la Ville, il jura avoir perdu six écus sur cette fourniture. On lui avait promis d'ailleurs son admission gratuite pour services rendus lors de la guerre avec le Dauphin [4].

Ces ressources que Genève trouvait dans son sein, dès le milieu du xve siècle pour la fabrication des brigandines, et qui lui permettaient de ne plus s'adresser à Milan pour cela, sont d'autant plus à remarquer que le fait était alors très exceptionnel. Cent ans après, en 1545, Paris était encore réduit à réclamer le concours des maîtres indigènes pour s'affranchir d'un tribut que la France continuait à payer à l'étranger, en faisant venir de Milan la majeure partie de ses brigandines [5].

*
* *

1. Vol. I, p. 386. Ce brigandinier est appelé aussi Jean Braczard.
2. Vol. I, p. 396.
3. Vol. II, p. 145.
4. Vol. II. p. 95.
5. V. Gay : *Glossaire archéol.*, p. 219, col. 1.

Si de l'armement défensif nous passons aux armes offensives, nous voyons de suite que Genève était mieux fournie encore de ce côté ; les Registres du Conseil nous montrent de nombreux ouvriers dans cette branche d'industrie, fourbisseurs [1], couteliers [2], éperonniers [3], gainiers [4], s'installant à Genève ou y faisant constater leur présence.

Aussi, nous l'avons déjà fait remarquer à la fin du chapitre précédent, les vouges des Gardes n'avaient pas été commandés au milanais Capelli, ce qui fait supposer leur achat à des fournisseurs locaux. Les Registres du Conseil vont nous livrer le nom de ces faiseurs de vouges, et aussi, détail fort intéressant, le prix de ces armes.

Le vendredi 1er février 1460, Pierre Amoudry, éperonnier, touche 4 florins pour prix de trois vouges livrés aux Gardes [5]. Chaque fer de vouge revenait donc à 1 florin et 1/3 la pièce.

Parfois d'ailleurs la ville trouvait moyen d'en obtenir à meilleur compte. Les bourgeois nouvellement créés payaient, — nous l'avons constaté déjà à propos du brigandinier Théric Manz —, un droit de bourgeoisie qui pouvait être acquitté en nature lorsqu'ils étaient artisans ; le 23 février 1462 Louis Fenys, coutelier admis à la bourgeoisie, fut à cette occasion imposé de 7 florins *et d'un vouge* [6].



Eperonniers et couteliers ne fournissaient bien entendu que la lame du vouge ; chaque corporation avait alors la spécialité de telle ou telle fourniture, et aucune ne pouvait empiéter sur les attributions d'une autre. Les hampes des armes d'hast étaient fabriquées par les boitiers ou coffriers ; les archives de Lille qui nous ont fourni déjà tant de renseignements précieux vont encore nous confirmer ce détail :

1. Vol. I, p. 21 et 90.
2. Id., p. 178 et 179.
3. Id., p. 51, 178, 389. Comme on le verra, les éperonniers ne se bornaient pas à la fabrication des étriers et éperons, mais vendaient aussi des armes d'hast, comme le vouge dont les Gardes du Guet étaient armés.
4. Vol. I. p. 226.
5. Vol. I, p. 389. Le mandat, d'après les éditeurs des Registres du Conseil, est délivré « Petro Amondrici ». Nous avons collationné ce texte aux Archives de Genève (Vol. IV. p. 82 in fine) ; rien ne permet de différencier l'u de l'n gothique, mais il faut évidemment lire Amoudrici, les Amoudry étant nombreux à Genève où il n'existe pas d'Amondry.

Nous nous sommes aussi reporté au passage où cet éperonnier est admis à la bourgeoisie (Vol. I, p. 178, et Covelle : *op. cit.*, p. 41) ; mais il est appelé là Petrus Admodricus, ce qui n'éclaircit pas la question.

6. Vol. II, p. 88,

1420. « A Jehan Grenier, *cofrier*, demourant au dit lieu « de Paris, pour XL lances de guerre *defferrées*. . xx francs [1].»

C'est donc aux boitiers que devaient s'adresser les syndics pour les hampes des vouges, et les Registres du Conseil vont nous indiquer celui qui avait le privilège de cette fourniture.

Le mardi 19 novembre 1476 furent reçus bourgeois de la ville Jean Reynaud, de Burdignin, et Pierre Vougier (Petrus Viogerii) d'Annecy, tous deux boitiers [2]. En marge de leur admission à la bourgeoisie figure cette mention :

« Et ordinatus pro viogiis vigilium ».

Les éditeurs des Registres du Conseil ont cru devoir rapporter cette note marginale à Jean Reynaud ; nous pensons que c'est une erreur. La note que nous avons collationnée avec soin sur le manuscrit original [3] figure en marge, à peu près entre les deux mentions de bourgeoisie, et même il est vrai plus près de celle de Jean Reynaud ; mais, si elle a été commencée un peu plus haut que vis-à-vis de l'admission de Pierre Vougier, c'est croyons-nous, parce que le scribe craignait de manquer de place, la page étant à sa fin. Le nom même de Pierre Vougier [4] qui n'est évidemment qu'un ancien surnom indique assez quelle était la spécialité de cet Annécien devenu Genevois ; on sait combien les métiers étaient alors héréditaires dans les familles. C'est sûrement à cause de cette spécialité que, sitôt devenu citoyen de Genève, il est désigné pour la fourniture des hampes des vouges.

*
* *

Pour le braquemard qui complétait probablement l'équipement de nos Gardes (voir la fin du chapitre III) et dont l'acquisition était laissée à leur initiative et à leurs ressources personnelles, ils n'avaient que l'embarras du choix. Les fourbisseurs et les couteliers étaient très nombreux à Genève, comme nous l'avons dit déjà au cours de ce chapitre, et comme on pourra le voir en consultant soit les Registres du Conseil, soit l'excellent travail de M. Covelle que nous avons cité plusieurs fois.

Et même, à côté des fourbisseurs ou forgeurs d'épées de

1. *Second compte de Guy Guilbaut, recev. gen. des fin. du duc de Bourg.*, f° 160, v° (Arch. du Nord, B. 1923).
2. Vol. II, p. 465.
3. Archives de Genève, vol. VII, p. 145.
4. Petrus *Viogerii* : remarquer que le scribe de cette partie des délibérations appelle le vouge *viogium* et non *vogium*.

Genève cités par eux, il en est qui ne figurent dans aucun de ces ouvrages et qui méritent cependant une mention spéciale. En première ligne, citons Emonet ou Aymonet auprès duquel le Duc de Savoie Amédée VIII venait se fournir d'épées, même dans les grandes circonstances, par exemple quand il s'agissait d'armer son fils chevalier :

1434. « Item, ay livré à Emonet, l'armoyer de Genève, « pour l'achet de 2 espées, l'une pour Mons. le prince, l'autre « pour Mons. de Genève, quant il furent fait chivallier, 2 fl. « la pièce : somme les deux, 4 fl.; item ay livré audit Aymonet, « l'armoyer, pour covrir les deux geines et les deux corroes des « dictes espées de drapt de damas blans, 2 fl. et dim.; item, ay « livré à Gabe, pour dourer les deux pommeaulx des deux « espées, les croysies, 4 fl. et dim. [1].

Ou encore quand il voulait gratifier les Seigneurs ou les Dignitaires de sa cour :

1435. « Item, pour 3 espées achetées à Genève de Aymonet, « l'armeour, que mons. le prince a donné à mons. messire « Humbert, à mons. de Rauconix, mareschal de Savoie, et « au s^{r} de Varambon, qui costent 6 fl. ; item pour 12 aulnes « de corjons de soye pour garnir les manges desdictes espées « qui costent tant d'achet comme d'employer ausdictes man- « ges 12 gr.

« Item, ay livré à maistre Hans, dourer de Genève, qui a « fait les garnisons desdictes espées et a mis en chescune gar- « nison 5 onczes d'argent, et costet la garnison de chescune « espée tant por l'argent que de dorer que de faczon commes « des armes qu'il a mis aux sonjons des pomeaux desdictes « espées, 10 fl. qui valent en somme 30 fl. [2]. »

Il s'agit, on le voit, d'armes de grand luxe, à poignées dorées et à pommeaux armoriés, et il fallait qu'Amédée VIII et son fils tinssent cet Aymonet en haute estime pour lui faire semblable commande.

Amédée VIII avait encore à Genève un autre fourbisseur que ne mentionnent non plus ni l'ouvrage de M. Covelle ni les Registres du Conseil ; c'était Janin Rascel, originaire de Metz, plus d'une fois cité dans les comptes ducaux :

1435. « Item, a livré à Janin Rascel, de Mes en Laurenne,

1. Archives camérales de Turin, *Compte du Trésorier général 80*, f° 153. Ap. MAX BRUCHET : *Le château de Ripaille*, pièces justificatives, p. 479 et 480 Paris, Delagrave. 1907).
2. Archives Camérales de Turin, *Compte du Trésorier général 81*, fol. 247 Ap. MAX BRUCHET : *Op. cit.*, p. 501.

« habiteur de Genève, pour 6 douzaines de dagues de deux « sortes, desquelles les 4 douz. costent à 4 fl. pour douz. 16 fl., « et les 2 douz. costent 11 fl., pour donner aux chevalliers et « escuiers, qui costent en somme 22 fl.

« Item, pour 36 paires de costeaulx achetés dudit Janyn « Rascel pour estrenner les chevalliers et escuiers si dessoubz « nommés, coste la paire 6 gr., valent 18 fl.

« Item pour fere garnir de lotton douré une dozenne de « dagues et 7 pares de cuteaux dessusdis pour donner aux « chevaliers, costent 2 fl. 6 gr. [1]. »

Les doreurs d'épées Gabe et Hans qui viennent d'être mentionnés dans les documents qui précèdent ne figurent non plus ni dans le Livre des Bourgeois de Genève ni dans les Registres du Conseil. C'est le cas de constater une fois de plus la puissante contribution apportée par M. Bruchet à l'histoire et à l'archéologie de la Savoie et de Genève, grâce à ses fructueuses recherches dans les archives de Turin.

Le fait qu'Amédée VIII achetait à Genève épées et dagues prouve quel cas il faisait de la fabrication de cette ville. Il avait en effet toute facilité pour s'approvisionner d'armes à Milan, alors le centre armurier le plus réputé de l'Europe, étant par ses possessions d'Italie voisin de cette ville dont au reste le Duc était son gendre.

*
* *

On pourrait encore se demander d'où les armuriers et fourbisseurs de Genève tiraient le fer et l'acier de leurs produits. La question a été déjà étudiée et résolue par M. Borel ; ce fer venait de la Savoie et en particulier d'Allevard [2]. La richesse de la Savoie en fer spathique et sa surproduction à cette époque ont été trop bien étudiées par M. J.-B. Giraud [3] pour qu'il soit nécessaire d'y revenir.

XV. — Les Restes de l'Armement des Gardes.

On sait combien il est difficile d'attribuer avec certitude à leurs anciens possesseurs les armes et armures même les plus remarquables, et même lorsque l'art et la richesse de l'arme

1. Archives de Turin, loc. cit. Ap. Max Bruchet : *Op. cit.*, p. 502.
2. Frédéric Borel : *Les Foires de Genève au XVe siècle*, p. 153.
3. J.-B. Giraud : *Documents pour l'histoire de l'Armement*, vol. I. p. 80 à 107.

ou la célébrité du personnage semblent avoir rendu impossible toute lacune dans la tradition de l'attribution : il paraîtra donc chimérique de tenter un essai d'attribution aux Gardes du Guet de Genève, modestes subalternes dont le nom semblait voué à l'oubli absolu et dont l'équipement était plus modeste encore.

Et pourtant leur anonymat a été percé ; nous avons retrouvé dans les Registres du Conseil et les Archives de Genève les noms d'un grand nombre de ces Gardes et ceux des fournisseurs de leur armement. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour l'attribution de leurs armes ? Du moins, ce résultat nous engage à tenter de compléter notre étude en signalant aux archéologues quelques pièces qui semblent pouvoir être données, non avec certitude, mais avec grande probabilité comme les restes de cet armement.

Le Musée des Armures de Genève conserve trois brigandines dont nous avons parlé déjà ailleurs [1]. Assez bien conservées pour être classées avec autant de probabilité que possible, elles présentent les signes les plus caractéristiques des brigandines du xve siècle : elles n'ont pas de brassards faisant corps avec elles ; leurs plates ou écailles sont de grande dimension et à peu près pas cintrées, méritant vraiment ce nom de *plates* qui est aussi impropre que possible pour désigner les deux coquilles, — plastron et dossière, — de l'armure rigide, auxquelles de nos jours on l'a appliqué par erreur [2].

De plus, les écailles de ces brigandines portent les poinçons de l'épreuve par l'arbalète qui n'a plus été en usage passé le xve siècle [3] ; enfin, les lettres qui forment le sigle ou la marque de l'armurier dans l'un de ces poinçons sont en caractères nettement gothiques. Toutes les présomptions sont donc réunies pour que l'on puisse dater ces brigandines du xve siècle et dire qu'elles sont contemporaines de l'époque que nous étudions.

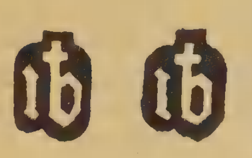
Elles ont évidemment appartenu à des hommes de pied de la classe de nos Gardes ; tout en elles révèle l'absence de luxe la plus absolue. Les écailles sont simplement étamées ; l'étoffe sur laquelle elles sont rivées est des plus grossières ; enfin, les clous qui les rivent sont aussi simples que possible.

Quand nous aurons ajouté qu'elles appartiennent de temps

1. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve*, ch. iv, p. 35.
2. Les écailles de brigandines du xvie s. sont généralement plus petites, et, au moins dans certaines parties, beaucoup plus cintrées.
3. Ch. Buttin : *Op. cit.*, chap. v, p. 40.

immémorial à la ville et que les inventaires du Musée constatent leur présence sans que l'on puisse retrouver l'époque de leur entrée, nous pourrons dire que tout concorde à rendre vraisemblable l'attribution de ces brigandines au Guet de Genève.

A toutes ces présomptions d'ailleurs vient s'en ajouter une plus précise. L'une de ces brigandines porte sur chacune de ses écailles la marque de la *double épreuve*, et les lettres gothiques insculpées par le poinçon de l'armurier qui a signé ces écailles sont précisément **i b**, soit les initiales de *Iohannes Brassardi*, Jean Brassard, le brigandinier genevois auquel nous avons vu les syndics acheter douze brigandines destinées aux Gardes du Guet. Il est donc possible que celle-là ait fait partie de ces douze livrées par Jean Brassard le 6 février 1460.



Les écailles de cette brigandine ont la forme d'un trapèze dont le grand côté a 112 $^{m}/_{m}$ de long, et le petit côté 100 $^{m}/_{m}$, sur 38 $^{m}/_{m}$ de hauteur. Les rivets sont le long du petit côté, à raison de neuf par écaille, assemblés trois par trois. Dans chaque assemblage les trois rivets sont disposés en triangle et tellement serrés les uns contre les autres que leurs têtes se touchent, en sorte qu'au premier abord on dirait qu'il n'y a que trois rivets par écaille.

Ces écailles sont plus épaisses du côté des rivets que du côté opposé, disposition bien comprise pour la solidité de l'ensemble. Le métal en est extraordinairement dur comme celui de toutes les armures du xve siècle qui portent le poinçon de la double épreuve. Aussi les poinçons sont-ils peu marqués, et comme l'étamage a encore contribué à les rendre moins nets, nous avons dû prendre les empreintes d'un grand nombre d'écailles pour les reproduire d'une façon exacte.

Les poinçons de brigandiniers identifiés sont extrêmement rares. Bien qu'il ne s'agisse, pour celui que nous attribuons à Jean Brassard, que d'une présomption, elle se rapproche assez de la certitude pour présenter grand intéret.

Une autre de ces brigandines, dont le poinçon unique accuse l'épreuve simple, porte sur chaque écaille un cœur couronné. Ce sigle présente les caractéristiques des poinçons milanais, et il est possible que cette brigandine ait fait partie des huit achetées le 2 mai 1452 au lombard Capelli.

L'installation de ces brigandines dans l'ancien Musée des

Armures était, nous l'avons contaté déjà, aussi défectueuse que possible; sûrement le nouveau Musée, dont l'installation se termine en ce moment dans le splendide monument qui lui est affecté, tiendra à honneur de consacrer une meilleure place à ces reliques rarissimes d'une époque intéressante entre toutes pour l'histoire des armes.

*
* *

Alors que les brigandines étaient mises au rebut avant la fin du XVIe siècle, ce qui nous permet de retrouver celles-ci dans la vitrine du Musée genevois, les salades, brassards et gantelets furent au contraire souvent l'objet de modifications et d'adaptation à des armures d'une date très postérieure. Aussi, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver aucune de ces parties de l'armure présentant une possibilité d'attribution vraisemblable.

*
* *

Quant aux vouges de nos Gardes, s'il en est quelque part, c'est sûrement dans la riche collection de ces armes formée à Genève même par M. Charles Boissonnas. Il est bien difficile que, dans les nombreux vouges qu'il a rassemblés, il ne s'en trouve pas qui leur aient appartenu. Mieux que nous, M. Boissonnas, qui sait où il a trouvé chacune de ses armes, pourrait dire ceux que l'on peut avec le plus de vraisemblance attribuer au Guet de Genève.



TABLE DES MATIÈRES

ERRATA

P. 30, ligne 6. Au lieu de IV lire VI.
P. 37, — 22. — la rencontrer – le rencontrer.



7848. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

DU MÊME AUTEUR

A Annecy, Imprimerie Abry et Librairie Gay,
à Paris, Librairie Schemit, 52, rue Laffitte,
à Genève, librairie Kündig, 11, Corraterie.

La Masse d'armes de Bayard ; Annecy, 1895 . . . . *(Epuisé)*

Les Armes prohibées en Savoie sous les Royales Constitutions ; Annecy, 1897, in-8° (figures). . . . . *(Epuisé)*

A propos d'un Casque à trois Crêtes ; Annecy, 1898, in-8° (phototypies). . . . . **2 »**

Notes sur les Armures à l'Epreuve ; Annecy, 1901, in-8° (18 dessins de MM. Pilinsky et Le Roux) **3 75**

La Salle du Truquage dans les Musées ; Genève, 1903 (Revue Maurice) . . . . *(Epuisé)*

Une Cinquedea aux Armes d'Este ; Bruxelles, 1904, in-8° (phototypies). . . . . **2 »**

Les Fusils de Sardaigne ; Dresde, 1905, in-8° (phototypies). . *(Epuisé)*

La Cinquedea de la Collection de Mme Goldschmidt ; Bruxelles, 1906, in-8° (phototypies) . . . . **2 »**

Les Flèches d'épreuve et les Armures de Botte cassée, Annecy, 1907 . . . . **1 »**

LES ARMES ÉTRANGES :

I. **Les Anneaux-Disques préhistoriques et les Tchakras de l'Inde** ; Annecy, 1903, in-8° (dessins et phototypies). . . . . . **3 »**

II. **Les Tchakras au Cirque** ; Annecy, 1906, in-8° (phototypie). **2 »**



